Annual Report
2006-2007

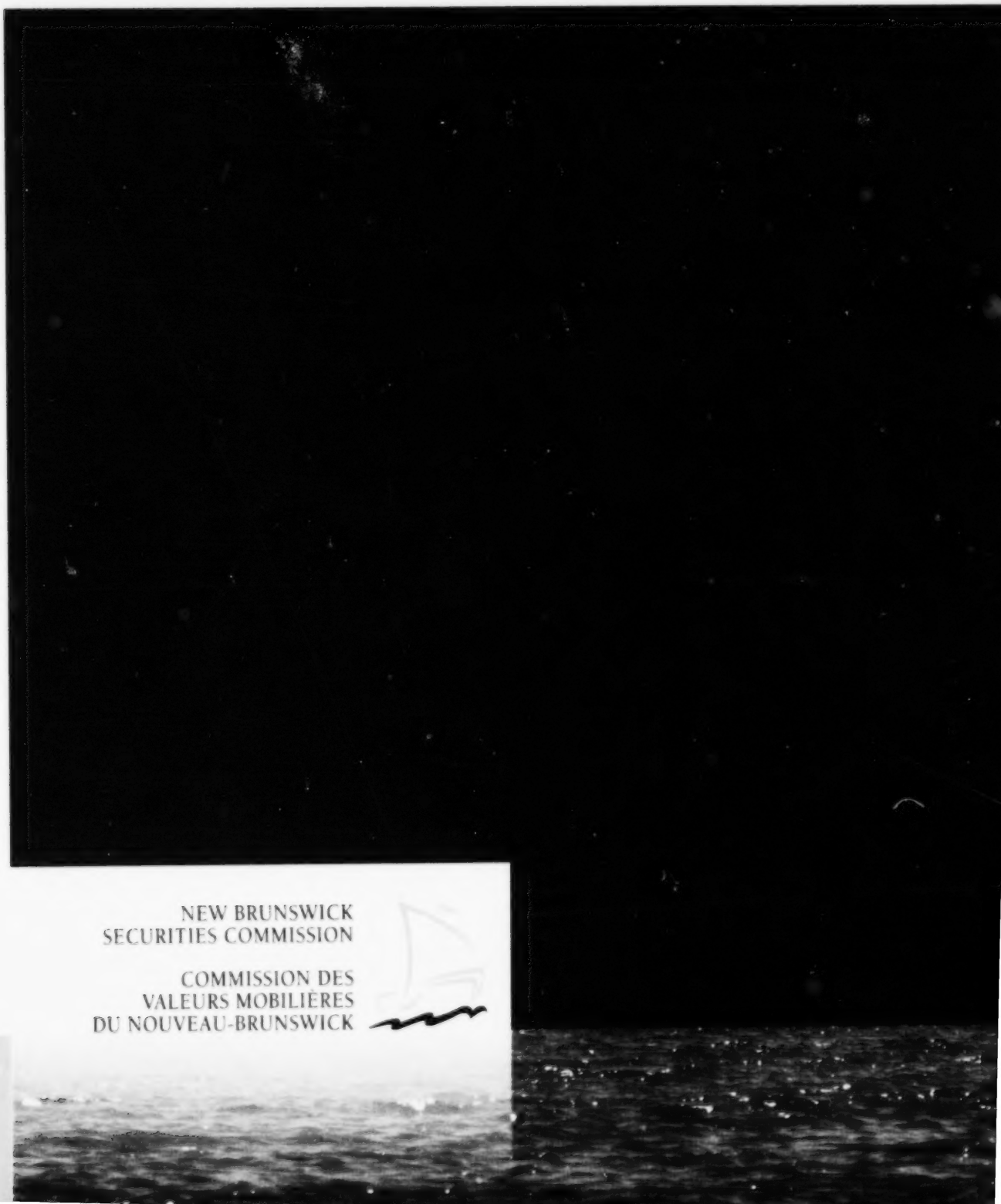

NEW BRUNSWICK
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Transmittal Letter

September 2007

The Honourable Thomas J. Burke, Q.C.
Minister of Justice and Consumer Affairs
Province of New Brunswick

Dear Minister Burke:

I am pleased to submit the New Brunswick Securities Commission's Annual Report for the fiscal year 1 April 2006 to 31 March 2007 to the Legislative Assembly of New Brunswick. This report outlines the Commission's vision, mission, mandate and values. The report also provides the Commission's financial statements and our report on performance regarding our strategic priorities.

Respectfully submitted,

Donne W. Smith
Chair and Chief Executive Officer
New Brunswick Securities Commission

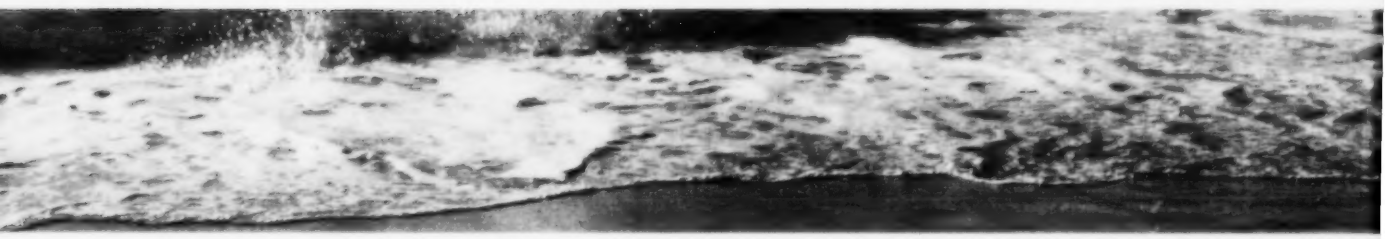

Table of Contents

About the New Brunswick Securities Commission	4
Message from the Chair and Chief Executive Officer	5
The Commission	7
Corporate Governance	10
Organizational Structure	12
Organizational Chart	15
Message from the Executive Director	16
Report on Performance	18
Commission Statistics at a Glance	35
Management's Discussion and Analysis	36
Management's Responsibility for Financial Reporting	45
Audited Financial Statements	46
Glossary of Terms	57
Available Publications	59

ANNUAL REPORT 2006-2007

Published by:
New Brunswick Securities Commission
85 Charlotte Street, Suite 300
Saint John, NB E2L 2J2 Canada

www.nbsc-cvmnb.ca

September 2007

ISBN 978-0-9738532-2-3
ISSN (print) 1715-3859
ISSN (online) 1717-3867 [English]
ISSN (online) 1715-3875 [French]

NEW BRUNSWICK
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

About the New Brunswick Securities Commission

Our strategic direction

OUR VISION

The New Brunswick Securities Commission is a respected leader in the regulation of capital markets because we are fair and balanced in our regulatory conduct; respectful and efficient in providing our services; and determined and innovative in achieving our goals.

OUR MISSION

- Inspire confidence in our capital markets by enhancing the ability of investors and market participants to understand their roles and responsibilities.
- Foster dynamic and competitive capital markets in New Brunswick that present investment and economic development opportunities and access to capital.
- Establish and enforce a regulatory environment that protects the integrity of our capital markets and makes them attractive and fair.

OUR MANDATE

- Provide protection to investors from unfair, improper or fraudulent practices.
- Foster fair, efficient capital markets and confidence in capital markets.

OUR VALUES

- Integrity in how we operate
- Competence in what we do
- Accountability for our decisions and actions
- Respect for those with whom we deal
- Fairness in how we deal
- Responsible leadership in fulfilling our mandate
- Excellence as a cost-effective and efficient regulator

OUR STRATEGIC PRIORITIES

Our Corporate Priority

Implement the infrastructure needed for the established corporate entity to excel as a Crown corporation and quasi-judicial tribunal.

Our Education Priority

Create an environment where investors and market participants are informed about their rights and responsibilities respecting the capital markets.

Our Capital Market Growth Priority

Grow the capital markets in New Brunswick.

Our Investor Protection Priority

Protect the integrity of New Brunswick's capital markets through active compliance and vigorous enforcement measures.

Message from the Chair and Chief Executive Officer

On behalf of the Members of the New Brunswick Securities Commission, I am pleased to present the Commission's Annual Report for the operating year 2006-07. This report summarizes the many advances and achievements we have realized during this year as we endeavoured to fulfill our vision, mission, mandate and strategic priorities.

2006-07 was our third fiscal year of operation. The Commission Members continued to exercise strong leadership by providing corporate oversight, setting our policy direction and carrying out increasing quasi-judicial responsibilities. The Commission's Governance Policy – fundamental to a regulatory agency such as ours – is second-to-none, in our view, in the New Brunswick government environment.

We continued to mature as an organization after achieving our start-up objectives, enabling us to better focus on our regulatory mandate. We renewed our organizational plan and adjusted it to our most important asset – our Commission staff.

Our capital markets initiative garnered significant stakeholder support and media interest this year. Our successes were evidenced in the positive press and media attention, highlighted by stories in the local media and features in a number of out-of-province business publications. We were particularly pleased to receive the "Best New Initiative" award at the Canadian Investment Awards in November 2006 for our Fostering Capital Markets initiative. This is the first time that a government agency has been the recipient, and the first time that the award has been presented to an organization east of Montreal. We expended considerable time and energy throughout 2006 to execute what has become known as the Fullsail Initiative. The Fullsail Summit conference in January 2007 was a highlight of the year's activities. We are excited about our leadership in this initiative and in the successful partnerships that have formed and continue to evolve. We especially look forward to the follow-up Fullsail Summit in 2008 where we intend to celebrate the initiative's successes.

Our mandate to protect investors continued as a prime focus throughout the year. We worked very hard to prevent, detect and deter market abuses. I am proud of our staff's devotion to the people of New Brunswick as we partnered with other securities regulators, government and law enforcement agencies to protect the investing public.

I am pleased that the Commission once again took an active role to reform Canada's national regulatory system. The Canadian Securities Administrators (CSA) are championing a fundamental restructuring of the Canadian securities regulatory system. This initiative, called Passport, is being enhanced significantly to enable a single window of access to multiple jurisdictions. This year the CSA strengthened Passport by allowing the participants to clear prospectuses, register as a dealer or adviser or obtain an exemption from one

home province regulator. Once fully implemented next fiscal year, the system will be cheaper, faster and simpler than any proposal currently being discussed. It is expected that participants will be subject to only one set of laws, eliminating professional costs for dealing with multiple regulators and complying with different statutes.

Our legislative proposals consequential from the national regulatory reforms became law in May 2007. These amendments – the first since the *Securities Act* was proclaimed in 2004 – must be viewed as a significant achievement given their extensive nature. That such an amending Bill was introduced and passed is, in my view, evidence of the Legislature's full support of our mandate. Staff of the Commission are to be congratulated for their efforts in achieving another legislative milestone.

We should be increasingly proud that our regulatory voice is both heard and respected. Our regulatory partners acknowledge us as an agency of vision, expertise and drive. There is a growing recognition by CSA members and industry-related associations that the Commission is an important participant in our national regulatory system. Our staff continue to assume positions of leadership within the national regulatory system, participating on nearly 30 CSA committees. Our Executive Director now chairs the very important CSA Executive Directors' Committee and is helping it to more effectively support the leadership of the Chairs of Canada's commissions. These are positive examples of our work, and confirm that our approach to future uncertainty is to continue to demonstrate present value and regulatory excellence.

It is unfortunate for New Brunswick investors and capital markets that there continues to be some uncertainty with regard to the future of the current national regulatory system. Proponents of a centralized securities regulator continue to promote a model which would, in our view, disadvantage New Brunswick investors and capital markets. No centralized regulator can possibly expect to duplicate the efforts in New Brunswick of a regulatory agency close to the people and markets it is mandated to serve.

This Annual Report reflects the activities of Commission Members and staff as they continue to work diligently to build a respected regulatory agency. As we enter our fourth year of operations, however, we must be cognisant of the dangers of "resting on our laurels." We must continue to ensure that we remain a unique, cutting-edge organization of influence, both provincially and nationally. Commission Members and staff will be challenged to maintain the bold corporate and regulatory culture upon which the Commission was founded.

As Chair and Chief Executive Officer, I take great pride in the accomplishments which this report details. I extend once again my sincere thanks to Members and staff who demonstrate their dedication to our mandate and the people of New Brunswick throughout the year.

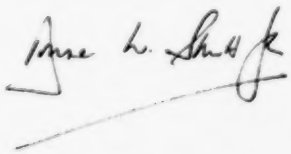

Donne W. Smith
Chair and Chief Executive Officer
New Brunswick Securities Commission

The Commission

OVERVIEW

The New Brunswick Securities Commission consists of Commission Members and operational staff. Members act as our board of directors, set policy and recommend changes to the *Securities Act*, and act as a quasi-judicial tribunal. The Chair, a full-time Member, acts as our Chief Executive Officer and is responsible for the overall operation of the organization. There are five part-time independent Members, one of whom fulfills the role of Lead Member. Our Members are appointed by the Lieutenant-Governor in Council for terms not exceeding five years, and Members may be re-appointed.

At the end of March 2007, the Members of the Commission were:

Donne W. Smith, Chair and Chief Executive Officer, of St. Andrews: At the time of his appointment, Mr. Smith had 20 years of experience in securities law. Previously, he had assumed the role of Administrator and Director of the Securities Administration Branch of the Department of Justice under the *Security Frauds Prevention Act*. For several years, he concurrently held the role of secretary of the Board of Commissioners of Public Utilities and Motor Carrier Board. Mr. Smith was also acting Chair of the Public Utilities Board in 2006. He is a member of the New Brunswick Law Society, the Canadian Bar Association and former vice-chair of the Canadian Securities Administrators.

David T. Hashey, Q.C., of Fredericton: Mr. Hashey is the Lead Member of the Commission and is a Member of the Human Resources and Governance Committee. Mr. Hashey is a partner with the Fredericton law offices of Cox Palmer. One of his major areas of practice is health law. He also practices in commercial litigation, fisheries, and natural resources. He is currently a member of the Law Society of New Brunswick, the Canadian Bar Association, the York-Sunbury Law Society, the Defence Research Institute, and is a Fellow with the American College of Trial Lawyers. He also served as Past-Director and President of the Federation of Law Societies of Canada.

William D. Aust, of Riverview: Mr. Aust is the Chair of the Audit Committee and a Member of the Human Resources and Governance Committee. He retired from a banking career with the Bank of Nova Scotia as senior manager of credit in the commercial banking area. Mr. Aust has a Masters Degree in Business Administration with a concentration in finance and is obtaining a Certified Financial Analyst designation. He has completed the Institute of Corporate Directors course and is currently a board member of Moncton Headstart Recyles Inc. and of the South East Regional Health Authority.

Hugh J. Flemming, Q.C., of Rothesay: Mr. Flemming is a member of the Audit Committee. He was admitted to the Law Society of New Brunswick in 1978 and has practiced in the areas of bankruptcy, insolvency, municipal law and corporate and commercial banking. He is a Member of the Law Society of New Brunswick, the Canadian Bar Association and the Saint John Law Society. Mr. Flemming is currently the owner and operator of Caldwell Transport Ltd.

Anne La Forest, of Fredericton: Ms. La Forest is the Chair of the Human Resources and Governance Committee. After many years in private practice and as a professor, Ms. La Forest was appointed Dean of the University of New Brunswick's Faculty of Law and remained Dean until 2004. Professor La Forest teaches in the areas of property law, international law, comparative law, commercial law, conflict of laws, and securities law. In 1995, she received the Dalhousie Law Alumni Association and Law Students' Society Teaching Award. She is a member of the Law Society of New Brunswick, the Canadian Bar Association and of the bars of Nova Scotia and Ontario. She has extensive experience as an arbitrator, is a Fellow of the Cambridge Commonwealth Society and is currently a member of the Board of Governors of the National Judicial Institute.

Paulette Robert, of Tracadie-Sheila: Ms. Robert is a Member of the Audit Committee. She is the Executive Director of the Community Business Development Corporation of the Acadian Peninsula in New Brunswick. Prior to this, Ms. Robert was Assistant Manager of two branches of the National Bank of Canada, operating with both individual and commercial banking. She has had board responsibilities with several organizations.

Member	Date Appointed	Current Term Expires
Donne W. Smith (Chair)	1 July 2004	30 June 2009
William D. Aust	1 July 2004	30 June 2007
Hugh J. Flemming	1 July 2004	30 June 2008
David T. Hashey	1 July 2004	30 June 2008
Anne La Forest	1 July 2004	30 June 2008
Paulette Robert	1 July 2004	30 June 2007

From left to right:
David T. Hashey, Q.C.,
William D. Aust,
Paulette Robert,
Hugh J. Flemming, Q.C.,
Anne La Forest, and
Donne W. Smith.

RESPONSIBILITIES

The Chair

The Chair, also our Chief Executive Officer, is responsible for the administration of the *Securities Act* and for the overall performance and management of the organization. He reports to the provincial legislature through the Minister of Justice and Consumer Affairs, who is also the Minister responsible for securities regulation. The Chair presides over the Commission when it acts as a board of directors.

The Chair is our chief spokesperson and demonstrates and exercises leadership by representing the organization to the general public. At a senior level, he also manages our relationship with national and international organizations such as the Canadian Securities Administrators, self-regulatory organizations, advisory committees and senior industry organizations.

Members

Commission Members direct the regulation of the capital markets in New Brunswick by making rules and policies that govern the conduct of securities market participants, such as dealers, advisers and their employees. The Members meet regularly in their role as policy-makers. As part of this function, Members approve rules or regulations and recommend changes to the *Securities Act*, as needed.

Our Members also act as a quasi-judicial tribunal by holding hearings and making decisions as set out in our legislation. In their role as adjudicators, they participate in enforcement proceedings, consider applications for exemptive relief from the requirements of the legislation and hear appeals from decisions of the Executive Director. During the 2006-07 fiscal year, our panels heard six enforcement matters over 24 hearing days. Some of these enforcement proceedings are still ongoing. Two Member panels also met 55 times over the fiscal period to consider applications for exemptive relief.

Members act as our board of directors and are responsible for overseeing the management of the organization's business, including the review of our strategic business plan, operating budget, and financial statements. During the fiscal year 2006-07, Members of the Commission met nine times as a board of directors.

Corporate Governance

The Commission has a Governance Policy which allows practical and effective management within a context of high standards of governance. The full text of the policy is found on our website at www.nbsc-cvmnb.ca.

The Chair and Chief Executive Officer is considered to be "non-independent" from staff, as defined in the Canadian *Corporate Governance Guidelines for Reporting Issuers*. We hold regularly-scheduled meetings of the independent Members of the Commission and of its standing committees to maintain full independence in our processes.

The Lead Member is appointed for a one-year term, which can be renewed once. David T. Hashey, Q.C., was appointed as Lead Member on 30 January 2006 and his term was renewed for one year.

We review our Governance Policy and practices on a yearly basis in our ongoing efforts to achieve excellence. During the fiscal year, we undertook a thorough review of our nomination process for Member appointments. This review was performed in anticipation of the expiry of the terms of two of our Members, William D. Aust and Paulette Robert, on 1 July 2007.

Although Members are appointed by Order-in-Council, our good governance practices suggest that Members play an active role in selecting candidates to be recommended to the Minister responsible for the Commission. We entered into a Memorandum of Understanding (MOU) with the Department of Justice and Consumer Affairs on 16 May 2006, confirming Members' involvement in the nomination process. The MOU provides that we are to:

- notify the Minister of upcoming Member vacancies;
- prepare selection criteria and identify the needed skills for new Members;
- identify potential individuals who best meet the identified requirements; and
- recommend appropriate candidates to the Minister.

Our Human Resources and Governance Committee developed a profile for our organization as a whole and assessed the current strengths of our Members against this profile. Position descriptions were developed based on this assessment in anticipation of the expiry of two of its Members' terms.

COMMITTEES

We have two standing committees of the Commission: the Audit Committee and the Human Resources and Governance Committee. The mandate of the committee determines its size, and each includes a minimum of three Members. Both committees are currently comprised of four Members. The committee chairs and other voting Members of the Committee are all independent Members of the Commission. The Chair of the Commission is an *ex officio* and non-voting Member of each of the standing committees.

The Members designate one of the independent committee Members as chair. Committee Members are appointed or reappointed at the first Commission meeting following the end of the fiscal year.

Audit Committee

This committee assists us in our oversight role with respect to the quality and integrity of internal controls, management information systems, financial information and risk management. Members of the Audit Committee are required to be sufficiently versed in financial matters to understand our accounting practices and policies and the principles involved in preparing the financial statements. The Members are: William D. Aust (Chair), Hugh J. Flemming, Q.C., Paulette Robert and Donne W. Smith (*ex officio*). For the fiscal year 2006-07, Members of this committee met seven times.

The Auditor General of New Brunswick is the independent auditor and audits our year-end financial statements.

Human Resources and Governance Committee

The Human Resources and Governance Committee ensures that a proper corporate organizational structure is in place; senior officers create a culture of integrity throughout the organization; and appropriate succession planning is undertaken, including procedures for selecting, training and monitoring Members and senior management. This committee also oversees our governance procedures, including the performance assessment processes for the organization, our committees, Members and staff. The Members are: Anne La Forest (Chair), William D. Aust, David T. Hashey, Q.C., and Donne W. Smith (*ex officio*). For the fiscal year 2006-07, Members of this committee met 11 times, including three meetings by teleconference.

ORIENTATION OF NEW MEMBERS AND CONTINUING EDUCATION OF MEMBERS

We developed a comprehensive orientation program for new Members that is intended to provide them with an overview of the Canadian and New Brunswick securities regulatory landscape, the organization's operations, financial affairs and governance practices. The program will be delivered through a series of meetings with the Chair, current Members and senior staff. We will also provide each new Member with a comprehensive reference manual.

We place great importance on providing Members with opportunities to broaden their knowledge and experiences in securities regulation. In particular, we encourage our Members to participate in continuing education sessions. Management organizes presentations on various topics relevant to the Members' role within the Commission; this supplements the various education sessions offered by external parties.

Organizational Structure

THE COMMISSION

We are an independent, self-funded Crown corporation listed under Part IV of the *Public Service Labour Relations Act*. Our purpose is to administer the New Brunswick *Securities Act*. Our Members, acting as the board of directors, have the authority to carry out all responsibilities for the operation of the organization as set out in the legislation.

The Members apply their expertise in the areas of management oversight, policy development and adjudication. The Chair is our Chief Executive Officer, while the Executive Director is our Chief Administrative Officer.

Management is accountable to the organization and also, in the case of the Chair, to the Government and Legislature. The Members are accountable to the Government, and by extension through the Legislature, to the public for the proper administration of the *Securities Act* and the effective governance of the Commission.

The Commission's mandate

Our mandate is to protect investors from unfair, improper or fraudulent practices and foster fair, efficient capital markets. In support of these objectives, we:

- educate investors and provide information on capital markets;
- act as a catalyst in the development of New Brunswick's capital markets;
- provide registration services for dealers and advisers;
- review issuers' prospectuses and other ongoing disclosure documents;
- consider applications for exemptions from specific regulatory requirements;
- oversee enforcement and regulatory activities of self-regulatory organizations;
- investigate complaints and prosecute violations of securities legislation;
- hold administrative and adjudicative hearings;
- formulate policy; and
- provide advice to government on matters within our regulatory mandate.

We are organized into five functional divisions. Each division has either a lead or contributory role in the accomplishment of our objectives. The divisions are:

Executive Management

General Counsel | **Corporate Finance** | **Market Regulation** | **Enforcement**

Executive Management
The Executive Management division consists of the Executive Director and direct reports. This division exercises statutory regulatory authority and other responsibilities delegated by the Commission. It also provides direction to staff while ensuring cost-effective service delivery, efficient regulatory function, administrative support and streamlined management of the organization.

Communications and media relations activities, and management of the capital market development initiatives are found within the Executive Management team as well. The division also undertakes long term strategic planning for the Commission.

General Counsel and Secretary
The General Counsel and Secretary division acts as both our legal and policy branch. This team provides advice to Members and staff on corporate, operational, regulatory and adjudicative matters and acts as the regulatory policy coordination division. The General Counsel division also leads certain major regulatory policy projects.

The General Counsel, through its staff, is the Secretary of the Commission and is responsible for organizing our board meetings and administrative hearings and ensuring their efficient operation. This division is also responsible for developing and delivering our educational programs for the general public, investors and other stakeholders.

Corporate Finance
The Corporate Finance division reviews offering documents to ensure that they meet industry standards and are presented in clear and understandable language; monitors and reviews continuous disclosure documents; and provides recommendations on applications for discretionary relief from specific securities law requirements.

This team actively participates in regulatory policy initiatives affecting issuers, and provides accounting, auditing and budget expertise to the organization.

Market Regulation
The Market Regulation division acts as the gatekeeper, helping preserve the integrity of the capital markets by carefully reviewing applications from individuals and firms who want to deal or advise in the province's capital markets. This team approves applications that meet the prescribed standards for suitability, financial stability and competence.

The Market Regulation team lends structure to New Brunswick's capital markets by conducting compliance reviews and educating industry on compliance issues with securities law and industry standards. They also analyze and make recommendations on certain applications for exemption from the requirements of New Brunswick securities laws, and provide an oversight function to the securities industry's self-regulatory organizations.

Enforcement
The role of the Enforcement division is to protect New Brunswick's public interest and the integrity of its capital markets. This division responds to

investor complaints and inquiries, investigates and prosecutes violations of the *Securities Act*, and minimizes fraudulent activity against the investing public through proactive and vigorous enforcement of legislation.

The Enforcement division generates and evaluates information it receives on potential violations of the *Securities Act*, and works with staff from other divisions to advance public awareness about fraud.

Organizational chart

as at 31 March 2007

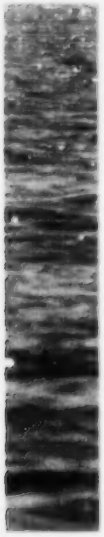

Government and Legislature

Commission
Part-time Members

Donne W. Smith
Chair and Chief Executive Officer

Rick Hancox
Executive Director

Linda Rickard
Executive Assistant

Jane Gillies
Communications and Information Officer

Michael Arbow
Capital Markets Specialist

Manon Losier
General Counsel and
Secretary to the Commission

Suzanne Ball
Senior Legal Counsel

Jason Alcorn
Policy Coordinator

Lise Noël
Administrative Support

Erin Toole
Legal Counsel

Marissa Rignanesi
Education Coordinator

Lynn Dupuis
Receptionist /
Administrative Support

Jake van der Laan
Director, Enforcement

Ed LeBlanc
Investigator

Mark McElman
Investigator

Huguette Champagne
Administrative Support

Andrew Nicholson
Director, Market Regulation

Neil Sandler
Legal Counsel

Kelly Turcotte
Compliance Officer

Luc LeBlanc
Market Regulation Officer

Janique Vallis
Administrative Support

Kevin Hoyt
Director, Corporate Finance
and Chief Financial Officer

Pierre Thibodeau
Securities Analyst

Susan Powell
Legal Counsel

Nathalie Thibodeau
Systems Clerk

Vacant
Securities Analyst

To-Linh Huynh
Corporate Finance Officer

Margaret Thompson
Administrative Support

Message from the Executive Director

Our vision sees the New Brunswick Securities Commission as a respected leader in the regulation of capital markets because we are fair and balanced in our regulatory conduct, respectful and efficient in providing our services, and determined and innovative in achieving our goals. We have a top-notch team of qualified individuals focused on our mandate and our four strategic priorities to make this vision a reality.

Our General Counsel division, led by Manon Losier, spearheaded the extensive work on preparing our legislative amendments and rules development project. This group also provided the essential support needed for the effective operation of the Commission in its capacity as our board of directors and as an administrative tribunal. Staff in this division ensured our efforts on various Canadian Securities Administrators (CSA) projects were coordinated and they championed a number of educational initiatives directed towards investors, professionals and entrepreneurs. Of significance is our sponsoring the introduction of securities courses in the law schools at the University of New Brunswick and Université de Moncton.

Aside from ensuring our own finances are sound, our Corporate Finance division, under the control of Kevin Hoyt, reviewed more than 600 exemption applications and received more than 530 prospectus filings from issuers. The reviews carried out by staff in Corporate Finance help ensure that issuers are in compliance with the regulations and are providing proper information so that investors can make informed investment decisions. Staff developed a Reporting Issuers List for our website to help investors seeking information on a reporting issuer's status, particularly any default notices or cease-trade orders in place.

The Market Regulation division serves as the gatekeeper for registration of dealers and advisers. Under the guidance of Andrew Nicholson, staff in this division reviewed the registration of more than 7,000 individuals and over 260 firms. Staff also carried out reviews of market participants to ensure compliance with our requirements. Our overall approach is to help market participants be compliant and, as such, this group provided assistance with and feedback on meeting the legislative requirements.

Our Enforcement division, under the direction of Jake van der Laan, was fully engaged in pursuing improper and fraudulent activity directed towards New Brunswick investors. Many of the frauds they dealt with were Internet-based telephone solicitations. These frauds usually involved off-shore organizations and banking arrangements and required us to work with other jurisdictions. The efforts of staff in this division to pursue and publicize these cases helped a number of New Brunswickers avoid investing in fraudulent propositions.

The highlight of our capital market development efforts in the past year was our Fullsail Summit held in Moncton in January. Staff from across all divisions helped organize the event, which was a major undertaking. We wanted this conference to be different and action oriented. Delegates at the Summit identified and volunteered to pursue concrete solutions, rather than simply listen to speakers identify what needed to be done. Commitments were made to implement 24 out of 33 proposed recommendations over the next year.

The "Report on Performance" contains a broader overview of our accomplishments against each of our strategic priorities. It is the hard work and dedication of all of our staff, who work well as a team that has made this happen. You can see who these individuals are on our organizational chart. I would like to note the contribution of one individual, Allan Stevenson, our Compliance Officer, who retired in December. Allan, who was with the Commission from the start, had 32 years of public service. Allan had a wealth of knowledge on compliance matters and we were fortunate that, before he left, he was able to help train our new Compliance Officer.

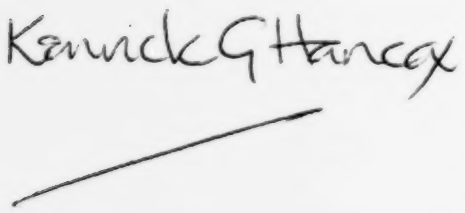

Kenrick G. Hancox
Executive Director
New Brunswick Securities Commission

Corporate Priority

OUR CORPORATE PRIORITY

Implement the infrastructure needed for the established corporate entity to excel as a Crown corporation and quasi-judicial tribunal.

Overview

The objectives under this priority include establishing the physical, policy and public profile of the Commission and implementing the regulatory framework to meet the needs of our capital markets.

Establishing the profile of the Commission

We continued to work closely with our sister regulators in the Canadian Securities Administrators (CSA) this past fiscal year. Much of this work related to the harmonization of the regulatory framework in Canada and we contributed to more than 30 different policy projects. In addition, we had representatives on a number of different committees, including investor education, enforcement, information technology and executive directors. Our Chair, who was the previous vice-chair of the CSA, sits on the Chairs Committee and is one of the longest serving Chairs of a securities regulator in the country. We are a small jurisdiction and we carefully chose the areas of our involvement to those where we can make a contribution.

Another major area of cooperation with our counterparts across the country, and indeed in other countries, is in enforcement. We continued to work closely with the enforcement staff of other jurisdictions on cases that had cross-jurisdictional implications. Fraud artists know no geographical boundaries and we want to ensure that jurisdictional complications do not stand in the way of the successful pursuit of justice.

The Commission held an increased number of administrative tribunal hearings on enforcement matters over the last twelve months. Many of these resulted in disciplinary action. As part of our communications strategy to raise awareness about investor fraud, we issued a press release on each case, summarizing the circumstance, the violations and the resulting action taken. This approach, combined with our television and newspaper campaign, helped reinforce that we are the place to call if an investor is suspicious or has concerns about an investment opportunity.

The fostering of New Brunswick's capital markets is an important part of our mandate. We worked with a broad range of stakeholders including academia, entrepreneurs, investors, industry, government, professional advisers and regulators on understanding the issues and complexities of the market in this province. In our role as a catalyst, we brought interested stakeholders together to not only identify issues, but more importantly, to develop solutions and to become engaged in their implementation. Our objective is to ensure securities regulation strikes the proper balance between a supportive business development culture and adequate investor protection. Our efforts in this area are more fully described in the section on "Our Capital Market Growth Priority."

We continued with initiatives to improve our organizational effectiveness. We updated our Governance Policy to ensure it reflected the latest practices. We

entered into a Memorandum of Understanding with the Department of Justice and Consumer Affairs to outline the responsibilities of each organization. We took the time for Members and management to assess our progress against our Strategic Business Plan, re-assess our desired priorities and evaluate the kinds of challenges we would face in the future. We are fortunate that we have well-qualified people on staff. Our challenge is to ensure that we maintain the kind of working environment that contributes to staff retention; to that end, we focused on professional development, succession planning and compensation review.

Regulatory framework

One of our biggest projects in this area involved developing amendments to the *Securities Act*. The changes fall into three categories: those that help streamline securities regulation across the country; those that improve investor protection; and those that enhance the Commission's ability to administer the legislation. The amendments will help eliminate regulatory barriers for those in the capital market, while improving protection for New Brunswick investors. They will help keep our securities laws current and up-to-date with those in other Canadian jurisdictions. They will achieve our objective for harmonizing regulatory requirements for securities across the country.

Most of the legislative changes deal with harmonizing our securities regulatory framework with our counterparts across Canada. Securities regulation is a provincial jurisdiction, but provincial and territorial regulators have been working on harmonizing regulatory requirements in Canada for a number of years. This initiative, known as the securities Passport system, creates a similar set of rules right across the country. It gives market participants a single point of entry into Canadian capital markets, allowing them to deal with a regulator in one jurisdiction instead of all of them, thus making the system more efficient. As one of the country's principal regulators under the Passport system, we can act as a single entry point for market participants. This ongoing harmonization initiative rebuts the commonly-held myth that there are 13 different sets of disjointed securities laws in the country.

New Brunswick investors will benefit from our enhanced enforcement powers. These changes will respond to issues that have been a major concern to investors. The changes will improve the ability for investors to get their money back in situations where their financial loss is a result of misrepresentation or fraudulent activity. The changes will also help remove obstacles to an investor's ability to sue an issuer if the investor relied on false information. In addition, we will have the ability to order that money obtained as a result of violating the *Securities Act* be turned over to us and, in some cases, an investor could be directly compensated for financial losses when it is clear that there was a violation of securities laws.

We continued to partner with our counterparts in the CSA to harmonize Canada's national regulatory framework. Our objective is to ensure that new

or revised rules reflect the needs of the capital markets, not only in New Brunswick, but across Canada.

The rule-making process provides stakeholders with an opportunity to comment on the substance of a regulatory proposal that will affect them. This is an important component of having a regulatory framework that balances the requirement for investor protection with the need for an environment that fosters capital market development in the province. All rules in development are posted on our website for a sixty-day comment period prior to adoption. In the past year, we actively encouraged New Brunswick stakeholders to take advantage of this opportunity to contribute to the drafting of regulations that will directly affect them.

Education Priority

OUR EDUCATION PRIORITY

Create an environment where investors and market participants are informed about their rights and responsibilities respecting the capital markets.

Overview

Our objective is to provide investors with impartial educational resources that they can use to make informed investment decisions. This goal applies to both today's and tomorrow's investors. We are striving to ensure that New Brunswickers gain the knowledge, skills and confidence they'll need to protect themselves from scams and unwise investments, and to make sound financial decisions.

We also provide other capital market participants, including industry professionals, with access to relevant information on securities law and New Brunswick's capital markets.

For investors

Investor index

In 2006, we worked with the CSA to develop and conduct an in-depth survey. The study looked at the attitudes and behaviours of Canadian and New Brunswick residents toward investments in general, and financial fraud. In addition to the national survey, 655 New Brunswick residents were interviewed.

The survey focused primarily on:

- understanding to what degree respondents invest their money and whether they have the necessary knowledge and skills to invest appropriately;
- benchmarking respondents' understanding of, and experience with, financial fraud; and
- benchmarking respondents' awareness of the Commission and their expectations of us.

The survey results showed that gaps exist between New Brunswick investors' attitudes and their actions, and also revealed a lack of awareness of the Commission. We are adjusting our educational and general awareness communications to address these issues.

Generally, the survey showed that residents of our province have the right attitudes about investing. However, they showed mixed results when it came to taking appropriate precautions in making investment decisions,

particularly as it relates to having a financial plan, independently researching investment opportunities, and reporting suspected fraud attempts. Although the study showed that New Brunswick residents felt just as likely to be approached or victimized by fraud, the rate of successful fraud attempts seemed to be much lower in New Brunswick than on a national level. The study revealed that New Brunswick residents believe that banning rule-breakers and educating investors should be the two highest priorities for regulators.

The full Investor Index survey is a useful tool to measure the success of our education initiatives. We plan to conduct the survey every two to three years to assess behavioural changes. Next year we intend to perform research on specific issues identified by the recent index. The information collected from these surveys will allow us to expand and develop education and awareness programs to increase investor knowledge and improve investment behaviour in identified areas.

CSA Triggering Events campaign

We worked as part of the CSA Investor Education committee on an integrated Triggering Events strategy. This strategy targeted information to specific audiences based on life events, rather than demographic profiles. Previous research shows that there are four triggering events in people's lives that prompt them to look for investment or financial information: getting married/co-habiting; raising a family; pre-retirement; and financial windfall.

The campaign, called "This is Your Life," used modified comic strips from the popular *For Better or For Worse* series to send investor education messages related to the triggering events. The campaign ran from January to November 2006, and included ads on the pre-retirement and financial windfall concepts; the ads ran in New Brunswick movie theatres in October.

Financial Fitness Challenge

The "Financial Fitness Challenge" contest ran for the month of April 2007. This CSA investor education initiative evolved from the previous "Test Your Financial IQ" contest. This year's web-based quiz targeted young people aged 15 to 21. In March, we sent posters and information sheets to approximately 200 education facilities and community centres in the province whose students fell into our targeted age group. The information and posters directed viewers to the website www.financialfitnesschallenge.ca where they were engaged with educational games, quiz, tips and interactive simulations that reflected the importance of saving and investing money for the future. The website also provided teachers with free resources that could be easily integrated into their current curriculum.

The strategic objectives of the Financial Fitness Challenge were to:

- capture the interest of Canadian youth aged 15 to 25, and in particular those aged 15 to 17;
- effectively communicate the importance of financial literacy; and
- promote youth engagement and active participation in financial matters.

Although there was a decrease in participation, there was an increase in students' interest in personal finance both before and after the quiz over last year:

	Before Quiz	After Quiz
Very interested	33% (26% in '06)	62% (57% in '06)
A little interested	53% (57% in '06)	36% (41% in '06)
Not at all interested	13% (17% in '06)	2% (3% in '06)

Investor Protection Awareness campaign

The Commission's "Invest in Knowing More" campaign was launched in the spring of 2006. This multi-year campaign promotes awareness of the Commission as the place to call if investors have concerns about a suspicious investment or an adviser.

The Investor Index suggested that only one in four New Brunswickers knows about the New Brunswick Securities Commission. We also want to increase the level of prudence and caution exercised by New Brunswickers when they make investments. In today's global and technologically enhanced investment environment, New Brunswick residents are increasingly exposed to overtures for their money by people with whom they have no personal contact. Investment solicitations are being made by telephone, e-mail and the Internet and in most cases involve sending money out of the country. A potential investor who knows how to evaluate an investment opportunity and knows how to get information about the person who is doing the soliciting, is in a much better position to avoid a bad outcome.

Face on,
everything looks fine...
But consider all the angles.
While the majority of investments and professionals are legitimate, some are not. It is essential for investors to do their homework before handing over their money to anyone. Be concerned about the return of your money, not just the return on it.
Contact the New Brunswick Securities Commission if you:
• have been contacted by someone selling suspicious investments,
• have questions about someone offering a deal that sounds too good to be true, or
• wish to report unfair, improper or fraudulent investment practices.
Consider all the angles. Things may not always be as they appear.
Invest in knowing more
1-866-933-2222
www.nbsc-cvmnb.ca

The "Invest in Knowing More" campaign used print and television media to deliver its message and is moving into its second year. We will focus more on enabling investors with these tools as we continue to build awareness.

Investor Watches

Along with our CSA counterparts, we developed Investor Watches to help the public understand the potential risks involved with certain investment products

and practices. These documents address the importance of understanding the risks involved as a key element to making informed investment decisions.

During the fiscal year, we issued the following Investor Watches along with other members of the CSA:

- Principal Protected Notes (PPNs);
- media advertisements promoting investment opportunities;
- e-mails touting micro-cap stocks/pink sheets; and
- charitable donation arrangements (delivered in cooperation with the Canada Revenue Agency).

For capital markets

Capital Market Growth – Fullsail

pleinesvoiles fullsail

In January 2007, we hosted the Fullsail Summit in Moncton, New Brunswick. An action-oriented conference, the Fullsail Summit was designed to inspire stakeholders to be a part of growing our provincial capital markets.

We are taking the lead on three recommendations related to education from the Fullsail Summit:

- **Prepare consulting, accounting and legal firms to work with entrepreneurs and equity capital** to address the need for technical learning opportunities for professionals and consultants who work with entrepreneurs;

- **Promote education and awareness about capital raising options for entrepreneurs and advising professions** to address the knowledge gap that exists among entrepreneurs and their advisers, including economic advising agencies, around equity and capital raising options; and

- **Launch education and awareness campaigns about all types of capital markets** to improve the overall general awareness of the equity capital market.

While each of these recommendations has the overall goal of increasing education and awareness of capital markets, each recommendation has a different focus. We have been working with external supporters to advance initiatives under each recommendation and will report on our accomplishments as part of the next Fullsail Summit in April 2008.

Working with education institutions

We have worked with the law schools at both the University of New Brunswick and the Université de Moncton to introduce a securities law course into their curriculum. Both institutions introduced the course in January 2007. The University of New Brunswick saw an enrolment of 30 students, while 16 students enrolled at the Université de Moncton. The University of New Brunswick will be re-offering the course in the fall of 2007, and the Université de Moncton will re-offer it in the winter of 2008. We provided funding of $20,000 to each university to support the introduction of this initiative.

General awareness

Speaking engagements

We continue to deliver information about our mandate and securities in general to stakeholder groups, including lawyers, accountants, students, other regulators, and community volunteers and service organizations. We delivered a series of lunch-and-learn style presentations to more than two hundred lawyers, accountants, and other capital markets professionals. The presentations covered subjects such as the impact of the *Securities Act* and the Capital Pool Company program, as well as specific components of securities regulation.

We also spoke with members of the North American Securities Administrators Association (NASAA) about the Canadian Passport initiative. This system gives market participants a single point of entry into Canadian capital markets. We also spoke to 120 business and law students on topics such as ethics and the basics of securities regulation. Finally, we delivered a "train-the-trainer" session on Internet fraud through a program called The ABC's of Fraud. The program is delivered by a group of community volunteers; it focuses strongly on educating seniors and educates listeners on how to recognize, report, and stop fraud.

Education website

This section of the website provides resources relevant to investors, professionals, and entrepreneurs. During the year, we undertook to overhaul the Commission's website. Our new investor education section offers resources that teachers may incorporate into their classrooms. We will also highlight a broad range of topics, including the basics of investing, recognizing, avoiding, and reporting fraud, youth financial literacy, and seniors' resources.

OUR CAPITAL MARKET GROWTH PRIORITY

Grow the capital markets in New Brunswick.

Overview

Our capital market development initiative seeks to develop a successful and consistent strategy for New Brunswick that will result in dynamic capital markets. We believe this will lead to economic independence and wealth for our province. Our task in this area has been and continues to be to provide leadership and act as a catalyst for change. We are supporting initiatives that increase equity capital opportunities and encourage the growth of entrepreneurship.

New Brunswick's capital markets

The current focus of our initiative is on developing the private and public equity markets. A company's need for capital changes depending on its phase of growth (see Capital Continuum chart). The challenge for New Brunswick entrepreneurs is accessing various capital raising options suitable for their current developmental continuum. New Brunswick's ability to close the Valley of Death funding gap (see Equity Funding Gap chart) will increase the opportunities for our entrepreneurs to prosper and grow.

This section summarizes the state of various stages of capital raising sources in New Brunswick's capital markets.

Capital Continuum
(TSX Venture Exchange)

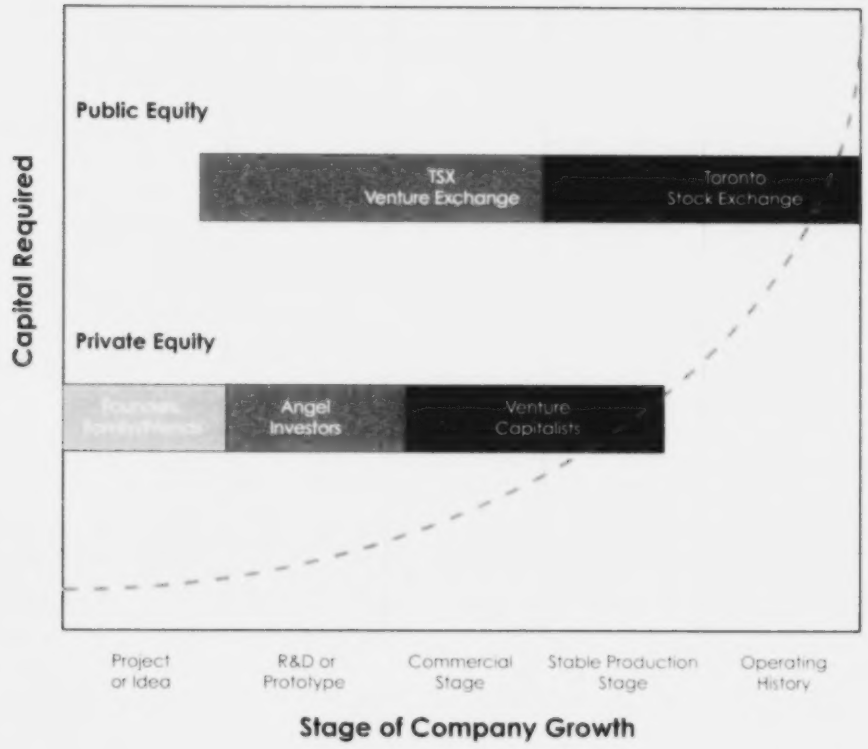

Equity Funding Gap
(Macdonald & Associates)

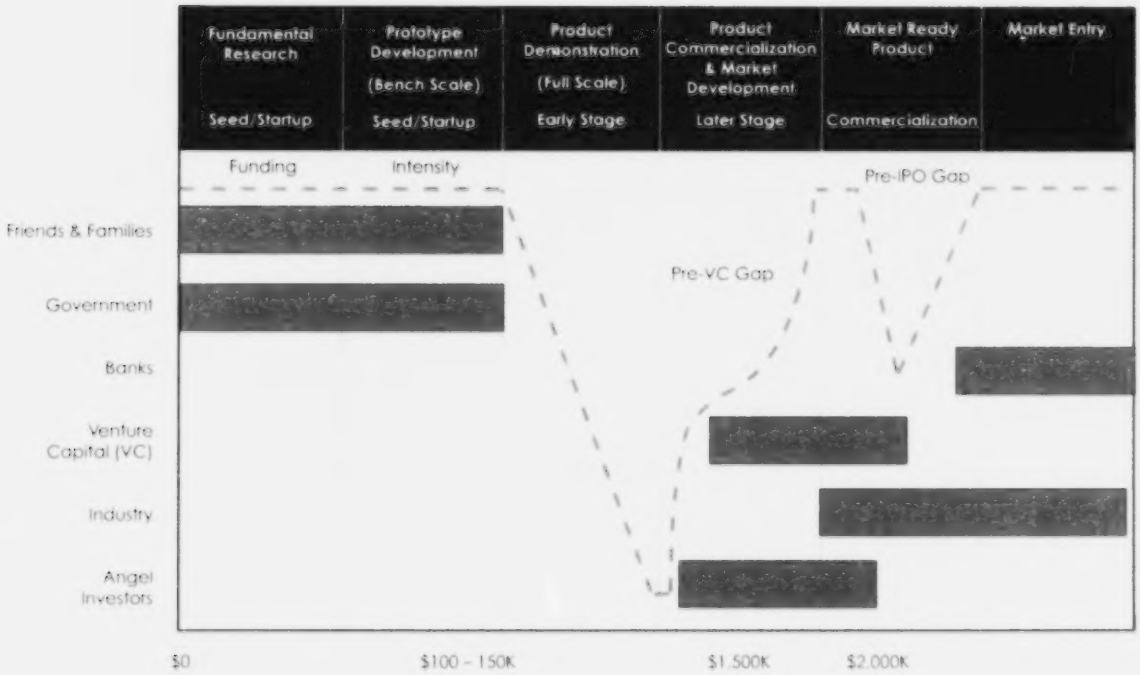

Angel investing

Angel investing typically involves private equity investments in the range of $150,000 to $1,500,000. Anecdotal evidence suggests that Angel investors exist in New Brunswick. As yet, there is no formal New Brunswick Angel network, although some New Brunswick Angels are now members of the newly-formed Atlantic First Angel Network. We worked with the National Angel Organization, Canada's voice of Angel investors, to understand the benefits of Angel investing and, in particular, acting and investing through an Angel network. Benefits for Angel investors include a better due diligence review, portfolio diversification and a wider group of mentors; all of which contribute greatly to de-risking their investments.

It is difficult to accurately state the size and amount of Angel investment in New Brunswick as certain trades by private issuers are not required to be reported.

Small Business Investor Tax Credit statistics
(Data provided by the New Brunswick Department of Finance)

Taxation Year	2003*	2004	2005	2006
Approved applications	6	11	22	24
Number of investments	37	50	134	133
Value of investments	$876,000	$1,288,438	$4,092,330	$3,144,219
Value of tax credit	$262,800	$386,532	$1,227,700	$943,266

*Program inception 1 August 2003

New Brunswick Small Business Investor Tax Credit
(Data provided by the New Brunswick Department of Finance)

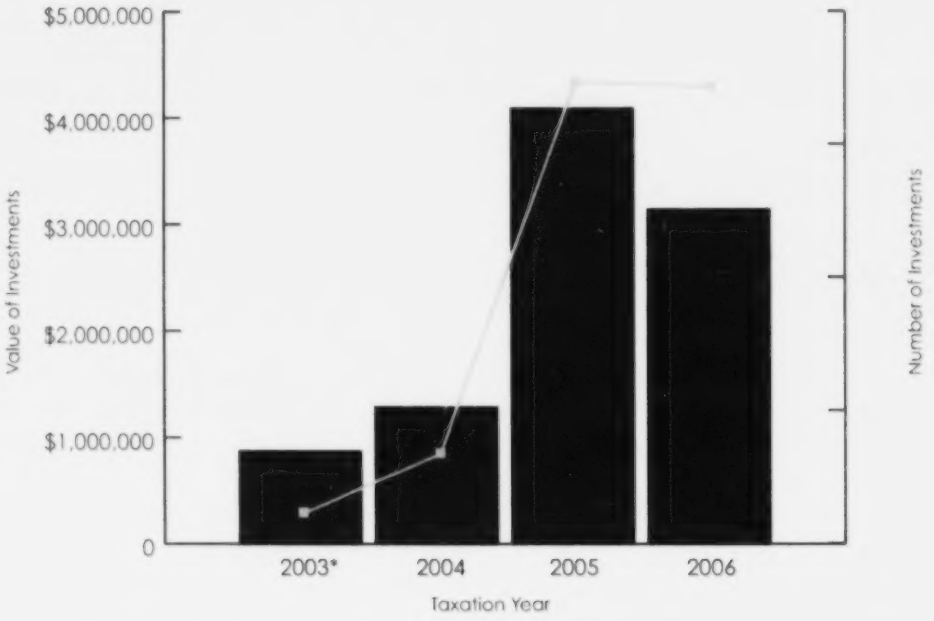

To partially overcome this challenge, other jurisdictions such as British Columbia and Wisconsin use information from their early-stage investment tax credit programs as a proxy.

The province of New Brunswick introduced the Small Business Investor Tax Credit (SBITC) in 2003. This program provides a 30% tax credit to early-stage investors who invest in firms that are registered with the Department of Finance. There is a maximum credit of $15,000 available per investor for this purpose. While this does not provide a complete picture of the province's Angel investment, it does provide a baseline from which to further assess the market size.

Since its inception, 63 applications for the SBITC have been approved with a resulting total investment of almost $9.5 million. A total of 354 investments have been made, with the average investment being $25,500. Apart from creating wealth and stimulating innovation, it is estimated that for every $33,000 of early-stage investment, one job is created. Investment to date in early-stage companies that used the SBITC would suggest the possible creation of 285 positions of employment.

Venture capital

Venture capital investment in New Brunswick continues to be inconsistent and thus unpredictable. As demonstrated in the chart below, the province has experienced wide swings in investment dollars and the number of companies receiving investment over the past 11 years. Venture capital generally follows on from Angel investments and ranges in amounts in excess of $1,500,000. There are few venture capital providers in New Brunswick; the majority of Canadian venture capital firms operate in the major population centres.

Venture Capital Investment in New Brunswick
(Data provided by Thompson Financial)

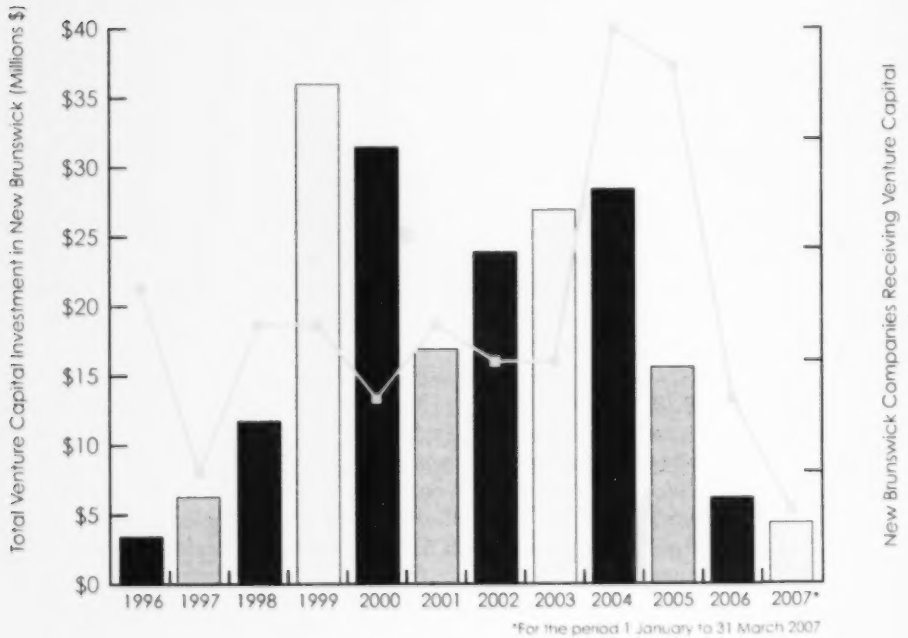

Venture Capital Investment in New Brunswick

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
Invested (Millions $)	$3.43	$6.28	$11.73	$36.00	$31.46	$16.89	$23.87	$26.90	$28.41	$15.56	$6.19	$4.33
Number of Companies	8	3	7	7	5	7	6	6	15	14	5	2
Number of Financings	8	3	7	7	6	7	6	7	15	16	5	2

*2007 is for the first quarter only

The table below puts New Brunswick's venture capital investment into a Canadian perspective. New Brunswick has been receiving a diminishing portion of Canada's total venture capital investment and this portion is not reflective of the size of New Brunswick's economic contribution to Canada's Gross Domestic Product (GDP).

Venture Capital Investment: New Brunswick vs. Canada (in $1,000s)

	2004	2005	2006
Canada	$1,762,523	$1,828,938	$1,693,000
New Brunswick	$28,410	$15,560	$6,190
New Brunswick's % of Total Investment	1.61%	0.85%	0.37%
Provincial Venture Capital Ranking	4th	7th	8th

Note: New Brunswick's share of Canada's GDP is approximately 1.75%
(Data provided by Thompson Financial)

Exemptions

We have a system that allows certain types of issuers to solicit and distribute securities without the need for the full disclosure provided by a prospectus, and without the need for the participation of a registered dealer. These distributions are often referred to as "exempt distributions." Issuers can rely on several different capital raising exemptions under this system. The exemptions vary, depending on the type of securities issued, the issuer, and the investor buying the security.

We receive monthly reports on the investment activity conducted in relation to 10 of the exemptions. The reportable exemptions include distributions to accredited investors, friends, family, and those distributions that rely on an offering memorandum as a disclosure document. In 2006-07, firms reported that New Brunswick investors, including some New Brunswick pension funds, invested $556 million relying on these exemptions. We determined that more than $13 million of that amount was raised by New Brunswick-based corporations. The bulk of the money raised, approximately $519 million, left the province and was invested in nationally-administered pooled funds.

Public equity

During 2006-07, no New Brunswick firms went public on either the Toronto Stock Exchange (TSX) or the junior TSX Venture Exchange which, when combined, list over 3,500 companies. The number of publicly-traded companies registered in the province remained at six. In an effort to develop the province's capital markets, the TSX Venture, in cooperation with the Commission, hosted additional information sessions about the Capital Pool Company Program in Edmundston and Bathurst.

Working to foster New Brunswick's capital markets

The last fiscal year saw great strides in our efforts to foster the capital markets. Below are a few of our initiatives and accomplishments.

Atlantic Angel conference

In April, we worked with the National Angel Organization and *propelsj*, an organization dedicated to encouraging entrepreneurship and innovation, to support and sponsor the first Angel conference in Canada held east of Montreal. The Atlantic Angel Conference, attended by 70 delegates from various stakeholder groups, introduced delegates to the benefits of Angel investing and working together in networks. The media coverage was supportive and an interest in Angel investing was sparked.

Wisconsin fact-finding mission

In June, we sent three senior representatives to visit the state of Wisconsin. Similar to our province in size and socio-economic status, Wisconsin is cited as a jurisdiction that has endured economic conditions similar to those in New Brunswick. However, over the past five years, Wisconsin has become a leading state in the development of entrepreneurship, Angel networks, innovation and in creating a tax environment that readily rewards early-stage investment.

Over a span of five days, our delegation visited numerous key individuals in government and private industry involved in Wisconsin's economic renewal. Discussions focused on the challenges, lessons learned and the processes that were put in place. The insights we gained from that visit were invaluable and were blended into our capital market development strategies.

Funding our Future

In January, we released the *Funding our Future* report. This report was the culmination of many research hours, interviews with innumerable stakeholders, and internal discussions. It serves as a blueprint for advancing the province's capital markets. We realized that capital market development is complex and that siloed solutions have limited effect. It is clear that there is not one solution or organization that can address all the challenges. A holistic, integrative approach is needed. Our research showed that greater benefits can be achieved through the collaboration of all stakeholders, from entrepreneurs to investors, and all the peripheral groups associated with them. The report identified 33 recommendations that could be implemented within a year and an additional 44 for further consideration.

Fullsail Summit 2007
At the end of January, we hosted the Fullsail Summit in Moncton. Approximately 150 delegates representing various stakeholder groups attended the summit, and the event featured prominent speakers from local, national, and international academia, government and private sector. Fullsail sought to strengthen our entrepreneurial culture, enhance stakeholder connections, improve market knowledge and increase investments.

The summit was a unique, action-oriented event. We used the *Funding our Future* report as a foundation for discussion and action and challenged delegates to chart a course to take the recommendations from paper to reality. The summit concluded with individuals and supporters stepping forward to champion 24 of the 33 recommendations.

A follow-up report entitled *Making the Commitment* was released shortly after Fullsail. The report outlined the adopted recommendations and those individuals and organizations who agreed to champion and support the initiatives.

Best new initiative – Canadian Investment Award
In November, we received one of the highest accolades from the Canadian investment industry. We were nationally recognized by Canada's financial community with the Canadian Investment Award for Best New Initiative based on the work we had done and on what we continue to do to foster the capital markets. This was the first time such an award was received by any organization east of Montreal. It was also the first time since the event's inception that a securities regulator or government agency had received an award from the organizers.

Generating awareness
Throughout 2006-07, we actively pursued opportunities to generate awareness of our capital market initiative. We spoke at and attended conferences and professional luncheons and sponsored worthwhile endeavours to grow the province's capital markets. Our initiative received coverage in regional, provincial, and national media.

OUR INVESTOR PROTECTION PRIORITY

Protect the integrity of New Brunswick's capital markets through active compliance and vigorous enforcement measures.

Overview
Our objective is to have a visible compliance regime that ensures market participants are following the legislation. We do this primarily through registration and compliance reviews. We also have a vigorous enforcement system to protect investors from unfair, improper or fraudulent actions. This is done through investigations and enforcement actions.

During the year, we were involved in a number of compliance and enforcement actions. Several hearings resulted in sanctions against individuals and corporate

entities. These sanctions included cease-trade orders, suspensions and bans from registration, and administrative penalties. In 2006-07, we ordered $55,000 in administrative penalties and $5,000 in costs. Administrative penalties are paid into a separately-maintained Market Enhancement Reserve. The *Securities Act* mandates that administrative penalties be used to enhance the capital markets in New Brunswick.

Registration

Registration is one of the fundamental pillars of securities regulation. Determining the suitability of those seeking registration is one of our key gatekeeper functions in protecting investors from unfair, improper or fraudulent practices. The registration process involves assessing an applicant's character, financial stability and qualifications to determine their suitability as a registrant. Individuals and firms that trade or advise in securities with New Brunswick investors, regardless of where the individual or firm resides, are required to register. We currently regulate registrants from Ireland, the United Kingdom, the United States, and the Yukon Territory and every province in Canada. Securities regulation does provide a limited exemption from the registration requirement for trades to certain qualified investors.

New Brunswick Securities Commission
Registered Firms

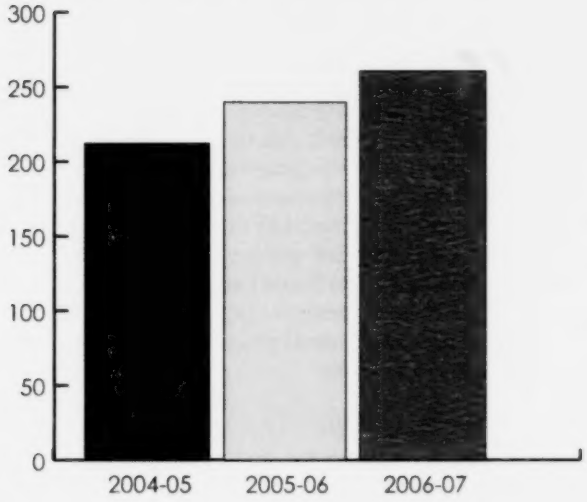

New Brunswick Securities Commission
Registered Individuals

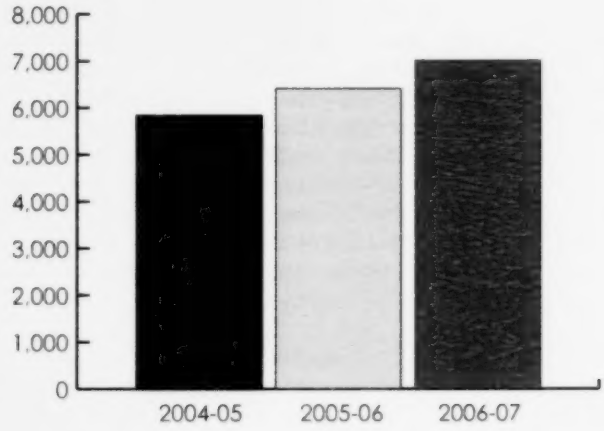

Compliance reviews

We conducted a sweep of 14 mutual fund dealer branch offices located throughout New Brunswick. Our review focused on the "Know Your Client" and new account documentation obtained by the dealer to verify that the mutual funds purchased were appropriate for the investor. We produced individual reports for each dealer and an overall summary report for the industry as a whole. We issued specific remedial requirements to the dealers involved in the review, and in our overall report, we described recommended business practises for all mutual fund dealers.

In addition to these reviews, we conducted on-site compliance reviews of the three investment counsel and portfolio manager firms that have their head office in New Brunswick. We also conducted reviews on four investment dealer branch office locations.

Proceedings and hearings

Registration matters

The Executive Director gave two individuals an opportunity to be heard following staff's assessment of their suitability to be registered. In the matter of *Ulysse Kerry*, the Executive Director determined that the application was objectionable due in part to Mr. Kerry's failure to provide full and clear disclosure of all material information, and refused registration. In the matter of *Paul Maurice*, the Executive Director ordered that Mr. Maurice's registration be suspended due to his failure to meet the post-approval requirements of his self-regulatory organization. Mr. Maurice subsequently passed the required courses and his registration was reinstated.

Alain Brien

Mr. Brien is a Quebec registrant who had a number of New Brunswick clients. He was not registered in New Brunswick. During the course of our investigation, Mr. Brien made misrepresentations to an investigator. In April, the Commission approved a settlement agreement directing Mr. Brien to pay an administrative penalty of $10,000 for presenting misleading or untrue information to the Commission and for trading in securities in New Brunswick without having been registered. The Commission also ordered that the exemptions available under New Brunswick securities law would not apply to Mr. Brien and banned him from trading in securities in New Brunswick for a period of 10 years.

Maitland Capital Ltd. et al.

Commission staff alleged that Maitland Capital Ltd. and several associated individuals solicited and sold shares in Maitland Capital Ltd. to more than 50 New Brunswick residents. None of the parties were registered to trade, nor had they filed a prospectus. Having issued temporary cease-trade orders in this matter in May, the Commission issued permanent cease-trade orders against Leonard Waddingham and Hanoch Ulfan, and extended temporary cease-trade orders against Maitland Capital Ltd., Al Grossman and Steve Lanys in May and June. In August, the determination of whether administrative penalties should be imposed was adjourned pending the resolution of criminal proceedings begun by staff of the Ontario Securities Commission.

Limelight Entertainment Inc. et al.

Commission staff alleged that Limelight Entertainment Inc. and several associated individuals solicited and sold shares in Limelight Entertainment Inc. to New Brunswick residents without being registered or filing a prospectus. In April, the Commission issued a temporary cease-trade order against Limelight Entertainment Inc. and a number of associated persons. In June, the temporary orders were made permanent, and that same month, the Commission also banned Carlos da Silva and David Campbell, principals of Limelight Entertainment Inc., from trading in securities in New Brunswick. After several adjournments, a hearing with respect to the imposition of administrative penalties is scheduled for June 2007.

First Global Ventures S.A. et al.
In May, the Commission issued a temporary cease-trade order against First Global Ventures S.A., and Al Grossman, further to Commission staff's allegation that these parties had solicited New Brunswick residents with respect to the purchase of shares in First Global Ventures S.A., a company incorporated in Panama. None of the respondents were registered to trade in securities nor had they filed a prospectus. In June, the Commission permanently banned the two parties from trading securities in New Brunswick. A hearing to determine whether administrative penalties should be imposed is scheduled for June 2007.

James K. Hanley
Mr. Hanley, a securities salesperson based in Saint John, New Brunswick, had, on several occasions, redeemed investments for two elderly clients who then wrote him cheques for reinvestment. These funds were then deposited to Mr. Hanley's personal account or an account established for his numbered company. Mr. Hanley provided misleading account statements and information to his clients. After we began our investigation, he also made misrepresentations to our investigators regarding the basis on which his clients had provided these funds to him. We began proceedings in October. In January, the Commission approved a settlement agreement banning Mr. Hanley from being registered to trade in or provide advice with respect to securities for 20 years. The Commission also prohibited him from taking advantage of any exemptions provided by the *Securities Act* for 20 years. As well, he was ordered to pay an administrative penalty of $45,000 and $5,000 for the costs of the investigation.

Jabez Financial Services Inc. et al.
In October, the Commission issued a temporary cease-trade order against Jabez Financial Services Inc., JFS Credit Union, JFS-INC.NET, Keith Haley, Normand Leblanc, and Quintin Sponagle directing them to cease trading in all securities. Jabez Financial Services was a Panama-based company and JFS Credit Union presented itself as based in Sweden. The other respondents were residents of New Brunswick and Nova Scotia. The respondents were promoting an Internet-based investment scheme offering returns from 2 to 10% per month. None of the respondents were registered or had filed a prospectus. Jabez Financial Services was not registered to sell securities in Panama either. In January, the cease-trade orders with respect to all respondents were made permanent.

Enforcement activity not involving proceedings or hearings
Commission staff do not commence proceedings in every case. Sometimes the commencement of proceedings is not in the best interest of investors, or the parties are all located outside Canada such that the commencement of proceedings in New Brunswick may not bear much fruit. In such cases, we may choose to work with parties to seek alternative solutions to violations of the *Securities Act*.

As an example, during the fiscal year, we worked with a small cooperative which had not complied with the terms of an exemption granted to it by the Administrator under the prior legislation to the *Securities Act*. Specifically, the cooperative had not prepared proper financial statements and provided these to its investors. The cooperative was in a precarious financial state and the

commencement of proceedings would have had a serious negative effect on it. We negotiated an arrangement with the cooperative by which proper financial statements were prepared and provided to investors, together with a right to rescind their investment after having reviewed the financial statements. This was done and the matter concluded.

In another case, a New Brunswick investor had provided $35,000 to a New York based FOREX (Foreign Exchange) trader. The investor lost more than a third of this money within a matter of weeks. We investigated the matter and were able to convince the FOREX trader to return the full $35,000 investment to the New Brunswick resident.

New Brunswick Securities Commission

Statistics at a Glance

	2006-07	2005-06	2004-05*
Enforcement Activity			
Complaints received	71	55	31
New investigations	29	29	19
Concluded investigations	22	24	11
Average length of investigation (in days)	160	155	124
Interim cease-trade orders	13	1	1
Permanent cease-trade orders	5	1	1
Registrants prohibited or limited from participating in market	2	1	0
Settlements approved	2	2	0
Hearing days	24	5	3
NBSC costs levied	$5,000	$7,750	$2,000
NBSC costs recovered	0	$7,750	$2,000
Administrative penalties levied	$55,000	$72,719	$64,000
Administrative penalties recovered	$10,000	$72,719	$64,000
Corporate Finance Activity			
New Brunswick-based reporting issuers	6	8	6
Prospectus filings	532	493	357
Investment fund prospectus filings	213	195	143
Annual information forms	926	824	427
Exempt distribution reports	265	224	n/a
Rights offering circulars	11		
Exemption applications	604		
Market Regulation Activity			
New dealer and adviser firms	34	31	17
New individual registrant and non trading/non advising officer or director filings	4,711	3,246	2,389
Transfer of registration	308	220	220
Termination of registration	2,100	1,446	1,214
Submissions to change previously filed registration information	18,663	13,874	8,615

*2004-05 fiscal year was 1 July 2004 to 31 March 2005 (9 month period).

Management's Discussion and Analysis of Financial Position and Operating Results

Dated 11 May 2007

The following discussion and analysis provides a summary review of the operating results of the New Brunswick Securities Commission for the year ended 31 March 2007. This review should be read in conjunction with the financial statements and accompanying notes.

Readers should note that some assumptions, although reasonable at the date of publication, are not guarantees of future performance.

OVERVIEW

The Commission is a corporation without share capital. It was established through the *Securities Act* (New Brunswick) and began operations on 1 July 2004. The Commission functions as an independent regulatory agency and administrative tribunal, responsible for overseeing the securities industry in New Brunswick. As a provincial Crown corporation, the Commission is exempt from income taxes and the Harmonized Sales Tax. The Commission's operations are funded through fees paid by securities market participants.

The Commission maintains accounting and internal control systems to provide reasonable assurance that its financial information is complete, reliable and accurate, and that its assets are adequately protected. The Commission Members, in conjunction with the Audit Committee, have an oversight role regarding the integrity of the reported information.

The Commission budgets to generate a surplus with a planned distribution of surplus operating funds to the Government of New Brunswick. The surplus generated in the fiscal period 2006-07 exceeded the budgeted amount.

Selected Annual Information

	Budget 2006-07 ($)	Actual 2006-07 ($)	Actual 2005-06 ($)
Revenue	9,047,875	10,210,198	9,216,445
Expense	3,806,770	3,797,266	2,677,072
Net income		6,412,932	6,539,373
Total assets		2,792,602	2,786,812
Total liabilities		590,574	783,285
Total funds' balance		2,202,028	2,003,527
Distributions to Government		6,214,431	5,912,969

REVENUES

Our revenues consist of:

- filing, registration and application fees paid by securities market participants;

- amounts collected from administrative penalties and settlements for breaches of the *Securities Act* as well as associated cost recoveries; and
- investment income and minor miscellaneous charges.

There were no changes to the fee schedule this year when compared to last year. Revenue increases from market participants during this year are a result of market activity and growth in the number of registrations. Almost all of our operational funding comes from fees paid by market participants. These fees amounted to approximately 97.4% of total revenue in the year (98.0% in the prior period) and relate primarily to capital raising activities and securities trading in New Brunswick. There are several groups that contribute significantly to the Commission's revenues. Fees paid by mutual funds to distribute their securities in New Brunswick were about $4.1 million or 40% of revenue, up from $3.8 million in the prior period. In addition, fees paid by the six largest Canadian banks for the registration renewal of their representatives and firms were about $1.17 million or 11.5% of revenue, up from $1.07 million in the prior period.

Securities distribution fees for 2006-07 are showing an approximate 8% increase from 2005-06. Financial filings for 2006-07 are showing a 17% increase from the prior year. This is due to a general growth in the volume of filings. Part of the revenue increase for the current fiscal year can be attributed to revised National Instrument 44-101 *Short Form Prospectus Distributions* (the Rule). On 30 December 2005, the Rule was amended to facilitate entry into the short form prospectus system. Issuers no longer had to meet as many qualifying requirements. As a result of these amendments, the number of short form prospectus filings increased to 256, compared to 183 from the previous fiscal year. Other associated filings, such as annual information forms and annual financial statements, also increased as a result of the changes.

Registration fees for 2006-07 are showing a 10% increase from 2005-06. This is primarily attributable to a commensurate growth in the number of registrants. Exemptions and orders revenue for 2006-07 is showing a 5% increase from the prior year.

Fee Revenue

Category	Description	2006-07 Amount ($)	2006-07 % of Fee Total	2005-06 Amount ($)
Distribution fees	Paid by securities issuers when filing distribution documents	4,785,850	48.1	4,441,950
Registration fees	Paid by individuals and firms to register with the Commission to sell or advise on securities	2,880,750	29.0	2,607,300
Financial filing fees	Paid by public companies when filing annual financial statements and annual information forms	1,956,475	19.7	1,672,374
Exemptions and orders	Paid by market participants primarily to request exemptions from *Securities Act* requirements	324,550	3.3	309,975

There is a significant increase in "Other" revenue during the current fiscal year. This revenue increase is primarily attributable to the Fullsail Summit that was held in Moncton on 28-30 January 2007 with an objective of growing New Brunswick's capital markets. Total revenue of $78,346 was received from sponsors and from conference registration fees.

Enforcement revenues, comprised of receipts of administrative penalties, designated settlements, and administrative cost recoveries, are unpredictable. These revenues depend on the timing of enforcement actions completed during the year and on the Commission's ability to collect assessed amounts. This area of revenue was down significantly during the year from $80,469 in 2005-06 to $10,000 in 2006-07. A penalty of $50,000 arising from one enforcement hearing is not recognized as revenue as there is a reasonable probability that the amount is uncollectible. Receipts designated as cost recoveries are recognized as operating revenue.

Receipts from administrative penalties and settlements are for the benefit of the Market Enhancement Reserve. As required by the *Securities Act*, these funds are to be spent only on endeavours or activities that educate investors and enhance their knowledge about the operation of the securities market in New Brunswick.

The Commission does not budget an amount for enforcement revenue so as to avoid the appearance of impropriety. During the year 2006-07, there were disbursements of $112,910 from the Market Enhancement Reserve.

In general, our portfolio generates modest returns. The Commission does not make speculative investments with its surplus funds and makes periodic and orderly distributions to the Government of New Brunswick. Consequently, investment returns are generated from the bank balance at prime less 2% as part of our banking agreement.

Revenue Analysis

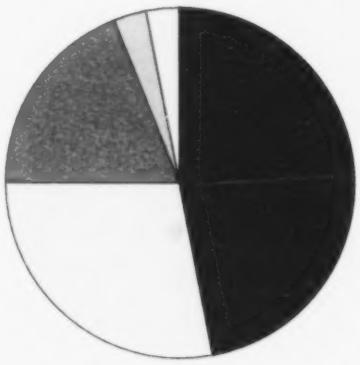

- 47% Distribution of securities
- 28% Registrations
- 19% Financial filings
- 3% Exemptions and orders
- 3% Administrative penalties, investment income and other

OPERATING EXPENSES

The Commission takes seriously its responsibility to manage its expenses over the fiscal year. It does this by:

- preparing an annual budget and strategic plan that is approved by the Commission Members;
- translating the annual budget into monthly budgets;
- reporting actual versus budget amounts to management every month;
- providing a variance analysis each month to the Audit Committee or at Commission Member meetings each month (a written report is sent to Commission Members on those months where no meeting is held);
- preparing quarterly financial forecasts for management and the Commission Members;
- requiring Commission Member approval of significant expenses or contracts; and
- continually improving its processes.

The Commission's operating expenses during the year were $3,797,266, compared to a budget of $3,806,770, a difference of $9,504. Several unbudgeted initiatives were approved by the Commission during the fiscal year as well, and are included in the expense total.

Expenses

Expense Category	Expenses ($)	Budgeted Expenses ($)	% of Total Expenses	% of Total Expenses Prior Period
Salaries and benefits	2,376,378	2,465,900	62.6	71.0
Administration	722,035	648,470	19.0	12.0
Market enhancement	112,910	75,000	3.0	-*
Professional services	91,045	60,000	2.4	3.2
Travel	134,460	169,700	3.5	5.0
Canadian Securities Administrators (CSA) initiatives	48,204	75,000	1.3	1.7
Premises	222,846	231,800	5.9	4.0
Amortization	89,388	80,900	2.3	3.1
Total	**3,797,266**	**3,806,770**	**100.0**	**100.0**

* See Schedule 2 of the Financial Statements.

Expense Analysis

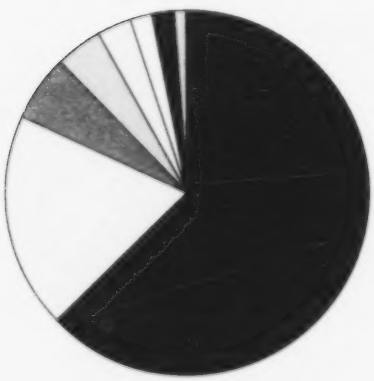

- 63% Salaries and benefits
- 19% Administration
- 6% Premises
- 4% Travel
- 3% Market enhancement
- 2% Professional services
- 2% Amortization
- 1% CSA

The largest expense item, totaling $2,376,378 or 62.6%, was salaries and benefits. As a percentage of total expense, this ratio is lower than for the prior year comparison, even though total salary and benefit costs went up $475,180. The Commission had 27 staff on payroll at year-end, compared to the 22 that were on payroll one year before. It is expected that the Commission has generally finished ramping up its staff complement as a result of its July 2004 creation. For the first time in two years, a general 3.0% cost of living adjustment was applied to the Commission's salary scales on 1 July 2006.

Administration expenses were the second largest category for the Commission at $722,035 or 19.0% of total expenses, an increase over the 12.0% that was generated in the prior year. These expenses pertain to information technology, training, communication, printing, advertising and other general office expense items. Expenses associated with the Fullsail Summit were the largest single expense item at $225,885 and represented a new expense source.

This is the first year that the Commission has transferred funds from the Market Enhancement Reserve for eligible expenses that enhance the capital markets in New Brunswick. A $20,000 contribution was provided to both the University of New Brunswick and the Université de Moncton to assist in the development of a securities law course. The $72,910 remainder of the market enhancement expense was for a television campaign that aimed to increase the profile of the Commission while alerting the public to potential investment fraud.

Travel costs were $134,460 or 3.5% of total expenses, a decrease from the 5.0% of the prior period. Despite a higher staff complement, the aggregate travel cost increase year over year was a minor $504. Travel was primarily related to training initiatives and attendance at policy and other regulatory meetings of partners of the CSA.

Premise costs increased significantly to $222,846. This represents 5.9% of total expenses, up from 4.0% of the prior period. This increase is attributable to the new office space that was acquired by the Commission in February 2006. This space was required in order to accommodate the increase in staff and to have appropriate meeting rooms and a Hearing Room for administrative tribunals.

Amortization expenses increased from $82,802 to $89,388 year over year. The largest depreciable asset for the Commission is its leasehold improvements, which is being amortized over 10 years and accounts for about 44% of the total expense. Furniture, information technology hardware, vehicle and information technology software assets follow in descending order to make up the remainder of the amortization expense.

Professional service expenses increased slightly from $85,152 to $91,045 year over year. Translation costs and a salary and benefit review undertaken by an external consultant were the two predominant items that accounted for the increase.

The remaining expense item is $48,204, or 1.3% of total expenses for CSA initiatives. This amount is slightly higher than the $44,835 expense incurred in 2005-06. These initiatives support Canada's national system of securities regulation through a cooperative approach with the Commission's provincial and territorial regulatory partners.

MARKET ENHANCEMENT RESERVE

The Market Enhancement Reserve represents externally restricted equity as its funding and purpose is defined by the *Securities Act*. The funds are to be used for endeavours or activities that enhance the capital markets in New Brunswick. The funds associated with the reserve are maintained in a separate bank account and generate their own bank interest. In 2006-07, administrative penalties totaling $10,000 were assessed and collected, while the prior period's assessments and collections totaled $72,719. A further $45,000 administrative penalty was assessed in the year but is not reflected on the statements as there is a reasonable probability that the amount is uncollectible.

DISPOSITION OF SURPLUS OPERATING FUNDS

The Commission made total payments of $6,214,431 to the Government of New Brunswick during the year. The payment amount is calculated annually and is included in the Commission's Business Plan. The total contribution included a budgeted amount of $5,100,000 as well as an additional $1,114,431. The $1,114,431 represents the balance of the general surplus as at 31 March 2006. The contribution is payable each year providing that doing so does not impair the Commission's ability to pay its liabilities, meet its obligations as they become due or fulfill its contractual commitments. Since the Commission was established in July 2004, it has made contributions of $15,314,595 to the Government of New Brunswick.

LIQUIDITY AND FINANCIAL POSITION

The Commission has sufficient liquidity to finance its operations and capital purchases. The net increase in cash prior to the disposition of surplus operating funds was $6,297,782 during the fiscal year. Of that amount, $6,214,431 was distributed to the Government of New Brunswick. The combined cash balance at year-end was $2,299,050. This includes amounts from the Commission's two reserves.

The Commission had established a Fee Stabilization Reserve in the prior year. Following an internal review, the maximum value of the reserve was increased from $750,000 to $1,000,000 during the fiscal period. Revenue generation remains a source of risk for the Commission as revenues are correlated to market activity and general economic conditions. The Fee Stabilization Reserve exists to aid the Commission to manage this risk. It allows the Commission to maintain an operating contingency to absorb revenue shortfalls or unexpected expenditures. The Commission takes revenue generated from the reserve into general operations. The reserve was fully-funded at year-end.

RISKS AND UNCERTAINTIES

Securities regulatory reform

We have been supporting the Government of New Brunswick's work to implement securities regulatory reforms outlined in the Provincial/Territorial Memorandum of Understanding Regarding Securities Regulation (MOU), signed on 30 September 2004 by most of Canada's provincial ministers responsible for securities regulation. The MOU proposes a single window of access to capital markets in participating jurisdictions and a review of regulatory fees. We adopted rules that support the first phase of the MOU effective 19 September 2005. The first phase materially affected the Commission's responsibilities as the Commission became recognized as a principal jurisdiction under Multilateral Instrument 11-101, *Principal Regulator System*. This significantly increased its national role and responsibility for securities regulation.

Proposed National Instrument 11-102, *Passport System*, was published on 28 March 2007 by all provincial and territorial Canadian jurisdictions with the exception of Ontario. The purpose of the proposed instrument is to further enhance the Passport system, enabling statutory delegation that will confirm a market participant's right to access the capital markets in multiple jurisdictions by dealing only with its principal regulator and meeting the requirements of one set of harmonized laws.

There is significant ongoing effort associated with the MOU's implementation and, at a minimum, several rounds of legislative amendments are expected in order to highly harmonize securities legislation across the country. At the present time, the Commission has the requisite human resources to manage this initiative. A significant set of legislative amendments is expected to be granted Royal Assent in May 2007.

It is indeterminate at this point whether future initiatives, such as a fee review, will materially affect the Commission's revenues and expenses.

In addition to this initiative, there is continued effort underway by some jurisdictions to create a national securities regulator. Stated support for this initiative comes from the Government of Canada and Government of Ontario. The disposition of this initiative is indeterminate at this time, and its formation poses risk to the Commission.

National electronic filing systems

Under various agreements with the CSA, CDS Inc. (CDS) operates the following electronic systems:

- System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR), an electronic system for securities market participants to file regulatory documents and pay fees;
- National Registration Database (NRD), an electronic system for registrants to register and pay fees; and
- System for Electronic Disclosure by Insiders (SEDI), an Internet-based system for insiders to report their trades.

Almost 95% of our fee revenue is collected through SEDAR and NRD. Should CDS become unable or unwilling to continue to operate these systems, the CSA would have to contract with another party. This represents a revenue and regulatory risk as the systems facilitate effective and efficient regulatory processes.

CRITICAL ACCOUNTING ESTIMATES

Management must make estimates and assumptions when preparing the financial statements. Management makes those assumptions based on experience and current conditions and believes that they are reasonable. However, actual results may differ from management's estimates. In our financial statements, management has estimated the portion of accounts receivable that the Commission will receive, the useful lives of our capital assets, and the value of employee leave liabilities.

Accounts receivable

We accrue amounts due when they meet generally accepted revenue recognition criteria. During the fiscal period 2006-07, a total of $50,000 that was agreed to under a settlement agreement was not recognized as revenue as the respondent subsequently declared bankruptcy and the amount appears to be uncollectible.

Capital assets

We capitalize goods and services when their cost is greater than $2,500 and their benefit extends beyond the current fiscal year. We amortize the cost of our capital assets over their expected useful lives. Our capital assets consist primarily of leasehold improvements, furniture and information technology. New information could lead us to reduce or eliminate an asset's value or expected useful life.

Employee liabilities

Our employees accrue vacation and other leave entitlements based on their years of service. We have estimated the value of employee leaves not yet taken based on our employee records and attributed benefit costs to those leaves based on our experience. The actual value of employee leaves taken will vary depending on their particular circumstances.

The most significant employee liability pertains to the Commission's retirement allowance benefit. This benefit is calculated for those employees with five or more years of service. The benefit is only payable if an employee retires when they terminate their employment with the Commission. It is difficult, therefore, to estimate this liability with precision. For the current period, we have changed our methodology for calculating this expense in two critical areas. The first is that we now apply a discount factor of 3% for each year that the eligible employee is below the minimum retirement age of 55. The second area is that, unlike in prior periods, we do not impute a 15% related-benefit cost to this amount as it is probable that the employee will elect to receive this amount as a lump-sum payment.

Another area of significant estimate is for determining an accrual for an enhanced pension benefit for the Chief Executive Officer for the Commission. This benefit will be paid to this Officer upon retirement. The Commission

relies upon the expertise of the Office of Human Resources for the Government of New Brunswick to determine this amount.

OUTLOOK

Operating revenue is budgeted to be $9.58 million for the 2007-08 fiscal year. This represents a decrease of about $630,000, or 6.2%, from 2006-07 actual revenue of $10.21 million. This decrease primarily reflects a conservative approach to revenue budgeting and a requirement to approve a budget in December, over three months before year-end. More than 45% of the Commission's revenue is received during this time period.

Operating expenses are budgeted to be $4.29 million for the 2007-08 fiscal year. This represents an increase of $0.49 million over 2006-07 actual expenses. The majority of this increase, about $0.37 million, is attributable to salary and benefit increases. This reflects general salary increases, the implementation of a salary and benefit review and entering the year with a full complement of funded positions.

The budgeted subsequent surplus for 2007-08 is about $225,000, after the budgeted contribution of $5.1 million to the Government of New Brunswick and a $38,500 allocation from the Market Enhancement Reserve.

Management's Responsibility for Financial Reporting

Management is responsible for the integrity of the financial statements and other information presented in the Annual Report. The financial statements have been prepared by management in accordance with Canadian generally accepted accounting principles, applying best estimates and judgments based on currently available information.

The New Brunswick Securities Commission maintains an accounting system and related controls designed to provide the Commission with reasonable assurance that reliable financial information is available on a timely basis.

The Members of the Commission ensure that management fulfills its responsibility for financial information and internal control. The financial statements and Annual Report have been reviewed by the Audit Committee and approved by the Commission. The Provincial Auditor's Report outlines the scope of the Auditor's examination and opinion.

Donne W. Smith
Chair & Chief Executive Officer

Kenrick G. Hancox
Executive Director

Kevin Hoyt
Director, Corporate Finance & Chief Financial Officer

11 May 2007

Auditor's Report

Office of the Auditor General | Bureau de vérificateur général

New Nouveau Brunswick

Auditor's Report

The Chair and Members
New Brunswick Securities Commission

I have audited the balance sheet of the New Brunswick Securities Commission as at 31 March 2007 and the statements of income, fund balances and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Commission's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Commission as at 31 March 2007 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Michael Ferguson, CA
Auditor General

Fredericton, N.B.
11 May 2007

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION
BALANCE SHEET
AS AT 31 MARCH 2007

ASSETS	2007	2006
Current assets		
Cash (Note 3)	$ 1,258,300	$ 1,326,603
Accounts receivable	48,990	120,919
Prepaid expenses	38,078	10,051
	1,345,368	1,457,573
Investments held for designated purposes (Note 3)	1,040,750	889,096
Capital assets (Note 5)	406,484	440,143
	$ 2,792,602	$ 2,786,812
LIABILITIES AND FUND BALANCES		
Current liabilities		
Accounts payable and accrued liabilities	$ 197,086	$ 417,852
Accrued salaries and benefits	82,382	72,484
Accrued vacation liabilities	36,757	31,986
	316,225	522,322
Accrued benefit liabilities (Note 8)	274,349	260,963
Total liabilities	590,574	783,285
Fund balances		
General	1,161,278	1,114,431
Fee stabilization reserve (Note 4)	1,000,000	750,000
Market enhancement reserve (Note 4)	40,750	139,096
	2,202,028	2,003,527
	$ 2,792,602	$ 2,786,812

The accompanying notes and schedules are part of these financial statements.

Approved by the Commission:

Chair

Member

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION
STATEMENT OF INCOME
FOR THE YEAR ENDED 31 MARCH 2007

	2007	2006
REVENUE		
Fees		
Distribution of securities	$ 4,785,850	$ 4,441,950
Registrations	2,880,750	2,607,300
Financial filings	1,956,475	1,672,374
Exemptions and orders	324,550	309,975
Other	119,756	22,772
Administrative penalties and settlements	10,000	72,719
Enforcement cost recoveries	-	7,750
Investment income	132,817	81,605
	10,210,198	9,216,445
EXPENSES		
Salaries and benefits	2,376,378	1,901,198
Administration (Schedule 1)	722,035	322,556
Market enhancement (Schedule 2)	112,910	-
Professional services	91,045	85,152
Travel	134,460	133,956
Canadian Securities Administrators initiatives	48,204	44,835
Premises	222,846	106,573
Amortization	89,388	82,802
	3,797,266	2,677,072
EXCESS OF REVENUE OVER EXPENSES	$ 6,412,932	$ 6,539,373

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION
STATEMENT OF FUND BALANCES
FOR THE YEAR ENDED 31 MARCH 2007

	General	Fee Stabilization Reserve	Market Enhancement Reserve	Total
Balance, 31 March 2006	$ 1,114,431	$ 750,000	$ 139,096	$ 2,003,527
Excess of revenue over expenses	6,412,932	-	-	6,412,932
Disposition of surplus operating funds (Note 6)	(6,214,431)	-	-	(6,214,431)
Investment income reallocation	(4,564)	-	4,564	-
Allocation to (from) reserves (Note 4)	(147,090)	250,000	(102,910)	-
Balance, 31 March 2007	$ 1,161,278	$ 1,000,000	$ 40,750	$ 2,202,028

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION
STATEMENT OF CASH FLOWS
FOR THE YEAR ENDED 31 MARCH 2007

	2007	2006
CASH FLOWS FROM OPERATING ACTIVITIES		
Excess of revenue over expenses	$ 6,412,932	$ 6,539,373
Adjustment for amortization – capital assets	89,388	82,802
	6,502,320	6,622,175
Changes in non-cash working capital		
Accounts receivable	71,929	(105,652)
Prepaid expenses	(28,027)	(2,400)
Accounts payable and accrued liabilities	(220,766)	291,204
Accrued salaries and benefits	9,898	25,402
Accrued vacation liabilities	4,771	2,051
Accrued benefit liabilities	13,386	19,716
	6,353,511	6,852,496
CASH FLOWS FROM FINANCING ACTIVITIES		
Disposition of surplus operating funds	(6,214,431)	(5,912,969)
CASH FLOWS FROM INVESTING ACTIVITIES		
Acquisition of capital assets	(55,729)	(468,509)
NET INCREASE IN CASH AND CASH EQUIVALENTS	83,351	471,018
CASH AND CASH EQUIVALENTS, BEGINNING OF YEAR	2,215,699	1,744,681
CASH AND CASH EQUIVALENTS, END OF YEAR	$ 2,299,050	$ 2,215,699
Represented by:		
Cash	$ 1,258,300	$ 1,326,603
Investments held for designated purposes	1,040,750	889,096
	$ 2,299,050	$ 2,215,699

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION
NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
FOR THE YEAR ENDED 31 MARCH 2007

1. Nature of the Corporation

The New Brunswick Securities Commission is a Provincial Corporation operating under the *Securities Act* (New Brunswick) established on 1 July 2004. The business of the Commission is the regulation of the New Brunswick capital markets, including the administration of the *Securities Act*, the Securities Regulation and the New Brunswick Securities Commission rules.

The purpose of the Commission is to foster fair and efficient capital markets in New Brunswick and confidence in those markets, and to provide protection to investors from unfair, improper or fraudulent practices.

As a Crown corporation, the Commission is exempt from income taxes.

2. Significant accounting policies

These financial statements are prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. The accounting policies of significance to the Commission are as follows:

(a) Revenue recognition

Fees are recognized when earned, which is normally upon receipt.

Recovery of the costs of investigations and administrative penalty revenue are recognized upon the date of decision unless management determines there is no reasonable assurance as to ultimate collection, in which case recovery is recognized when cash is received.

Investment income is recorded on the accrual basis.

(b) Capital assets

Capital assets are recorded at cost and amortized using the straight line method starting in the year of acquisition over their estimated useful lives as follows:

Office furniture and equipment: 4 years
Computers and electronic equipment: 3 years
Software: 4 years
Automobile: 4 years
Leasehold improvements: over term of lease

2. Significant accounting policies – continued

(c) Use of estimates

The preparation of financial statements in conformity with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the amounts reported in the financial statements and accompanying notes. Actual results could differ from these estimates.

(d) Restricted cash

Consistent with subsection 25(4) of the *Securities Act*, revenue received by the Commission from administrative penalties shall not be used for the normal operating expenditures of the Commission and must only be used for endeavours or activities that, in the opinion of the Commission, enhance the capital markets in New Brunswick.

(e) Employee benefit plan

The Commission provides pension benefits to its full-time employees through participation in the Public Service Superannuation Plan, which is a multi-employer defined benefit pension plan. This plan is accounted for as a defined contribution plan, as the Commission has insufficient information to apply defined benefit accounting to this pension plan. Pension costs included in these financial statements comprise the cost of employer contributions for current service of employees during the year and additional employer contributions for service relating to prior years.

(f) Financial instruments

The Commission's financial instruments consist of cash and short-term deposits, accounts receivable, restricted short-term deposits, and accrued liabilities. It is management's opinion that the Commission is not exposed to significant interest, currency or credit risks arising from these financial instruments. The fair values of these financial instruments approximate their carrying values.

3. Cash and investments held for designated purposes

The Commission maintains two separate bank accounts. The first is comprised of the operating account and those monies attributable to the fee stabilization reserve. The second account is maintained for the market enhancement reserve. Under the terms of the Commission's banking agreement, both accounts earn interest at prime less 2% calculated daily.

4. Reserves

Fee Stabilization Reserve

The Commission has established a reserve consistent with subsection 25(6) of the *Securities Act* to finance extraordinary expenses for isolated and unanticipated purposes that are regulatory in nature, and for changes in market activity that have an effect on revenue. The reserve is funded through charges to retained earnings. The maximum value of the reserve has been set at $1,000,000.

Market Enhancement Reserve

The Commission collects administrative penalties under section 186 of the *Securities Act*. Consistent with subsection 25(4) of the *Securities Act*, these amounts are not used for the normal operating expenditures of the Commission. Instead, they are used for endeavours or activities that enhance the capital markets in New Brunswick. Market enhancement reserve funds are maintained separate from the normal operating funds of the Commission and generate their own investment revenue.

5. Capital assets

			2007	2006
	Cost	Accumulated Amortization	Net Book Value	Net Book Value
Office furniture and equipment	$ 84,932	$ 48,602	$ 36,330	$ 45,358
Computers and electronic equipment	60,325	36,537	23,788	29,221
Software	11,780	5,945	5,835	–
Automobile	28,198	21,149	7,049	14,099
Leasehold improvements	390,517	78,103	312,414	351,465
Capital assets in progress	21,068	–	21,068	–
	$ 596,820	$ 190,336	$ 406,484	$ 440,143

Capital assets in progress are comprised of development costs for a new website, and an uninstalled computer server.

6. Disposition of surplus operating funds

The disposition of surplus operating funds consists of payments to the Consolidated Fund of the Province of New Brunswick subject to the approval of the Board of Management and consistent with subsection 25(5) of the *Securities Act*.

7. Commitments and contingencies

Details of commitments to organizations outside the Commission and contingencies from guarantees and legal actions are set out below. Any losses arising from the settlement of contingencies are treated as expenses in the year of settlement.

(a) Commitments

Commitments arising from contractual obligations associated primarily with the lease of the premises and minor rental of office equipment at 31 March 2007 amounted to $1,994,564. The Commisson entered into a ten year lease for office space effective 15 February 2006. Under the terms of its lease agreements, the Commission will be required to make the following annual lease payments:

2007-08	$ 220,896
2008-09	218,496
2009-10	218,496
2010-11	220,567
2011-12	230,919
Thereafter	885,190
Total	$ 1,994,564

(b) Legal Actions

The Commission is involved in various legal proceedings arising from its regulatory activities. Management considers the chance of liability under these legal proceedings not to be determinable and, accordingly, an estimate of any contingent loss cannot be made. The Commission is not aware of any legal proceedings against it at the date of these financial statements.

8. Accrued benefit liabilities

The Commission has a retirement allowance program for employees with five or more years of continuous employment. This is available on retirement, death or lay-off. Each employee is entitled to receive five days of pay for each year of service up to a maximum of 125 days, plus an additional 20% of accumulated sick leave. In total, this benefit cannot exceed 166 days. The employee's rate of pay is used to calculate the allowance.

This benefit is calculated on those employees with five or more years of service and is represented at the aggregate amount with the application of a 3% discount factor for each year that the eligible employee is below the earliest possible retirement age of 55.

This method of estimating the benefit represents a change from that performed in prior periods. This change in estimation reduced the accrued liability by a total of $50,044 at 31 March 2007.

In addition, the Chief Executive Officer receives a supplemental pension benefit whereby supplemental pensionable service of one year (or part year) for each year of service as Chief Executive Officer to a maximum of five years is provided. This benefit is fully funded by the Commission.

9. Related party transactions

The Department of Justice and Consumer Affairs, a related party to the Commission, provides certain services in the normal course of operations that are measured at the exchange amount, which is the amount of consideration established and agreed to by the related parties. Information technology services were provided such as data storage, data back-up, data protection and support for the Commission. During the year, the Commission finalized an agreement whereby the Department of Justice and Consumer Affairs also provided support for the policy and regulatory responsibilities of the Commission. The Commission expended $135,290 ($63,004 in 2006) during the reporting period on these services. As of 31 March 2007, an accounts payable of $30,644 ($24,188 in 2006) was owed to the Department of Justice and Consumer Affairs and is subject to normal terms. This amount is included in accounts payable and accrued liabilities.

The Translation Bureau for the Government of New Brunswick also provides translation services to the Commission that are measured at the exchange amount, which is the amount of consideration established and agreed to by the related parties. Total expenditures during the period were $39,707 ($48,888 in 2006). As of 31 March 2007 an accounts payable of $2,200 ($10,410 in 2006) was owed to the Translation Bureau for the Government of New Brunswick and is subject to normal terms. This amount is included in accounts payable and accrued liabilities.

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION
SCHEDULES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
FOR THE YEAR ENDED 31 MARCH 2007

	2007	2006
SCHEDULE 1		
ADMINISTRATION		
Fostering capital markets (Fullsail Summit)	$ 225,885	$ -
Investor protection and education	85,823	31,193
Members and staff development	101,689	57,176
Payment to Department of Justice and Consumer Affairs under Agreement	50,000	-
Information technology	110,298	74,476
Other administration	148,340	159,711
	$ 722,035	$ 322,556
SCHEDULE 2		
MARKET ENHANCEMENT		
Television campaign	$ 72,910	$ -*
Contribution for development of securities law course		
Université de Moncton	20,000	-
University of New Brunswick	20,000	-
	$ 112,910	$ -

*As a result of enforcement activity associated with the Securities Branch of the Department of Justice and Consumer Affairs, the predecessor organization for the Commission, certain voluntary payments were made to the Public Legal Education and Information Service of New Brunswick (PLEIS). Prior to 1 July 2004, those payments were made with the acknowledgement that they were to foster the mandate of PLEIS as it relates to financial markets. The Commission, as a result of its relationship and arrangements with PLEIS, had a significant ability to influence expenditures and those expenditures had a similar purpose as to those from the market enhancement reserve. During the 2005-06 fiscal year, we incurred $101,977 of expenditures.

Glossary of Terms

Angel investor
An individual, usually a successful entrepreneur, who typically invests in early-stage companies. Angels are traditionally affluent and, in addition to taking a personal stake in the success of the venture, they also provide mentoring and corporate guidance. Angels participate in the growth of a company through acquiring an equity stake for their investment.

CSA (Canadian Securities Administrators)
The council of the securities regulators of Canada's provinces and territories that coordinates and harmonizes regulation for the Canadian capital markets.

Capital markets
These markets bring together the providers and users of capital, the financial products, like stocks (equity capital) and bonds (debt capital) that make the transfer of capital possible, and the people and organizations that support the process.

Compliance review
A review of a market participant's records to ensure that the firm or individual is in compliance with all obligations under the New Brunswick *Securities Act*.

Continuous disclosure
The legally-required information filed by reporting issuers about the company and its business.

Debt capital
Loans derived from traditional institutions such as banks and, in some cases, investment firms.

Equity capital
Usually takes the form of common and preferred shares, with each share representing part ownership in the business. Shareholders' claims on the business are represented by the value of the business after all outstanding debt has been repaid. Providers of equity capital include friends, family, business associates, Angels, venture capitalists, and sidecar funds.

Exemption
An exemption allows a market participant to be exempt from certain requirements of securities regulations.

NRD (National Registration Database)
A national web-based system that permits individuals to file applications for registration electronically.

Passport
A national securities system that has created a similar set of rules across the country, giving market participants a single point of entry into the Canadian capital markets.

Private equity
Takes the form of privately-held shares. Unlike publicly-traded shares, they are usually held for long periods of time and the price of purchase or sale is determined through personal negotiation.

Prospectus
A document that describes, in detail, material information about an issuer when it is offering securities to the public.

Public equity
Equity capital invested in public issuers traded on a stock exchange such as the Toronto Stock Exchange.

SEDAR (System for Electronic Document Analysis and Retrieval)
The electronic system for the filing and public dissemination of documents of reporting issuers in Canada.

SEDI (System for Electronic Disclosure by Insiders)
The electronic system that facilitates the filing and public dissemination of "insider reports".

Sidecar financing
Provides capital that "rides" or invests alongside an Angel group. Traditionally, sidecar funds co-invest with Angels after the Angels have conducted the due diligence. Once Angels have agreed to invest, the sidecar, matching or co-investment fund then follows and accepts the same terms and conditions. Sidecars may provide matching or provide a fraction of the funds invested by the Angels.

Valley of Death
An area of corporate financial need ranging from approximately $150,000 to $1,500,000 where traditional lenders are few.

Venture capital
Funds made available for early-stage firms and small businesses with exceptional growth potential. Managerial and technical expertise is often also provided. Also called risk capital.

Available Publications

Below is a list of publications offered by the New Brunswick Securities Commission. These are available for download at www.nbsc-cvmnb.ca, or by calling us at 1-866-933-2222.

CAPITAL MARKET DEVELOPMENT

- Making the Commitment – Fullsail initiative
- Funding our Future: Fostering capital markets in New Brunswick – Fullsail initiative
- So You Want to be an Angel? A guide to Angel investing in Atlantic Canada
- A Guide to Capital Raising Exemptions
- TSX Venture Capital Pool Company Program (CPC Program)

INVESTING

- The Basics of Investing
- Choosing a Financial Adviser
- Mutual Funds – What you need to know
- The Prospectus – Being informed is being protected
- Tips for Investors
- Investing and the Internet
- When your Broker Calls, Take Notes!
- Investment Planning Worksheet

CORPORATE REPORTS

- 2006-2007 Annual Report
- 2005-2006 Annual Report
- 2004-2005 Annual Report

Rapport annuel
2006-2007

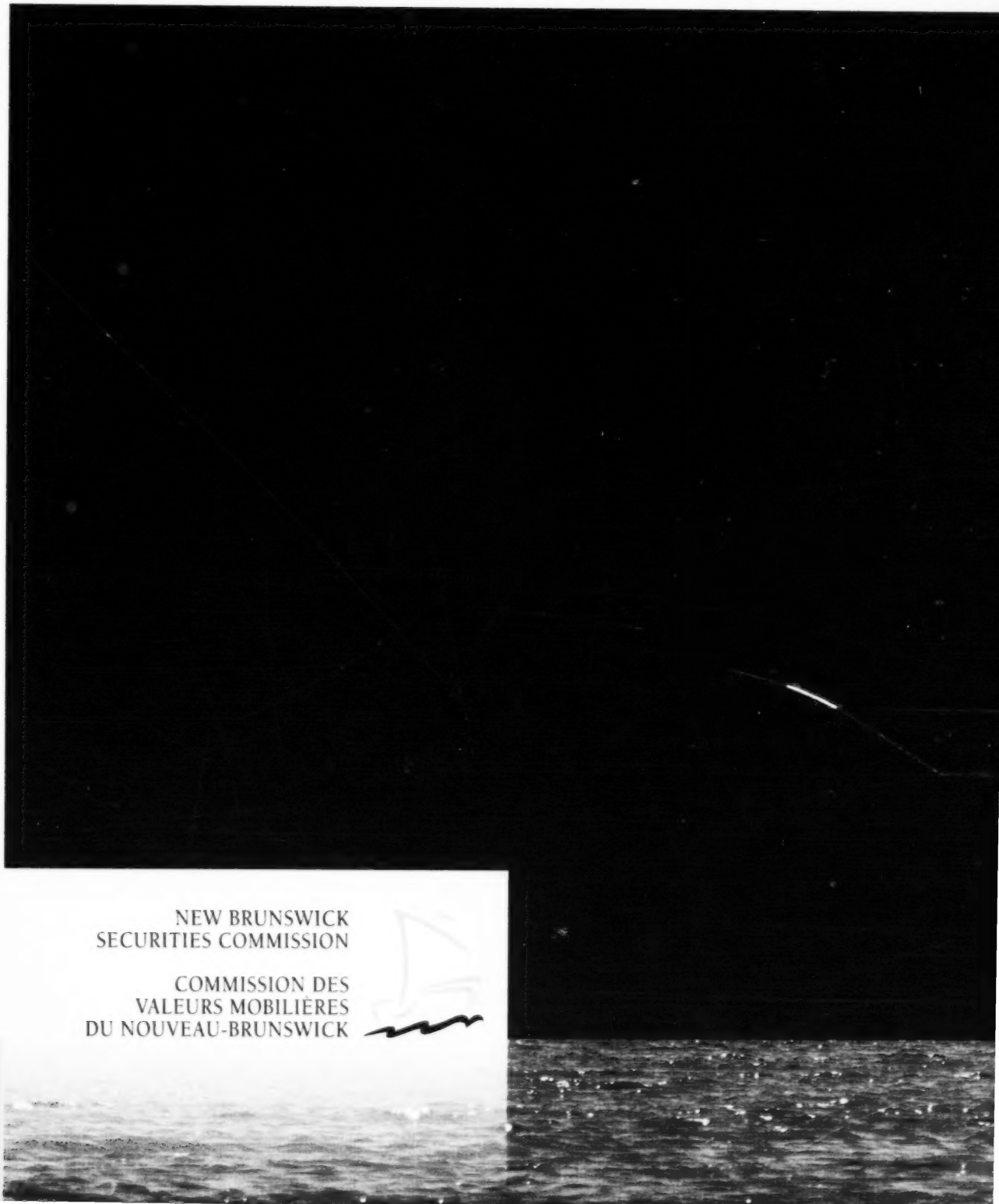

NEW BRUNSWICK
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Lettre de présentation

Septembre 2007

L'honorable Thomas J. Burke, c.r.
Ministre de la Justice et de la Consommation
Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de présenter à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick le rapport annuel de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick pour l'année financière allant du 1er avril 2006 au 31 mars 2007. Ce rapport décrit la vision, la mission, le mandat et les valeurs de la Commission. Il contient également les états financiers de la Commission ainsi que notre rapport sur le rendement en ce qui concerne nos priorités stratégiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président et chef de la direction de la
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick,

Donne W. Smith

Table des matières

À propos de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	4
Mot du président et chef de la direction	6
La Commission	9
Régie interne	12
Structure organisationnelle	14
Organigramme	17
Message du directeur général	18
Rapport sur le rendement	20
Aperçu des statistiques	39
Rapport de gestion sur la situation financière et le résultat des activités	40
Responsabilité de la direction en matière d'information financière	50
États financiers vérifiés	51
Glossaire	62
Publications	65

RAPPORT ANNUEL 2006-2007

Publié par la :
Commission des valeurs mobilières
du Nouveau-Brunswick
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (N.-B.) E2L 2J2 Canada

www.nbsc-cvmnb.ca

Septembre 2007

ISBN : 978-0-9738532-2-3
ISSN (version imprimée) : 1715-3859
ISSN (version française en ligne) : 1717-3875
ISSN (version anglaise en ligne) : 1715-3867

NEW BRUNSWICK
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

À propos de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

Notre orientation stratégique

NOTRE VISION

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est un chef de file respecté du domaine de la réglementation des marchés financiers en raison de sa pratique réglementaire équitable et équilibrée, de sa façon respectueuse et efficace de fournir des services ainsi que de la détermination et du sens de l'innovation dont elle fait preuve dans la réalisation de ses objectifs.

NOTRE MISSION

- Susciter la confiance envers les marchés financiers en améliorant la capacité qu'ont les investisseurs et les participants aux marchés de comprendre leurs rôles et leurs responsabilités.
- Favoriser l'établissement au Nouveau-Brunswick de marchés financiers dynamiques et concurrentiels qui offrent des possibilités d'investissement et de développement économique ainsi que l'accès aux capitaux.
- Établir et mettre en application un cadre réglementaire susceptible de protéger l'intégrité des marchés financiers et de les rendre attrayants et équitables.

NOTRE MANDAT

- Offrir aux investisseurs une protection contre les pratiques inéquitables, inappropriées et frauduleuses;
- Favoriser le caractère équitable et l'efficacité des marchés financiers et accroître la confiance qu'ils suscitent.

NOS VALEURS

- Intégrité dans notre façon de fonctionner;
- Compétence dans notre travail;
- Devoir de rendre compte de nos décisions et de nos actes;
- Respect envers les gens avec lesquels nous faisons affaire;
- Équité dans notre façon de fonctionner;
- Exercice responsable de l'autorité dans l'accomplissement de notre mandat;
- Excellence à titre d'autorité réglementaire efficace et efficiente.

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Notre priorité générale

Mettre sur pied l'infrastructure dont a besoin la personne morale qui a été établie afin de lui permettre d'exceller dans son rôle de société de la Couronne et de tribunal quasi judiciaire.

Notre priorité en matière d'éducation

Créer un cadre susceptible de renseigner les investisseurs et les participants au marché au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités à l'égard des marchés financiers.

Notre priorité à l'égard de la croissance des marchés financiers

Faire croître les marchés financiers au Nouveau-Brunswick.

Notre priorité à l'égard de la protection des investisseurs

Protéger l'intégrité des marchés financiers du Nouveau-Brunswick en agissant pour assurer la conformité des participants et en prenant des mesures vigoureuses pour faire respecter la loi.

Mot du président et chef de la direction

Au nom des membres de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, je suis heureux de présenter le rapport annuel de la Commission pour l'exercice 2006-2007. Le présent rapport contient un résumé de nos nombreuses percées et réalisations au cours de l'année, dans le cadre des efforts que nous avons déployés pour accomplir notre vision, notre mission, notre mandat et nos priorités stratégiques.

Il s'agissait de la troisième année d'activités de la Commission en 2006-2007. Les membres de la Commission ont continué à exercer un leadership dynamique en assurant la surveillance de notre organisation, en établissant nos orientations stratégiques et en s'acquittant de responsabilités quasi judiciaires accrues. Pour autant que nous sachions, il n'existe rien de comparable, dans l'ensemble du gouvernement du Nouveau-Brunswick, à notre *Instruction générale sur la régie interne*, un document essentiel à un organisme de réglementation comme la Commission.

Notre organisation a continué d'évoluer après avoir atteint ses objectifs de départ, ce qui nous a permis de nous concentrer davantage sur notre travail de réglementation. Nous avons renouvelé notre plan d'organisation et nous l'avons adapté à notre actif le plus important, c'est-à-dire le personnel de la Commission.

Cette année, notre initiative sur les marchés financiers a suscité beaucoup d'appuis de la part des intervenants ainsi que l'intérêt de la presse. L'attention positive que les médias nous ont accordée témoigne de nos réussites, comme en font foi les articles dans la presse locale et les reportages dans de nombreuses publications du monde des affaires de l'extérieur de la province. Nous avons été particulièrement flattés de recevoir le prix de la meilleure nouvelle initiative lors de la cérémonie des *Prix canadiens d'investissement*, qui a eu lieu en novembre 2006. Nous avons reçu cette distinction pour notre initiative visant à favoriser la croissance des marchés financiers. C'était la première fois qu'un organisme gouvernemental obtenait cet honneur, et c'était également la première fois que ce prix était remis à une organisation située à l'est de Montréal. Pendant toute l'année 2006, nous avons consacré énormément de temps et d'énergie à la réalisation de ce qui allait devenir l'Initiative pleines voiles. Le Sommet pleines voiles, qui a eu lieu en janvier 2007, a été l'un des événements marquants de l'année. Nous sommes très fiers du leadership que nous avons exercé dans le cadre de cette initiative et dans les partenariats fructueux qui y ont été établis et qui continuent d'évoluer. Nous avons particulièrement hâte au prochain Sommet pleines voiles qui aura lieu en 2008 et qui nous donnera l'occasion de mettre en valeur les succès de l'Initiative.

Pendant toute l'année, nous avons continué d'accorder une grande importance à notre mandat de protéger les investisseurs. Nous avons travaillé d'arrache-pied pour prévenir, déceler et décourager les abus dans le marché.

Je suis fier du dévouement dont notre personnel a fait preuve envers la population du Nouveau-Brunswick dans les partenariats que nous avons conclus avec d'autres autorités de réglementation des valeurs mobilières, gouvernements et organismes d'application de la loi dans le but de protéger le public investisseur.

Je suis heureux de signaler que la Commission a encore joué un rôle actif dans la réforme du régime national de réglementation du Canada. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les ACVM) proposent que le régime canadien de réglementation des valeurs mobilières soit restructuré en profondeur. Les ACVM sont en train d'étoffer considérablement cette initiative, qu'on a appelé le régime du passeport, de façon à pouvoir mettre sur pied un guichet unique pour donner accès au marché de plusieurs ressorts. Cette année, les ACVM ont consolidé le régime du passeport afin que les participants au marché puissent faire autoriser leurs prospectus, s'inscrire comme courtiers ou conseillers ou obtenir des dispenses en s'adressant uniquement à l'autorité de réglementation de leur province. Une fois qu'il aura été intégralement mis en œuvre au cours de la prochaine année financière, ce régime sera plus économique, plus rapide et plus simple que toutes les autres propositions qui font actuellement l'objet de discussions. On prévoit que les participants au marché seront assujettis à une seule législation, ce qui leur permettra d'économiser les honoraires professionnels qu'ils doivent actuellement payer pour faire affaire avec plusieurs autorités de réglementation et pour se conformer aux différentes lois.

Les modifications corrélatives que nous avons dû apporter à la *Loi sur les valeurs mobilières* par suite de la réforme de la réglementation nationale sont entrées en vigueur en mai 2007. En raison de leur grande portée, ces modifications, qui sont les premières depuis que la *Loi sur les valeurs mobilières* a été proclamée en vigueur en 2004, peuvent être considérées comme une réalisation importante. Le fait qu'un tel projet de loi modificatif ait été déposé et adopté prouve, à mes yeux, que l'Assemblée législative appuie sans réserve notre mandat. Il convient de féliciter le personnel de la Commission pour les efforts qu'il a déployés pour franchir ce jalon législatif.

Nous devrions être de plus en plus fiers de constater que notre point de vue en matière de réglementation est écouté et respecté. Les autorités de réglementation qui sont nos partenaires nous considèrent comme un organisme qui a une vision, de l'expertise et du dynamisme. Les membres des ACVM et des associations du secteur considèrent de plus en plus la Commission comme un intervenant important de notre régime national de réglementation. Les membres de notre personnel continuent d'agir comme chefs de file de notre régime national de réglementation dans le cadre de près de 30 comités et projets des ACVM. Notre directeur général préside maintenant le très important comité du directeur général des ACVM, et il l'aide à appuyer plus efficacement l'autorité des présidents des commissions canadiennes. Ces quelques exemples positifs du travail que nous effectuons confirment que la meilleure façon d'envisager l'avenir incertain est de continuer de prouver notre valeur et de viser l'excellence en matière de réglementation.

Malheureusement pour les investisseurs et pour les marchés financiers du Nouveau-Brunswick, l'incertitude continue de régner quant à l'avenir du régime national de réglementation actuel. Les partisans d'une autorité centrale

de réglementation des valeurs mobilières persistent à promouvoir un modèle qui, à notre avis, serait désavantageux pour les investisseurs et les marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Aucune autorité centralisée ne pourra manifestement réussir à en faire autant au Nouveau-Brunswick qu'un organisme de réglementation qui est près des gens et des marchés qu'il a le mandat de desservir.

Le présent rapport annuel décrit les activités des membres et du personnel de la Commission dans le cadre du travail qu'ils continuent d'accomplir avec diligence pour bâtir un organisme de réglementation respecté. Mais à l'aube de notre quatrième année d'activités, nous devons résister à la tentation de nous reposer sur nos lauriers. Nous devons continuer de faire en sorte que la Commission demeure une organisation influente, exemplaire et d'avant-garde dans la province autant qu'à l'échelle nationale. Le défi que devront relever les membres et le personnel de la Commission consiste à continuer de mettre en pratique la philosophie organisationnelle et réglementaire audacieuse qui anime la Commission depuis sa fondation.

En tant que président et chef de la direction, je suis très fier des réalisations dont le présent rapport fait état. Je réitère mes remerciements sincères aux membres et au personnel de la Commission, qui ont fait preuve d'un grand attachement à notre mission et d'un grand dévouement envers la population du Nouveau-Brunswick pendant toute l'année.

Le président et chef de la direction de la
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick,

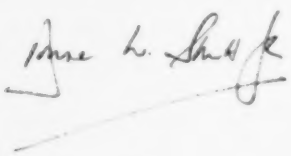

Donne W. Smith

APERÇU

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est composée de ses membres et du personnel chargé de son fonctionnement. Nos membres sont notre conseil d'administration; ils établissent les orientations, ils recommandent des changements à la *Loi sur les valeurs mobilières* et ils siègent à un tribunal quasi judiciaire. Le président, qui est membre à temps plein, agit également comme chef de la direction et est responsable du fonctionnement général de l'organisation. La Commission compte cinq membres indépendants à temps partiel, dont l'un exerce les fonctions de membre ayant autorité. Nos membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat renouvelable d'une durée d'au plus cinq ans.

À la fin de mars 2007, la Commission était composée des membres suivants :

Donne W. Smith, président et chef de la direction, de St. Andrews. Au moment de sa nomination, M. Smith avait déjà 20 années d'expérience dans le domaine du droit des valeurs mobilières. Avant celle-ci, il occupait le poste d'administrateur des valeurs mobilières et de directeur de la Direction de l'administration des valeurs mobilières du ministère de la Justice, sous le régime de la *Loi sur la protection contre les fraudes en matière de valeurs*. Pendant plusieurs années, il a occupé en même temps le poste de secrétaire de la Commission des entreprises de service public et celui de secrétaire de la Commission des transports routiers. M. Smith a également été président par intérim de la Commission des entreprises de service public en 2006. Il est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick et de l'Association du Barreau canadien, et il a été vice-président des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

David T. Hashey, c.r., de Fredericton. M. Hashey est le membre ayant autorité. Il fait partie du Comité des ressources humaines et de la régie interne. M. Hashey est associé au sein du cabinet d'avocats Cox Palmer de Fredericton. L'un de ses domaines de spécialisation est le droit de la santé. Il exerce également dans les domaines des litiges commerciaux, des pêches et des ressources naturelles. Il est actuellement membre du Barreau du Nouveau-Brunswick, de l'Association du Barreau canadien, de la York-Sunbury Law Society et du Defence Research Institute, et il est fellow de l'American College of Trial Lawyers. Il a aussi agi comme administrateur sortant et président de la Fédération des professions juridiques du Canada.

William D. Aust, de Riverview. M. Aust est président du Comité de vérification et membre du Comité des ressources humaines et de la régie interne. Il a pris sa retraite à la suite de sa carrière dans le milieu bancaire à la Banque de Nouvelle-Écosse, où il était directeur principal du crédit au sein des services bancaires commerciaux. M. Aust est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires avec spécialisation en finances, et il est en train d'obtenir le titre d'analyste financier agréé. Il a réussi le cours de l'Institut des administrateurs des corporations, et il est actuellement membre du conseil d'administration de Recyclage Moncton Headstart Inc. et de la Régie régionale de la santé du Sud-Est.

Hugh J. Flemming, c.r., de Rothesay. M. Flemming est membre du Comité de vérification. Il a été reçu au Barreau du Nouveau-Brunswick en 1978 et il a exercé dans les domaines de la faillite et de l'insolvabilité, du droit municipal et des services bancaires aux entreprises et aux commerces. Il est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick, de l'Association du Barreau canadien et de la Saint John Law Society. M. Flemming est actuellement propriétaire et exploitant de Caldwell Transport Ltd.

Anne La Forest, de Fredericton. M^me^ La Forest est présidente du Comité des ressources humaines et de la régie interne. Après avoir travaillé pendant de nombreuses années dans un cabinet privé et dans l'enseignement, M^me^ La Forest a été nommée doyenne de la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick. Elle a occupé ce poste jusqu'en 2004. M^me^ La Forest enseigne le droit des biens, le droit international, le droit comparé, le droit commercial, le conflit de lois et le droit des valeurs mobilières. En 1995, elle a reçu le prix d'excellence en enseignement de l'association des anciens et de l'association des étudiants de la faculté de droit de l'Université Dalhousie. Elle est membre du Barreau du Nouveau-Brunswick, de l'Association du Barreau canadien et des barreaux de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario. Elle a une vaste expérience à titre d'arbitre; elle a été reçue fellow de la Cambridge Commonwealth Society et elle est actuellement membre du conseil d'administration de l'Institut national de la magistrature.

Paulette Robert, de Tracadie-Sheila. M^me^ Robert est membre du Comité de vérification. Elle est directrice générale de la Corporation locale de développement économique de la Péninsule acadienne au Nouveau-Brunswick. Auparavant, M^me^ Robert a été directrice adjointe de deux succursales de la Banque nationale du Canada, où elle s'est occupée des services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Elle a également siégé au conseil d'administration de plusieurs organisations.

Membres	Date de la nomination	Fin du mandat en cours
Donne W. Smith (président)	1er juillet 2004	30 juin 2009
William D. Aust	1er juillet 2004	30 juin 2007
Hugh J. Flemming	1er juillet 2004	30 juin 2008
David T. Hashey	1er juillet 2004	30 juin 2008
Anne La Forest	1er juillet 2004	30 juin 2008
Paulette Robert	1er juillet 2004	30 juin 2007

De gauche à droite :
David T. Hashey, c.r.
William D. Aust
Paulette Robert
Hugh J. Flemming, c.r.
Anne La Forest
Donne W. Smith

RESPONSABILITÉS

Président

Le président, qui est aussi chef de la direction, a la responsabilité d'appliquer la *Loi sur les valeurs mobilières* et de répondre du rendement global et de la gestion de l'organisation. Il relève de la législature provinciale, par l'intermédiaire du ministre de la Justice et de la Consommation en sa qualité de ministre responsable de la réglementation des valeurs mobilières. Il assure la présidence de la Commission quand elle agit comme conseil d'administration.

Le président est notre porte-parole attitré. Il doit démontrer et exercer son leadership en représentant l'organisation devant le grand public. Il doit aussi gérer au niveau supérieur nos relations avec des organisations nationales et internationales comme les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les ACVM), les organismes d'autoréglementation, les comités consultatifs et les principales organisations sectorielles.

Membres

Les membres de la Commission dirigent la réglementation du marché financier au Nouveau-Brunswick en établissant des règles et des instructions pour régir la conduite des participants au marché des valeurs mobilières comme les courtiers, les conseillers et leurs employés. Les membres se réunissent régulièrement à titre de responsables de la politique. Dans le cadre de leur mandat, ils approuvent les règles et les règlements et ils recommandent au besoin des changements à la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Nos membres agissent en tant que tribunal quasi judiciaire en tenant des audiences et en rendant des décisions, conformément aux dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Dans l'exercice de leurs pouvoirs décisionnels, les membres participent aux procédures d'exécution, statuent sur les demandes d'exemption de l'obligation de se conformer aux exigences législatives et disposent des demandes de pourvoi en appel des décisions du directeur général. Au cours de l'exercice 2006-2007, nos comités d'audience ont instruit six procédures d'exécution qui ont nécessité 24 journées d'audience. Certaines de ces procédures d'exécution sont encore en instance. Des comités formés de deux membres se sont également réunis à 55 reprises au cours de l'exercice dans le but d'examiner des demandes d'exemption.

Lorsqu'ils agissent comme conseil d'administration de la Commission, les membres sont chargés de surveiller la gestion des activités de l'organisation, notamment de passer en revue notre plan stratégique, notre budget de fonctionnement, et nos états financiers. Au cours de l'année financière 2006-2007, les membres de la Commission se sont réunis à neuf reprises à titre de conseil d'administration.

Régie interne

Notre *Instruction générale sur la régie interne* a été adoptée pour faire en sorte que notre gestion soit pratique et efficace et qu'elle respecte des normes élevées en matière de régie interne. Le texte de l'instruction générale se trouve dans notre site Web : www.nbsc-cvmnb.ca.

Le président et chef de la direction n'est pas considéré comme « indépendant » du personnel, au sens de l'*Instruction générale canadienne relative à la gouvernance des émetteurs assujettis*. Pour préserver l'entière indépendance de notre processus décisionnel, nous tenons des réunions régulières des membres indépendants de la Commission et des comités permanents.

Le membre ayant autorité est nommé pour un mandat d'un an qui peut être renouvelé à une reprise. David T. Hashey, c.r., a été nommé membre ayant autorité le 30 janvier 2006, et son mandat a été renouvelé pour un an.

Nous passons en revue chaque année notre *Instruction générale sur la régie interne* et nos pratiques, dans le cadre des efforts que nous déployons en permanence pour exceller. Au cours de l'année financière, nous avons entrepris un examen approfondi de notre mécanisme de mise en candidature en vue de la nomination des membres. Nous avons effectué cet exercice en prévision de l'expiration du mandat de deux de nos membres, William D. Aust et Paulette Robert, le 1er juillet 2007.

Même si nos membres sont nommés par décret, nos pratiques de régie interne préconisent que les membres participent activement à la sélection des candidats qui seront recommandés au ministre responsable de la Commission. Le 16 mai 2006, nous avons conclu un protocole d'entente avec le ministère de la Justice et de la Consommation pour officialiser la participation des membres à notre processus de nomination. Ce protocole d'entente prévoit ce qui suit :

- Nous allons prévenir le ministre avant qu'un poste de membre se libère;
- Nous allons établir des critères de sélection et déterminer les compétences exigées des nouveaux membres;
- Nous allons trouver les candidats qui satisfont le mieux aux exigences énoncées;
- Nous allons recommander les candidats appropriés au ministre.

Notre Comité des ressources humaines et de la régie interne a élaboré le profil global de notre organisation, et il a évalué les points forts de nos membres actuels à la lumière de ce profil. Des descriptions de poste ont été préparées en tenant compte de cette évaluation, en prévision de l'expiration du mandat de deux de ses membres.

COMITÉS

La Commission s'est dotée de deux comités permanents, le Comité de vérification et le Comité des ressources humaines et de la régie interne. La composition de chacun des comités est déterminée en fonction de son mandat, mais les comités doivent compter au moins trois membres. Ces deux comités sont actuellement composés de quatre membres chacun. Le président et les membres ayant droit

de vote de chaque comité sont tous des membres indépendants de la Commission. Le président de la Commission est membre d'office sans droit de vote de chacun des comités permanents.

Les membres de chaque comité désignent un membre indépendant de leur comité comme président. La nomination des membres des comités entre en vigueur ou est renouvelée lors de la première réunion de la Commission qui suit la fin de l'année financière.

Comité de vérification

Ce comité nous aide à surveiller la qualité et l'intégrité des contrôles internes, des systèmes de gestion de l'information, de l'information financière et de la gestion des risques. Les membres du Comité de vérification doivent avoir une expérience suffisamment probante des questions financières de façon à être en mesure de comprendre les pratiques et les conventions comptables de la Commission ainsi que les principes qui sous-tendent la préparation des états financiers. Les membres du comité sont William D. Aust (président), Hugh J. Flemming, c.r., Paulette Robert et Donne W. Smith (membre d'office). Au cours de l'année financière 2006-2007, les membres de ce comité se sont réunis à sept reprises.

Le vérificateur général du Nouveau-Brunswick est le vérificateur indépendant des états financiers de fin d'année de la Commission.

Comité des ressources humaines et de la régie interne

Le Comité des ressources humaines et de la régie interne s'assure que la structure organisationnelle de la Commission est appropriée et il veille à ce que les dirigeants entretiennent un climat d'intégrité dans toute l'organisation et à ce que celle-ci possède un plan de relève adéquat qui comprend les modalités de nomination, de formation et d'encadrement des membres et de la haute direction. Le comité est également chargé de surveiller les méthodes de régie interne, y compris les processus d'évaluation du rendement de l'organisation, de nos comités, de nos membres et de nos employés. Les membres du comité sont Anne La Forest (présidente), William D. Aust, David T. Hashey, c.r., et Donne W. Smith (membre d'office). Au cours de l'année financière 2006-2007, les membres de ce comité se sont réunis à onze reprises, dont trois fois dans le cadre d'une conférence téléphonique.

ORIENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES ET FORMATION PERMANENTE DES MEMBRES

Nous avons préparé un programme d'orientation exhaustif à l'intention des nouveaux membres afin de leur donner une vue d'ensemble du contexte de la réglementation des valeurs mobilières au Canada et au Nouveau-Brunswick, du fonctionnement de notre organisation, de nos affaires financières et de nos pratiques de régie interne. Ce programme reposera sur une série de rencontres avec le président, les membres actuels et les cadres. Nous remettrons également à chacun de nos nouveaux membres un manuel de référence complet.

Nous nous efforçons de fournir à nos membres des occasions d'approfondir leurs connaissances et leur expérience de la réglementation des valeurs mobilières. Nous encourageons notamment nos membres à suivre des séances de formation permanente. Afin de compléter la formation offerte par des intervenants de l'extérieur, la direction organise également des exposés au sujet de diverses questions qui touchent le rôle des membres au sein de la Commission.

Structure organisationnelle

LA COMMISSION

La Commission est une société de la Couronne indépendante autofinancée qui figure à la partie IV de la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics*. Elle a été établie dans le but d'appliquer la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick. Lorsqu'ils agissent à titre de conseil d'administration, les membres de la Commission ont le pouvoir de s'acquitter de toutes les responsabilités prescrites par les mesures législatives en ce qui concerne le fonctionnement de la Commission.

Les membres mettent leurs connaissances spécialisées en pratique pour exercer une surveillance sur la gestion, élaborer des politiques et statuer sur les questions qui leur sont soumises. Le président est chef de la direction de la Commission, et le directeur général est chef des services administratifs.

La direction rend des comptes à la Commission et, dans le cas du président, au gouvernement et à l'Assemblée législative. Les membres rendent des comptes au gouvernement et, par voie de conséquence et par l'entremise de l'Assemblée législative, à la population en ce qui concerne l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières* et l'efficacité de la régie interne de la Commission.

Mandat de la Commission

La Commission a comme mandat de protéger les investisseurs contre les pratiques inéquitables, inappropriées et frauduleuses, ainsi que de favoriser le caractère équitable et l'efficacité du marché financier. Pour atteindre ces objectifs, la Commission :

- sensibilise les investisseurs et fournit des renseignements sur les marchés financiers;
- joue le rôle de catalyseur dans le développement des marchés financiers du Nouveau-Brunswick;
- fournit des services d'inscription pour les courtiers en valeurs mobilières et les conseillers;
- examine les prospectus des émetteurs et les autres documents d'information continue;
- évalue les demandes d'exemption de l'application de dispositions réglementaires précises;
- encadre les activités d'application de la loi et des règlements des organismes d'autoréglementation;
- enquête sur les plaintes et intente des poursuites en cas de violation des dispositions du droit des valeurs mobilières;
- tient des audiences en tant que tribunal administratif et décisionnel;
- élabore des instructions générales;
- conseille le gouvernement sur les questions qui relèvent de ses compétences réglementaires.

La Commission se compose de cinq directions opérationnelles. Chacune d'entre elles exerce un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs de la Commission ou y contribue. Voici la structure de ces directions :

Direction générale

Direction du contentieux	Direction des services financiers généraux	Direction de la réglementation du marché	Direction de l'application de la loi

Direction générale
La Direction générale se compose du directeur général et des employés placés sous sa responsabilité directe. Elle exerce le pouvoir de réglementation prévu par la *Loi sur les valeurs mobilières* et d'autres responsabilités qui lui sont déléguées par la Commission. Elle fournit également des directives aux membres du personnel de façon à ce qu'ils veillent à la prestation de services rentables, à l'exercice efficace des fonctions de réglementation, au soutien administratif et à la gestion rationnelle de la Commission.

La Direction générale s'occupe aussi des communications et des relations avec les médias, ainsi que de la planification stratégique à long terme de la Commission, en plus de gérer les initiatives visant à favoriser les marchés financiers.

Direction du contentieux
La Direction du contentieux et du secrétariat est à la fois responsable des affaires juridiques et des politiques de la Commission. Elle fournit aux membres et aux employés de la Commission des avis juridiques sur des questions internes, opérationnelles, réglementaires et décisionnelles. Elle est également responsable de la coordination de la politique de réglementation de la Commission et dirige certains projets d'envergure dans ce domaine.

Comme la fonction de secrétaire de la Commission relève de la Direction du contentieux, les membres du personnel de celle-ci voient à l'organisation et au déroulement efficace des réunions du conseil d'administration et des audiences administratives de la Commission. Ils se chargent aussi de l'élaboration et de la prestation des programmes éducatifs de la Commission à l'intention du grand public, des investisseurs et des autres intervenants.

Direction des services financiers généraux
La Direction des services financiers généraux examine les documents d'information pour s'assurer qu'ils respectent les normes de l'industrie et qu'ils sont présentés en termes clairs et compréhensibles, se charge de la surveillance et de l'examen des documents d'information continue et formule des recommandations à l'intention de la Commission quant à l'exercice de son pouvoir discrétionnaire à l'égard des demandes d'exemption de l'obligation de se conformer à certaines dispositions du droit des valeurs mobilières.

La Direction participe aussi activement à l'élaboration des politiques de réglementation qui touchent les émetteurs et fournit des conseils d'expert à la Commission en matière de comptabilité, de vérification et de budgétisation.

Direction de la réglementation du marché
Jouant le rôle de contrôleur, la Direction de la réglementation du marché contribue à préserver l'intégrité des marchés financiers en examinant minutieusement les demandes d'inscription présentées par les personnes et les sociétés qui veulent effectuer des opérations sur les marchés financiers de la province et agir à titre de conseillers dans le domaine. Elle approuve ainsi uniquement les demandes qui répondent aux normes prescrites en matière de pertinence, de stabilité financière et de compétence.

La Direction de la réglementation du marché confère une structure aux marchés financiers du Nouveau-Brunswick en effectuant des vérifications de la conformité et en renseignant l'industrie au sujet de la conformité aux exigences du droit des valeurs mobilières et des normes professionnelles. De plus, elle analyse certaines demandes d'exemption de l'obligation de se conformer à certaines dispositions du droit des valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick et formule des recommandations à cet égard. Elle encadre les organismes d'autoréglementation au sein de l'industrie des valeurs mobilières.

Direction de l'application de la loi
Le rôle de la Direction de l'application de la loi consiste à protéger l'intérêt public et l'intégrité du marché financier au Nouveau-Brunswick. Elle traite les plaintes et répond aux demandes de renseignements des investisseurs, en plus de faire enquête et d'intenter des poursuites en cas de violation à la *Loi sur les valeurs mobilières*. Elle réduit au minimum les activités frauduleuses contre le public investisseur en ayant recours à des mesures d'application de la loi proactives et vigoureuses.

La Direction de l'application de la loi est à l'affût de renseignements et analyse toute information reçue au sujet d'infractions à la *Loi sur les valeurs mobilières* et travaille en collaboration avec le personnel d'autres directions pour sensibiliser le grand public à la fraude.

Organigramme
détaillé du 31 mars 2007

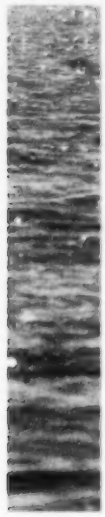

Commission
Membres à temps partiel

Donne Smith
Président et chef de la direction

Rick Hancox
Directeur général

Linda Rickard
Adjointe de direction

Jane Gillies
Agente d'information et des communications

Michael Arbow
Spécialiste des marchés financiers

Manon Losier
Avocate générale et secrétaire de la Commission

Suzanne Ball
Conseillère juridique principale

Jason Alcorn
Coordonnateur des politiques

Lise Noël
Agente de soutien administratif

Erin Toole
Conseillère juridique

Marissa Rignanesi
Coordonnatrice de l'éducation

Lynn Dupuis
Réceptionniste et agente de soutien administratif

Jake van der Laan
Directeur de l'application de la loi

Ed LeBlanc
Enquêteur

Mark McElman
Enquêteur

Huguette Champagne
Agente de soutien administratif

Andrew Nicholson
Directeur de la réglementation du marché

Neil Sandler
Conseiller juridique

Kelly Turcotte
Inspectrice

Luc LeBlanc
Agent de la réglementation du marché

Janique Vallis
Agente de soutien administratif

Kevin Hoyt
Directeur des services financiers généraux et chef des finances

Pierre Thibodeau
Analyste en valeurs mobilières

Susan Powell
Conseillère juridique

Nathalie Thibodeau
Préposée aux systèmes

Poste vacant
Analyste en valeurs mobilières

To-Linh Huynh
Agente des services financiers généraux

Margaret Thompson
Agente de soutien administratif

Message du directeur général

Nous voulons faire de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick un chef de file respecté de la réglementation des marchés financiers en agissant de façon équitable et équilibrée dans nos activités réglementaires, en étant respectueux et efficaces dans la prestation de nos services et en nous efforçant d'atteindre nos buts avec détermination et imagination. Notre équipe de premier plan est composée de gens compétents qui se concentrent sur notre mandat et sur nos quatre priorités stratégiques afin de concrétiser notre vision.

Le service de l'avocate générale, que dirige Manon Losier, a été le fer de lance du travail colossal qu'ont exigé la préparation des modifications à la *Loi sur les valeurs mobilières* et le projet d'élaboration des règles. Ce groupe a également fourni le soutien essentiel dont la Commission a besoin pour fonctionner efficacement comme conseil d'administration et comme tribunal administratif. Le personnel de ce service a assuré la coordination des efforts que nous avons investis dans divers projets des ACVM, et il a appuyé de nombreuses activités éducatives à l'intention des investisseurs, des professionnels et des entrepreneurs. Il est également important de souligner que nous avons parrainé l'ajout de cours sur les valeurs mobilières au programme des facultés de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick et de l'Université de Moncton.

Outre son mandat de veiller à notre propre santé financière, notre Direction des services financiers généraux, que dirige Kevin Hoyt, a examiné plus de 600 demandes d'exemption et reçu au-delà de 530 prospectus déposés par des émetteurs. Les examens qui ont été effectués par les employés des services financiers généraux ont contribué à vérifier que les émetteurs se conforment à la réglementation et fournissent l'information nécessaire pour permettre aux investisseurs de prendre des décisions d'investissement éclairées. Les membres du personnel ont affiché la liste des émetteurs assujettis dans notre site Web pour aider les investisseurs qui ont besoin de renseignements au sujet de la situation d'un émetteur assujetti, notamment s'il est visé par un avis de défaut ou une ordonnance d'interdiction d'opérations.

C'est notre service de la réglementation du marché qui contrôle l'inscription des courtiers et des conseillers. Sous la direction d'Andrew Nicholson, le personnel de ce service a examiné l'inscription de plus de 7 000 particuliers et de plus de 260 sociétés. Les employés ont aussi réalisé des examens de la conformité de certains participants au marché pour s'assurer qu'ils respectent nos exigences. Étant donné que nous avons comme principe d'aider les participants au marché à se conformer, les employés de ce service fournissent à ceux-ci de l'assistance et des opinions pour qu'ils puissent s'acquitter des obligations que leur impose la loi.

Notre service d'application de la loi, qui est sous la direction de Jake van der Laan, n'a rien ménagé pour poursuivre les auteurs d'actes illégaux et frauduleux

commis aux dépens des investisseurs du Nouveau-Brunswick. Beaucoup des fraudes dont ils ont dû s'occuper ont été perpétrées au moyen de sollicitations téléphoniques réalisées à l'aide d'Internet. Ces fraudes mettaient généralement en cause des organisations et des arrangements bancaires à l'étranger, et elles nous ont obligés à collaborer avec d'autres ressorts. Les efforts déployés par le personnel de ce service pour poursuivre et publiciser ces infractions ont aidé de nombreux Néo-Brunswickois à éviter d'investir dans des stratagèmes frauduleux.

Le fait saillant de nos activités visant à favoriser la croissance des marchés financiers au cours de l'année dernière a été le Sommet pleines voiles qui a eu lieu à Moncton en janvier. Les membres du personnel de tous nos services ont aidé à organiser cet événement, qui a été un projet de grande envergure. Nous voulions que cette conférence soit différente et axée sur l'action, contrairement aux activités où les participants se contentent d'écouter des orateurs leur expliquer ce qui doit être fait. Le sommet a été une activité de nature pragmatique qui a abouti à la formulation de solutions par les participants eux-mêmes. Des engagements ont été pris dans le but de mettre en œuvre, au cours de l'année qui vient, 24 des 33 recommandations qui ont été formulées pendant le sommet.

Le chapitre consacré au rapport sur le rendement contient un examen plus approfondi de nos réalisations à la lumière de chacune de nos priorités stratégiques. Ces réalisations sont attribuables aux efforts acharnés et au dévouement de tous les membres de notre personnel ainsi qu'à l'excellence de leur travail en équipe. Vous trouverez le nom de chacune de ces personnes dans notre organigramme. En terminant, j'aimerais souligner l'apport d'une personne en particulier, à savoir Allan Stevenson, notre inspecteur, qui a pris sa retraite en décembre. Allan faisait partie de la Commission depuis le début et avait 32 années d'ancienneté dans la fonction publique. Personne ne connaît mieux les questions de conformité qu'Allan, et nous avons eu de la chance qu'il puisse assurer la formation de notre nouvelle inspectrice avant de nous quitter.

Le directeur général de la Commission des
valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick,

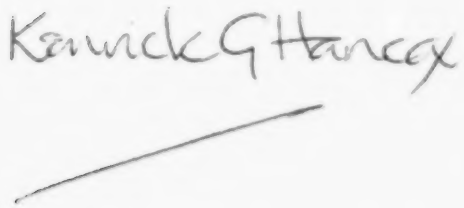

Kenrick G. Hancox

Priorité générale

NOTRE PRIORITÉ GÉNÉRALE

Mettre sur pied l'infrastructure dont a besoin la personne morale qui a été établie afin de lui permettre d'exceller dans son rôle de société de la Couronne et tribunal quasi judiciaire.

Aperçu

Les objectifs fixés par rapport à cette priorité comprennent l'établissement du profil physique, stratégique et public de la Commission et la mise en œuvre d'un cadre réglementaire qui correspond aux besoins des marchés financiers.

Établissement du profil de la Commission

Nous avons continué de collaborer étroitement avec nos collègues des autres autorités de réglementation qui sont membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) au cours de la dernière année financière. Notre travail a surtout pour but d'harmoniser le régime de réglementation au Canada. Nous avons collaboré à plus de 30 projets stratégiques différents. De plus, nos représentants ont siégé au sein de divers comités, notamment les groupes qui se sont penchés sur l'éducation des investisseurs, l'application de la loi et la technologie de l'information ainsi que le comité des directeurs généraux. Notre président, qui est vice-président sortant des ACVM, fait partie du comité des présidents et il est parmi les présidents d'une autorité de réglementation des valeurs mobilières qui ont le plus d'ancienneté au pays. Étant donné que nous sommes une petite province, nous devons choisir avec soin les domaines dans lesquels nous allons nous investir afin que notre apport soit utile.

L'application de la loi est un autre grand domaine de coopération avec nos homologues du Canada et même des autres pays. Nous avons continué de travailler en étroite collaboration avec les responsables de l'application de la loi des autres autorités législatives dans des dossiers qui avaient des répercussions dans plusieurs ressorts. Étant donné que les escrocs font fi des frontières, nous voulions faire en sorte qu'aucun problème de compétence ne nuise à la recherche de la justice.

La Commission a tenu un nombre accru d'audiences à titre de tribunal administratif sur des questions d'application de la loi au cours des douze derniers mois. Bon nombre de ces audiences ont entraîné l'imposition de mesures disciplinaires. Dans le cadre de la stratégie de communication que nous avons mise en œuvre pour sensibiliser la population à la fraude en matière de placements, nous avons publié un communiqué de presse sur chaque affaire afin d'en résumer les tenants et les aboutissants, de décrire les contraventions à la loi et de faire connaître les mesures prises en conséquence. Jumelée à notre campagne à la télévision et dans les journaux, la publication de ces communiqués a contribué à faire savoir que nous sommes l'organisme auquel les investisseurs doivent s'adresser s'ils ont des soupçons ou des inquiétudes à l'égard d'une possibilité d'investissement.

Le volet de notre mandat qui a pour objectif de favoriser la croissance des marchés financiers du Nouveau-Brunswick est important. Nous avons travaillé avec une foule d'intervenants, y compris des universitaires, des entrepreneurs, des investisseurs, des représentants de l'industrie et du gouvernement, des

conseillers professionnels et des autorités de réglementation, dans le but de comprendre les enjeux et les subtilités des marchés de notre province. Afin de jouer notre rôle de catalyseur, nous avons réuni des intervenants intéressés, non seulement pour qu'ils cernent les enjeux, mais aussi et surtout pour qu'ils élaborent des solutions et pour qu'ils participent à leur mise en œuvre. Nous avons pour objectif de faire en sorte que la réglementation des valeurs mobilières concilie judicieusement la nécessité d'adopter une culture propice à l'expansion des entreprises et le besoin de protéger adéquatement les investisseurs. Le travail que nous avons accompli dans ce domaine est plus amplement décrit sous la rubrique qui traite de notre priorité à l'égard de la croissance des marchés.

Nous avons poursuivi nos initiatives dans le but d'améliorer l'efficacité de notre organisation. Nous avons mis à jour notre *Instruction générale sur la régie interne* pour qu'elle tienne compte des pratiques les plus récentes. Nous avons signé un protocole d'entente avec le ministère de la Justice et de la Consommation afin de départager les responsabilités de chacune de nos organisations. Nous avons donné le temps aux membres et à la direction d'évaluer les progrès que nous avons accomplis par rapport à notre plan d'activités stratégique, de réexaminer nos priorités et de déterminer les genres de défis que nous aurons à relever à l'avenir. Nous sommes chanceux de pouvoir compter sur des employés très compétents. Notre défi consiste à maintenir un climat de travail qui est de nature à assurer la stabilité du personnel. C'est la raison pour laquelle nous mettons l'accent sur le perfectionnement professionnel, la préparation de la relève et l'examen des traitements.

Régime de réglementation

L'un de nos principaux projets dans ce domaine a été l'élaboration de modifications à la *Loi sur les valeurs mobilières*. Trois catégories de changements ont été apportés à la *Loi sur les valeurs mobilières* : les modifications qui aident à simplifier la réglementation des valeurs mobilières au pays, celles qui renforcent les mesures de protection des investisseurs et celles qui améliorent la capacité de la Commission d'appliquer la loi. Ces modifications contribueront à supprimer les obstacles réglementaires pour les participants au marché financier, tout en améliorant la protection dont jouissent les investisseurs du Nouveau-Brunswick. Elles permettront à notre droit des valeurs mobilières de suivre l'évolution de la législation des autres autorités canadiennes, et elles nous aideront à atteindre notre objectif d'harmoniser les exigences réglementaires applicables aux valeurs mobilières d'un bout à l'autre du pays.

La plupart des modifications qui ont été apportées à la *Loi sur les valeurs mobilières* avaient pour but d'harmoniser notre régime de réglementation des valeurs mobilières avec celui des autres autorités législatives du Canada. La réglementation des valeurs mobilières est un domaine de compétence provinciale, mais les autorités de réglementation provinciales et territoriales travaillent ensemble à l'harmonisation des exigences réglementaires canadiennes depuis de nombreuses années. Cette initiative, qu'on a appelée

le régime du passeport, établit une série de règles semblables partout au pays. Elle procure aux participants un point d'entrée unique aux marchés financiers du Canada, et elle leur permet de faire affaire avec les autorités de réglementation d'un seul ressort, au lieu de les obliger à s'adresser à chacune des autorités de réglementation, ce qui accroît l'efficacité du régime. Étant donné que nous sommes l'une des autorités principales de réglementation au pays sous le régime du passeport, nous pouvons agir comme point d'entrée unique pour les participants au marché. Cette initiative d'harmonisation qui se poursuit aidera à réfuter le mythe répandu selon lequel il existe au pays treize régimes législatifs incohérents en matière de valeurs mobilières.

Les investisseurs du Nouveau-Brunswick vont bénéficier de nos pouvoirs accrus en matière d'application de la loi. Ces changements font écho à des problèmes qui ont causé beaucoup de soucis aux investisseurs. Ils donneront aux investisseurs de meilleurs moyens de récupérer leur argent s'ils ont subi une perte financière en raison d'une présentation inexacte des faits ou d'un acte frauduleux. Ils aideront aussi à abattre les obstacles qui empêchaient les investisseurs qui s'étaient fiés à de faux renseignements de poursuivre l'émetteur. De plus, nous serons en mesure d'ordonner que l'argent recueilli à la suite d'une contravention à la *Loi sur les valeurs mobilières* nous soit remis et, dans certains cas, un investisseur pourrait être indemnisé directement pour sa perte financière lorsqu'il y a eu contravention manifeste au droit des valeurs mobilières.

Nous avons continué de travailler en partenariat avec nos homologues des ACVM dans le but d'harmoniser le régime de réglementation national du Canada. Nous avons pour objectif de faire en sorte que les règles nouvelles et révisées tiennent compte des besoins des marchés financiers, non seulement au Nouveau-Brunswick, mais aussi dans l'ensemble du Canada.

Le mécanisme qui sert à établir les règles donne aux intervenants la possibilité de s'exprimer sur la portée de toute proposition réglementaire qui les touche. Il s'agit d'un volet important d'un régime de réglementation qui concilie le besoin de protéger les investisseurs et la nécessité de créer un climat propice à la croissance des marchés financiers de la province. Tous les projets de règle sont affichés dans notre site Web pendant 60 jours afin que nous puissions recueillir des commentaires à leur sujet avant de les adopter. Au cours de la dernière année, nous avons vivement encouragé les intervenants du Nouveau-Brunswick à se prévaloir de cette occasion de contribuer à l'élaboration de la réglementation qui les concerne directement.

NOTRE PRIORITÉ EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Créer un cadre susceptible de renseigner les investisseurs et les participants au marché au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités à l'égard des marchés financiers.

Aperçu

Nous avons comme objectif de mettre à la disposition des investisseurs d'aujourd'hui et de demain des ressources éducatives impartiales qu'ils pourront utiliser pour prendre des décisions d'investissement éclairées. Nous nous efforçons de permettre aux Néo-Brunswickois d'acquérir les connaissances, les compétences et la confiance dont ils ont besoin pour se protéger contre les stratagèmes et les placements peu judicieux et pour prendre de bonnes décisions financières.

Nous fournissons également aux autres participants au marché financier, y compris aux professionnels de l'industrie, l'information pertinente sur le droit des valeurs mobilières et sur le marché financier du Nouveau-Brunswick.

Pour les investisseurs

Indice des investisseurs

En 2006, la Commission a collaboré avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) dans le but d'élaborer et de réaliser une étude en profondeur. Cette étude a permis d'examiner les attitudes et les comportements des résidants du Canada et du Nouveau-Brunswick à l'égard de l'investissement en général et des fraudes en matière de placements. Outre l'échantillon national, 655 résidants du Nouveau-Brunswick ont été interrogés.

L'enquête avait principalement pour but :

- de comprendre dans quelle mesure les répondants plaçaient leur argent et de déterminer s'ils avaient les connaissances et les compétences nécessaires pour investir judicieusement;
- d'évaluer dans quelle mesure les répondants comprenaient les fraudes en matière d'investissement et de déterminer s'ils en avaient fait l'expérience;
- d'évaluer dans quelle mesure les répondants étaient au courant de l'existence de la Commission et de prendre connaissance de leurs attentes envers nous.

Les résultats de cette enquête indiquent qu'il existe un décalage entre les attitudes des investisseurs du Nouveau-Brunswick et leurs actes. Ils révèlent aussi que la Commission est peu connue. Nous sommes en train de remanier nos activités de communication en matière d'éducation et de sensibilisation dans le but de remédier à cette situation.

Dans l'ensemble, l'enquête montre que les résidants de notre province ont la bonne attitude en matière d'investissement. Cependant, ils sont plus équivoques quand il s'agit de prendre les précautions qui s'imposent avant de décider d'investir, en particulier d'adopter un plan financier, de consulter des recherches indépendantes avant d'investir et de dénoncer les tentatives de fraude présumées. Selon les résultats de cette enquête, même si les résidants du Nouveau-Brunswick pensent qu'ils sont aussi susceptibles d'être la cible ou la victime d'une fraude que les autres Canadiens, le taux de réussite des tentatives de fraude semble beaucoup moins élevé au Nouveau-Brunswick qu'à l'échelle nationale. L'étude a révélé que les résidants du Nouveau-Brunswick estimaient que les deux priorités absolues des autorités de réglementation devraient être d'expulser les contrevenants du marché et d'éduquer les investisseurs.

L'étude sur l'indice des investisseurs est un outil utile pour évaluer le degré de succès de nos projets d'éducation. Nous prévoyons effectuer cette enquête tous les deux ou trois ans pour prendre acte de l'évolution des comportements. L'an prochain, nous avons l'intention de réaliser des recherches au sujet de questions précises qui ont été cernées au moyen du dernier indice. Les renseignements que nous recueillons dans le cadre de ces enquêtes nous permettront d'enrichir et d'étoffer nos programmes

d'éducation et de sensibilisation afin de permettre aux investisseurs d'approfondir leurs connaissances et d'améliorer leur façon de faire dans certains domaines précis.

Campagne* Ainsi va la vie *des ACVM
En participant aux travaux du comité sur l'éducation des investisseurs des ACVM, nous avons aidé à élaborer une stratégie intégrée qui s'inspire des grandes étapes de la vie. Cette stratégie renseigne les gens qui sont rendus à une étape importante de leur vie, au lieu de cibler des groupes démographiques en particulier. Les chercheurs ont déjà établi que quatre grandes étapes de la vie incitent les gens à se renseigner au sujet des placements et à obtenir de l'information financière, soit le mariage ou la vie commune, la décision de fonder une famille, la préparation de la retraite et un gain inattendu.

La campagne *Ainsi va la vie* fait appel à une version modifiée de la bande dessinée *Pour le meilleur et pour le pire* afin de véhiculer des messages éducatifs à l'intention des investisseurs au sujet des étapes importantes de leur vie. Cette campagne s'est déroulée de janvier à novembre et a donné lieu à des publicités sur les volets de la préparation de la retraite et du gain inattendu qui ont été présentées dans les cinémas du Nouveau-Brunswick en octobre.

***Défi* Entraîne-toi à épargner**
Le concours *Entraîne-toi à épargner* s'est déroulé pendant le mois d'avril. Cette initiative d'éducation des investisseurs des ACVM faisait suite au précédent concours *Teste ton QI financier*. Cette année, le questionnaire virtuel était destiné aux jeunes âgés de 15 à 21 ans. En mars, nous avons fait parvenir des affiches et des fiches de renseignements à environ 200 établissements d'enseignement et centres communautaires de la province dont les élèves faisaient partie du groupe d'âge ciblé. Les fiches de renseignements et les affiches dirigeaient les intéressés vers le site Web www.entrainetoiaepargner.ca qui leur proposait des jeux éducatifs, un questionnaire, des conseils et des simulations interactives qui faisaient ressortir l'importance d'épargner et d'investir pour l'avenir. Le site Web offrait également aux enseignants des ressources gratuites qui pouvaient être intégrées facilement à leur programme d'études.

Les objectifs stratégiques du défi *Entraîne-toi à épargner* étaient de :
- susciter l'intérêt des jeunes canadiens âgés de 15 à 25 ans, en particulier des adolescents du groupe des 15 à 17 ans;
- faire comprendre efficacement aux jeunes l'importance d'acquérir de solides connaissances financières;
- inciter les jeunes à s'intéresser aux finances et à être parties prenantes des enjeux financiers.

Même si le taux de participation a diminué, on a constaté que les élèves manifestaient un intérêt accru pour les finances personnelles par rapport à l'année dernière, tant avant qu'après le questionnaire.

	Avant le questionnaire	Après le questionnaire
Très intéressés	33 % (26 % en 2006)	62 % (57 % en 2006)
Un peu intéressés	53 % (57 % en 2006)	36 % (41 % en 2006)
Pas du tout intéressés	13 % (17 % en 2006)	2 % (3 % en 2006)

Campagne de sensibilisation à la protection des investisseurs
La campagne *Investir en toute connaissance* de la Commission a été lancée au cours du printemps 2006. Cette campagne pluriannuelle sert à inviter les investisseurs à s'adresser à la Commission lorsqu'ils s'interrogent au sujet d'un placement ou d'un conseiller suspect.

L'Indice des investisseurs montre que seulement un Néo-Brunswickois sur quatre a entendu parler de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick. Nous voulons aussi que les Néo-Brunswickois soient plus prudents et prennent des précautions quand ils investissent. Aujourd'hui, le milieu de l'investissement évolue à l'échelle planétaire et dans un contexte technologique avancé. Les résidants du Nouveau-Brunswick sont donc de plus en plus souvent invités à confier leur argent à des gens avec lesquels ils n'ont aucun contact personnel. Des sollicitations sont faites par téléphone, par courriel et par Internet. Dans la plupart des cas, le destinataire reçoit la consigne d'envoyer de l'argent à l'extérieur du pays. Un investisseur potentiel qui sait comment évaluer une possibilité de placement et qui sait comment se renseigner au sujet de la personne qui fait de la sollicitation est beaucoup mieux placé pour éviter un désastre.

La campagne *Investir en toute connaissance*, dont le message est véhiculé dans la presse et à la télévision, se poursuivra pour une deuxième année. Nous nous efforcerons de donner aux investisseurs les moyens de se servir de ces outils, tout en continuant de sensibiliser la population.

À première vue, tout semble normal...

Mais méfiez-vous des apparences.

Bien que la plupart des placements et des professionnels soient légitimes, certains ne le sont pas. Il est essentiel de faire les vérifications nécessaires avant de confier son argent à quelqu'un. Ne vous contentez pas d'analyser les possibilités de rendement – vérifiez aussi si votre argent vous sera rendu!

Communiquez avec la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick si :

- un individu qui vend des placements suspects a communiqué avec vous.
- vous avez des questions au sujet de personnes qui vous font une offre trop belle pour être vraie.
- vous voulez signaler des pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses en matière de placements.

Examinez tous les angles. Les apparences sont parfois trompeuses.

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Investissez en toute connaissance
1-866-933-2222
www.nbsc-cvmnb.ca

L'investisseur vigilant
En collaboration avec ses homologues des ACVM, la Commission a mis au point le programme *L'investisseur vigilant* pour aider le public à comprendre les risques que présentent certains produits et certaines méthodes de placement. Ces documents font ressortir l'importance de bien comprendre les risques pour être en mesure de prendre des décisions d'investissement éclairées.

Avec les autres membres des ACVM, nous avons publié les éditions suivantes de *L'investisseur vigilant* au cours de l'année financière :
- Les billets à capital protégé (BCP);
- La publicité sur les occasions de placement;
- Attention aux courriels qui vous incitent à acheter des titres;
- Les arrangements relatifs aux dons de bienfaisance (en collaboration avec l'Agence du revenu du Canada).

Pour les marchés financiers
Croissance des marchés financiers – Initiative pleines voiles

pleinesvoiles
fullsail

En janvier 2007, nous avons présenté le Sommet pleines voiles à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Conférence axée sur l'action, le Sommet pleines voiles a été conçu dans le but d'inciter les intervenants à participer à la croissance des marchés financiers de la province.

Nous assurons l'intendance à l'égard de trois recommandations qui ont été formulées au cours du Sommet pleines voiles en matière d'éducation :

- **Préparer les sociétés d'experts-conseils, de comptables et d'avocats à collaborer avec les entrepreneurs** et à s'occuper du capital-actions afin de répondre au besoin de possibilités de formation technique des spécialistes et des consultants qui travaillent avec les entrepreneurs;

- **Favoriser l'éducation et la sensibilisation des entrepreneurs** concernant les solutions à leur disposition pour réunir des capitaux et conseiller les professionnels du domaine afin de combler les lacunes qui existent dans les connaissances des entrepreneurs et de leurs conseillers, y compris les organismes de développement économique, en ce qui concerne le capital actions et les solutions qui leur permettraient de réunir des capitaux;

- **Lancer des campagnes d'éducation et de sensibilisation au sujet de tous les types de marchés financiers** afin de mieux faire connaître le marché du capital de risque en général.

Globalement, ces recommandations ont pour but d'éduquer le public et de le sensibiliser aux marchés financiers, mais chacune d'entre elles a un thème différent. Nous collaborons avec des intervenants de l'extérieur, que nous appelons les « champions », dans le but de réaliser les initiatives qui découlent de chaque recommandation. Nous allons rendre compte de nos réalisations au cours du prochain Sommet pleines voiles qui aura lieu en avril 2008.

Collaboration avec les établissements d'enseignement
Nous avons travaillé de concert avec les facultés de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick et de l'Université de Moncton dans le but d'intégrer un cours de droit des valeurs mobilières à leur programme respectif. Le cours a été offert pour la première fois dans les deux universités en janvier 2007. Trente étudiants se sont inscrits au cours à l'Université du Nouveau-Brunswick, et seize à l'Université de Moncton. L'Université du Nouveau-Brunswick offrira le cours

à nouveau pendant le semestre d'automne 2007, et l'Université de Moncton l'offrira durant l'hiver 2008. Nous avons versé une contribution de 20 000 $ à chaque université pour appuyer la mise en œuvre de cette initiative.

Sensibilisation générale

Présentation d'exposés

Nous continuons de fournir de l'information au sujet de notre mandat et des valeurs mobilières en général à des groupes d'intervenants, y compris des avocats, des comptables, des étudiants, d'autres organismes de réglementation et des organisations de bénévoles et de services. Nous avons organisé une série de déjeuners-conférences à l'intention de plus de 200 avocats, comptables et autres spécialistes des marchés financiers. Ces exposés ont porté sur des sujets comme l'incidence de la *Loi sur les valeurs mobilières* et du programme des sociétés de capital de démarrage ainsi que sur divers aspects de la réglementation des valeurs mobilières.

Nous avons également expliqué le régime canadien du « passeport » aux membres de la North American Securities Administrators Association (NASAA). Ce régime met à la disposition des participants au marché un point d'accès unique aux marchés financiers canadiens. Nous avons également rencontré 120 étudiants en administration et en droit afin de leur parler de sujets comme la déontologie et les rudiments de la réglementation des valeurs mobilières. Nous avons finalement offert une séance de formation des formateurs au sujet des fraudes par Internet dans le cadre d'un programme qui s'intitule *L'ABC de la fraude*. Ce programme est donné par un groupe de bénévoles. Il met l'accent sur l'éducation des aînés et il donne des moyens pour reconnaître, dénoncer et arrêter la fraude.

Site Web éducatif

Cette section de notre site Web contient des ressources utiles aux investisseurs, aux spécialistes et aux entrepreneurs. Au cours de l'année, nous avons entrepris le remaniement du site Web de la Commission. La nouvelle section destinée à l'éducation des investisseurs offre de la documentation que les enseignants peuvent incorporer à leurs programmes. Nous y aborderons également une foule de sujets, notamment les rudiments de l'investissement, les façons de reconnaître, d'éviter et de signaler les fraudes, les connaissances financières des jeunes et les ressources à l'intention des aînés.

NOTRE PRIORITÉ À L'ÉGARD DE LA CROISSANCE DU MARCHÉ FINANCIER

Faire croître les marchés financiers au Nouveau-Brunswick.

Aperçu

Notre initiative visant à favoriser la croissance des marchés financiers a pour but de mettre sur pied une stratégie fructueuse et cohérente afin de dynamiser les marchés financiers au Nouveau-Brunswick. Nous sommes convaincus que notre province pourra ainsi atteindre l'indépendance économique et la prospérité. À cet égard, nous avons toujours été appelés à jouer un rôle de chef de file et à agir comme catalyseur du changement. Nous appuyons des initiatives qui peuvent accroître les possibilités d'investissement dans le marché des actions et qui favorisent l'entrepreneuriat.

Les marchés financiers du Nouveau-Brunswick

Notre initiative est actuellement axée sur la croissance des marchés des capitaux privés et publics. Les besoins de capitaux d'une entreprise varient selon le stade de sa croissance (voir le graphique intitulé *Continuum du financement*). Les entrepreneurs du Nouveau-Brunswick doivent relever le défi de trouver des façons différentes de mobiliser des capitaux à chaque étape de l'expansion de leur entreprise. Si le Nouveau-Brunswick parvient à combler la carence qu'on a appelée « la vallée de la mort » (voir le graphique intitulé *Carence dans le financement par actions*), il multipliera les possibilités pour les entrepreneurs établis dans notre province d'assurer la prospérité et la croissance de leurs entreprises.

Le présent chapitre donne une vue d'ensemble de la situation des sources de financement aux diverses étapes de la croissance des entreprises dans les marchés financiers du Nouveau-Brunswick.

Investissement providentiel

En règle générale, un « investissement providentiel » est un placement privé en actions dont le montant oscille entre 150 000 $ et 1 500 000 $. Des données non scientifiques indiquent qu'il y a des investisseurs providentiels au Nouveau-Brunswick. Même s'ils ne se sont pas encore regroupés au sein d'un réseau en bonne et due forme au Nouveau-Brunswick, les investisseurs providentiels Néo-Brunswickois font maintenant partie du premier réseau d'investisseurs providentiels de l'Atlantique qui vient tout juste d'être mis sur pied. Nous avons travaillé avec la National Angel Organization, l'organisme porte-parole des investisseurs providentiels au Canada, afin de comprendre les retombées des investissements providentiels et surtout de mieux saisir l'intérêt d'agir et d'investir par l'entremise d'un réseau d'investisseurs providentiels. Les avantages que présente un réseau pour les investisseurs providentiels comprennent la possibilité d'effectuer de meilleures vérifications préalables, de diversifier leur portefeuille et de compter sur un groupe élargi de mentors, ce qui contribue énormément à atténuer le risque associé à leurs investissements.

Il est difficile d'établir avec précision l'importance et la valeur des investissements providentiels au Nouveau-Brunswick, étant donné que certaines opérations d'émetteurs privés n'ont pas à être déclarées. Pour remédier en partie à cette lacune, certaines autorités comme celles de la Colombie-Britannique et du Wisconsin se servent de renseignements tirés de leurs programmes de crédit d'impôt à l'investissement dans les entreprises en début de croissance à titre indicatif.

Continuum du financement
(Bourse de croissance TSX)

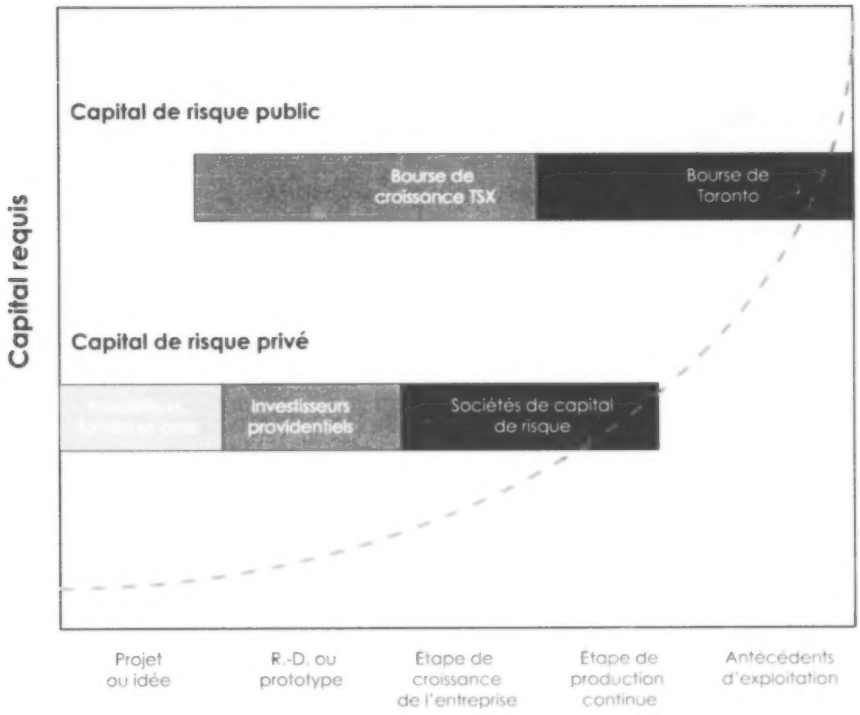

Carence dans le financement par actions
(Macdonald & Associates)

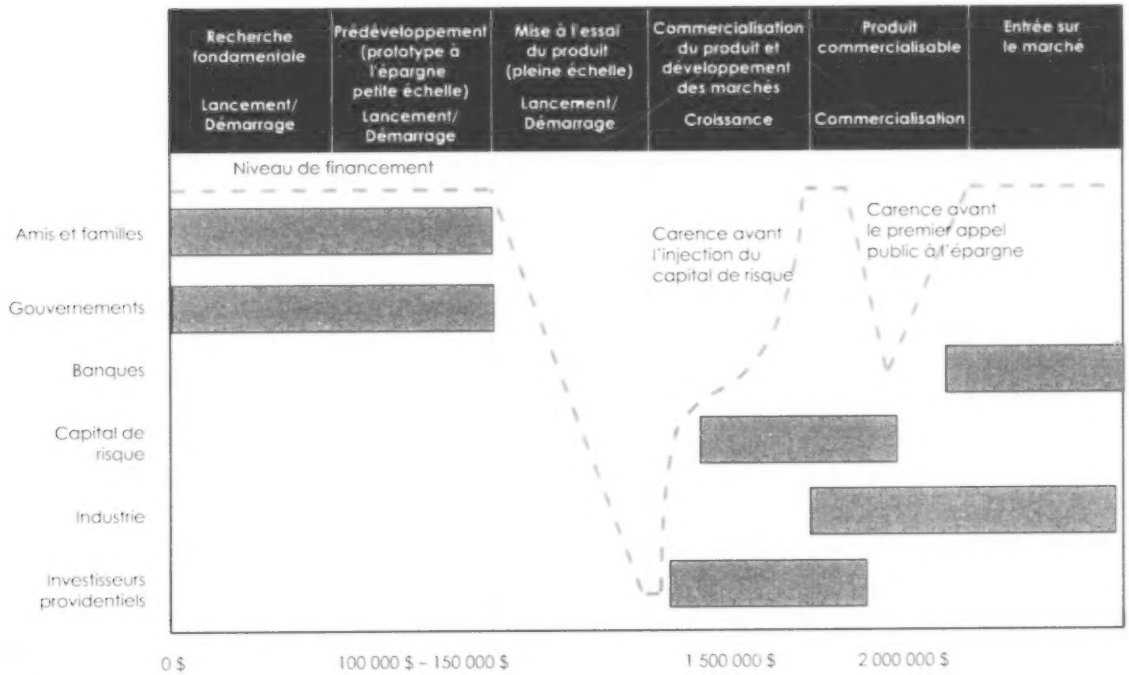

Statistiques du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises
(Données fournies par le ministère des Finances du Nouveau-Brunswick)

Année d'imposition	2003*	2004	2005	2006
Demandes approuvées	6	11	22	24
Nombre d'investissements	37	50	134	133
Valeur de l'investissement	876 000 $	1 288 438 $	4 092 330 $	3 144 219 $
Valeur du crédit d'impôt	262 800 $	386 532 $	1 227 700 $	943 266 $

*Programme mis en œuvre le 1er août 2003

Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du N.-B.
(Données fournies par le ministère des Finances du Nouveau-Brunswick)

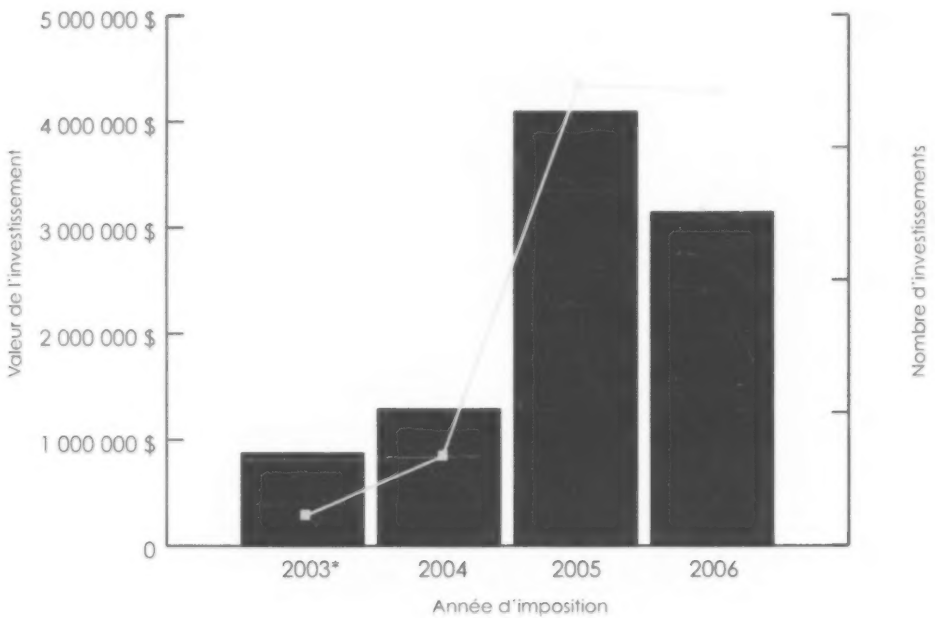

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a lancé le Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises (CIIPE) en 2003. Ce programme offre un crédit d'impôt de 30 p. 100 aux investisseurs qui placent de l'argent dans des corporations qui sont enregistrées au ministère des Finances. Le crédit est plafonné à 15 000 $ par investisseur. Ce programme ne permet pas de connaître la situation exacte des investissements providentiels dans la province, mais il donne un point de référence qui permet d'évaluer plus précisément la taille de ce marché.

Depuis la mise en œuvre du programme, 63 demandes présentées dans le cadre du CIIPE ont été approuvées. Elles ont donné lieu à des investissements totaux de près de 9,5 millions de dollars. En tout, 354 investissements ont été réalisés. La valeur de l'investissement moyen s'établit à 25 500 $. En plus de créer de la richesse et de stimuler l'innovation, on estime qu'un emploi est créé pour chaque

tranche de 33 000 $ investis dans des entreprises en début de croissance. On peut donc déduire que les investissements effectués dans des entreprises en début de croissance qui se sont prévalues du CIIPE jusqu'à maintenant pourraient avoir créé 285 emplois.

Capital de risque

Les investissements de capital de risque continuent d'être irréguliers et imprévisibles au Nouveau-Brunswick. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la province a enregistré d'importantes fluctuations aux plans des investissements et des entreprises qui en ont bénéficié au cours des onze dernières années. En règle générale, les bailleurs de capital de risque prennent la relève des investisseurs providentiels, et la valeur de leurs placements dépasse 1 500 000 $. On trouve peu de fournisseurs de capital de risque au Nouveau-Brunswick. La majorité des sociétés canadiennes de capital de risque sont établies dans les grandes agglomérations.

Investissements de capital de risque au Nouveau-Brunswick
(Données fournies par Thompson Financial)

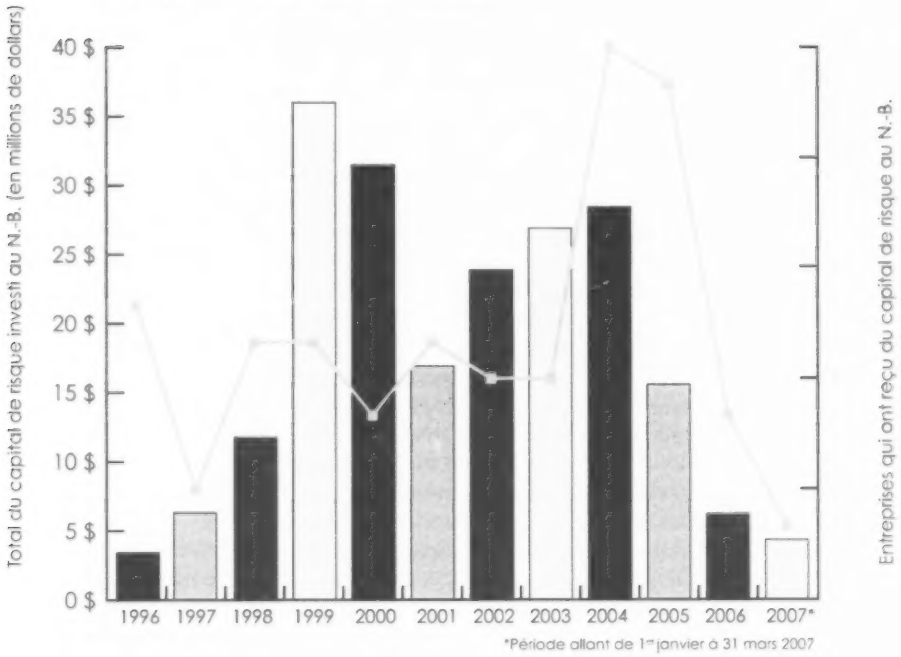
Total du capital de risque investi au N.-B. (en millions de dollars)
40 $
35 $
30 $
25 $
20 $
15 $
10 $
5 $
0 $
1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007*
Entreprises qui ont reçu du capital de risque au N.-B.
*Période allant de 1er janvier à 31 mars 2007

Investissements de capital de risque au Nouveau-Brunswick

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
Capital investi (en millions de $)	3,43 $	6,28 $	11,73 $	36,00 $	31,46 $	16,89 $	23,87 $	26,90 $	28,41 $	15,56 $	6,19 $	4,33 $
Nombre d'entreprises	8	3	7	7	5	7	6	6	15	14	5	2
Nombre de financements	8	3	7	7	6	7	6	7	15	16	5	2

*Premier trimestre de 2007 seulement

Le tableau ci-dessous permet de comparer les investissements de capital de risque au Nouveau-Brunswick à ceux de l'ensemble du Canada. Le Nouveau-Brunswick obtient une part décroissante du total des investissements de capital de risque au Canada, ce qui ne témoigne pas de l'importance de l'apport économique de la province au produit intérieur brut (PIB) canadien.

Investissements de capital de risque au Nouveau-Brunswick et au Canada (en milliers de dollars)

	2004	2005	2006
Canada	1 762 523 $	1 828 938 $	1 693 000 $
Nouveau-Brunswick	28 410 $	15 560 $	6 190 $
Pourcentage des investissements au N.-B. par rapport au total des investissements	1,61 %	0,85 %	0,37 %
Rang de la province pour les investissements de capital de risque	4e	7e	8e

Remarque : La part du PIB canadien qui est attribuable au Nouveau-Brunswick est d'environ 1,75 p. 100.
(Données fournies par Thompson Financial)

Exemptions

Nous avons un régime qui permet à certains types d'émetteurs de faire du démarchage et des placements de valeurs mobilières sans avoir l'obligation de divulguer toute l'information exigée dans un prospectus ou de faire appel à un courtier inscrit. Ces placements sont souvent appelés des placements exemptés. Dans ce régime, les émetteurs peuvent se prévaloir de plusieurs dispenses différentes relatives à la collecte de capitaux. Ces exemptions varient selon le type de valeurs mobilières émises, l'émetteur et l'investisseur qui acquiert les titres.

Nous recevons des rapports mensuels au sujet des activités d'investissement réalisées dans le cadre de dix des exemptions. Les exemptions qui obligent l'émetteur à produire un rapport comprennent celles qui s'appliquent aux placements auprès d'investisseurs agréés, d'amis et de membres de la famille et aux placements dont le document d'information est une notice d'offre. En 2006 2007, des sociétés ont rapporté que des investisseurs du Nouveau-Brunswick, y compris certaines caisses de retraite de la province, ont investi 556 millions de dollars en se prévalant de ces dispenses. Sur ce montant, nous avons établi que plus de 13 millions de dollars ont été réunis par des corporations du Nouveau-Brunswick. Le gros des sommes réunies, soit environ 519 millions de dollars, a quitté la province et a été investi dans des fonds communs administrés à l'échelle nationale.

Capitaux publics

En 2006-2007, aucune société du Nouveau-Brunswick ne s'est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) ou de la Bourse de croissance TSX. En tout, plus de 3 500 compagnies sont inscrites à ces deux marchés. La province compte donc toujours six compagnies cotées en bourse. Pour faire croître les marchés financiers de notre province, la Bourse de croissance TSX a organisé des séances d'information supplémentaires à Edmundston et à Bathurst au sujet du Programme des sociétés de capital de démarrage, en collaboration avec la Commission.

Favoriser la croissance du marché financier du Nouveau-Brunswick
Au cours de la dernière année financière, nous avons fait de grands progrès dans nos démarches visant à favoriser la croissance des marchés financiers. Voici certaines de nos initiatives et de nos réalisations à ce chapitre.

Congrès des investisseurs providentiels de l'Atlantique
En avril, nous avons collaboré avec la National Angel Organization et *propelsj*, une organisation qui se consacre à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation, afin de soutenir et de parrainer le premier congrès des investisseurs providentiels au Canada tenu à l'est de Montréal. Le Congrès des investisseurs providentiels de l'Atlantique, auquel ont assisté 70 représentants de divers groupes d'intervenants, a permis aux délégués de prendre connaissance des avantages de l'investissement providentiel et de la collaboration au sein de réseaux. Les interventions des médias ont été favorables, et l'investissement providentiel a suscité de l'intérêt.

Mission d'information au Wisconsin
En juin, nous avons délégué trois hauts représentants dans le cadre d'une visite organisée dans l'État du Wisconsin. Le Wisconsin ressemble à notre province aux plans du territoire et de la situation socio-économique, et il est cité en exemple parce qu'il est venu à bout d'une conjoncture économique comparable à celle du Nouveau-Brunswick. Au cours des cinq dernières années, le Wisconsin est devenu l'un des États les plus dynamiques en ce qui concerne l'entrepreneuriat, les réseaux d'investisseurs providentiels, l'innovation et l'établissement d'un contexte fiscal qui récompense rapidement les investissements dans des entreprises en début de croissance.

Pendant ces cinq jours, notre délégation a rencontré de nombreux intervenants clés du gouvernement et du secteur privé qui ont eu leur mot à dire dans le renouveau économique du Wisconsin. Les discussions ont porté sur les défis qu'il a fallu relever, les leçons qui ont été retenues et les mécanismes qui ont été mis en œuvre. Cette visite nous a appris des choses inestimables que nous avons intégrées à nos stratégies de croissance des marchés financiers.

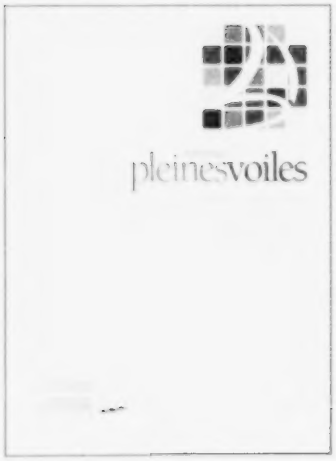

Assurer notre avenir
En janvier, nous avons rendu public le rapport *Assurer notre avenir*. Ce rapport est le point culminant de nombreuses heures de recherches, d'entrevues avec d'innombrables intervenants et de discussions internes. Il servira de plan pour la croissance des marchés financiers de la province. Nous avons constaté qu'il n'est pas simple de développer les marchés financiers et que les solutions en silo ont peu d'effet. Il est évident qu'une solution ou une organisation unique ne viendra pas à bout de tous les défis. Il faut adopter une démarche globale et raisonnée. Nos recherches ont montré qu'il est nettement plus avantageux de faire appel à la collaboration de tous les intervenants – des entrepreneurs jusqu'aux investisseurs – et de tous les groupes connexes auxquels ils sont associés. Ce rapport contient 33 recommandations qui peuvent être mises en œuvre en moins d'un an. On y trouve aussi 44 recommandations supplémentaires qui demeurent à l'étude.

Sommet pleines voiles 2007
Nous avons organisé le Sommet pleines voiles à Moncton à la fin de janvier. Environ 150 participants qui représentaient divers groupes d'intervenants ont assisté à ce sommet qui mettait en vedette des conférenciers réputés

du milieu universitaire, du gouvernement et du secteur privé au pays et à l'étranger. Le Sommet pleines voiles avait pour but d'enrichir notre culture entrepreneuriale, d'améliorer les liens entre les intervenants, de mieux faire connaître le marché et d'accroître les investissements.

Il s'agissait d'une manifestation unique et axée sur l'action. Nous nous sommes servis du rapport *Assurer notre avenir* comme point de départ des discussions et des mesures à prendre, et nous avons mis les participants au défi de tracer la voie à suivre pour concrétiser les recommandations. À la fin du sommet, des particuliers et des partisans se sont engagés à devenir les champions de 24 des 33 recommandations.

Le rapport de suivi intitulé *La prise d'un engagement* a été rendu public peu de temps après le Sommet pleines voiles. Ce rapport contient le résumé des recommandations adoptées et la liste des personnes et des organisations qui se sont engagées à agir comme champions et à appuyer les initiatives.

Prix de la meilleure nouvelle initiative lors des Prix canadiens d'investissement
En novembre, nous avons reçu l'un des prix les plus prestigieux du secteur de l'investissement au Canada. Le milieu financier canadien a reconnu le travail que nous avons accompli et que nous poursuivons afin d'assurer la croissance des marchés financiers en nous décernant le prix de la meilleure nouvelle initiative lors des *Prix canadiens d'investissement*. C'était la première fois que ce prix était remis à une organisation établie à l'est de Montréal. C'était également la première fois depuis la création de cet événement qu'une autorité de réglementation des valeurs mobilières ou un organisme gouvernemental recevait un prix des mains des organisateurs.

Sensibilisation
Au cours de l'année 2006-2007, nous avons saisi toutes les occasions de faire connaître notre initiative visant la croissance des marchés financiers. Nous avons pris la parole lors de conférences et de déjeuners d'affaires et nous avons parrainé des projets intéressants susceptibles de faire croître les marchés financiers de notre province. Notre initiative a été mentionnée dans les médias régionaux, provinciaux et nationaux.

NOTRE PRIORITÉ À L'ÉGARD DE LA PROTECTION DES INVESTISSEURS

Protéger l'intégrité des marchés financiers du Nouveau-Brunswick en agissant pour assurer la conformité des participants et en prenant des mesures vigoureuses pour faire respecter la loi.

Aperçu

Notre objectif consiste à établir un régime de conformité qui a une grande visibilité afin d'inciter les participants au marché à respecter la loi. Ce sont principalement les inscriptions et les examens de la conformité qui nous permettent d'atteindre cet objectif. Nous disposons également de mécanismes

vigoureux d'application de la loi pour protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses au moyen d'enquêtes et de mesures d'application de la loi.

Au cours de l'année, nous avons pris de nombreuses mesures de contrôle de la conformité et d'application de la loi. Plusieurs audiences ont donné lieu à l'imposition de sanctions à des particuliers et à des personnes morales. Ces sanctions comprennent des ordonnances d'interdiction d'opérations, des suspensions et des interdictions de s'inscrire ainsi que des pénalités administratives. En 2006-2007, nous avons imposé des pénalités administratives de 55 000 $ ainsi que des frais de 5 000 $. Ces sommes ont été versées dans la réserve pour l'amélioration du marché. En vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les pénalités administratives doivent être consacrées à l'amélioration des marchés financiers du Nouveau-Brunswick.

Inscription

L'inscription est l'une des pierres angulaires de la réglementation des valeurs mobilières. Déterminer si les auteurs d'une demande d'inscription possèdent les qualités requises est l'un des principaux moyens que nous employons pour contrôler l'accès au marché afin de nous acquitter de notre mission fondamentale de protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses. Le processus de l'inscription permet d'évaluer la réputation, la stabilité financière et les compétences de l'auteur de la demande afin de déterminer s'il possède les qualités requises des personnes inscrites. Les particuliers et les sociétés qui font des opérations ou qui donnent des conseils en matière de valeurs mobilières pour le compte d'investisseurs du Nouveau-Brunswick sont tenus de s'inscrire, peu importe où ils sont établis. Nous réglementons actuellement des personnes inscrites de l'Irlande, du Royaume-Uni, des États-Unis et du Yukon ainsi que de chacune des provinces du Canada. La réglementation des valeurs mobilières prévoit une exemption limitée de l'obligation de s'inscrire dans le cas d'opérations avec certains investisseurs agréés.

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
Sociétés inscrites

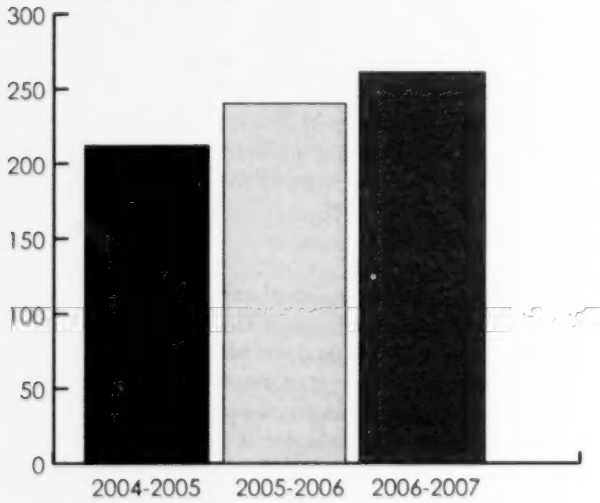

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
Particuliers inscrits

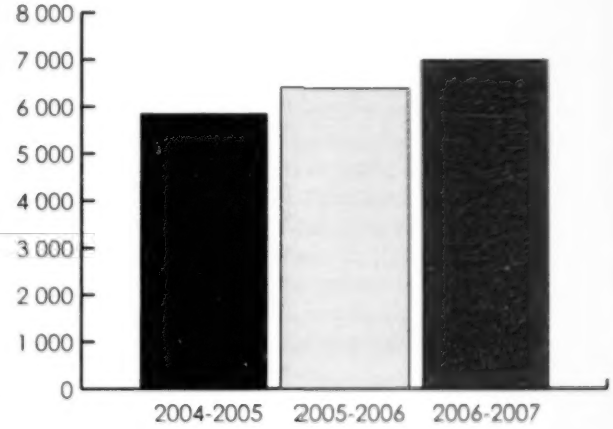

Examens de la conformité

Nous avons effectué une tournée de 14 succursales de maisons de courtage de fonds communs de placement situées un peu partout au Nouveau-Brunswick. Nos examens ont porté sur l'information « Connaître son client » et sur les documents d'ouverture des nouveaux comptes que les courtiers avaient accumulés afin de vérifier si les fonds communs de placement achetés étaient adéquats pour chaque investisseur. Nous avons produit des rapports distincts pour chaque courtier ainsi qu'un rapport cumulatif général pour l'ensemble de l'industrie. Nous avons indiqué aux courtiers qui ont fait l'objet d'un examen les mesures de redressement que nous exigions de leur part. Dans notre rapport cumulatif, nous avons décrit les pratiques commerciales que nous recommandons à tous les courtiers de fonds communs de placement d'adopter.

Outre les examens susmentionnés, nous nous sommes rendus sur place pour réaliser un examen de la conformité de trois cabinets de conseillers en placements et de portefeuillistes dont le siège social est situé au Nouveau-Brunswick. Nous avons également effectué des examens des succursales de quatre courtiers en placements.

Procédures et audiences

Questions touchant l'inscription

Le directeur général a donné à deux particuliers la possibilité d'être entendus à la suite de l'évaluation de leur demande d'inscription par les membres du personnel de la Commission. Dans l'affaire d'*Ulysse Kerry*, le directeur général a statué que la demande n'était pas acceptable, notamment parce que M. Kerry avait omis de divulguer intégralement et clairement tous les renseignements importants. Il a refusé de lui accorder l'inscription. Dans l'affaire de *Paul Maurice*, le directeur général a ordonné la suspension de l'inscription de M. Maurice, parce qu'il n'avait pas répondu aux exigences postérieures à l'agrément de son organisme d'autoréglementation. M. Maurice a subséquemment réussi les cours exigés, et son inscription a été rétablie.

Alain Brien

M. Brien est une personne inscrite au Québec qui avait des clients au Nouveau-Brunswick, où il n'était pas inscrit. Pendant notre enquête, M. Brien a donné de l'information fausse ou trompeuse à un enquêteur. En avril, la Commission a entériné un règlement enjoignant à M. Brien de payer une pénalité administrative de 10 000 $, parce qu'il avait présenté des renseignements trompeurs ou erronés à la Commission et parce qu'il avait fait le commerce des valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick sans y être inscrit. La Commission a également statué que M. Brien ne pourrait pas se prévaloir des exemptions du droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ni faire le commerce des valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick pendant une période de dix ans.

Maitland Capital Ltd. et autres

Selon les allégations du personnel de la Commission, Maitland Capital Ltd. et plusieurs particuliers liés à cette entreprise ont fait des sollicitations et ont vendu des actions de Maitland Capital Ltd. à plus de 50 résidants du Nouveau-Brunswick. Aucune des parties en cause n'était inscrite pour faire le commerce des valeurs mobilières ni n'avait déposé de prospectus. Après avoir prononcé des ordonnances temporaires d'interdiction d'opérations dans cette affaire au mois de mai, la Commission a rendu des ordonnances

permanentes d'interdiction d'opérations à l'égard de Leonard Waddingham et Hanoch Ulfan, et elle a prorogé les ordonnances temporaires d'interdiction d'opérations contre Maitland Capital Ltd., Al Grossman et Steve Lanys en mai et en juin. En août, l'audience en vue de déterminer s'il convenait d'imposer des pénalités administratives a été ajournée jusqu'à la conclusion des poursuites criminelles qui avaient été intentées par les membres du personnel de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Limelight Entertainment Inc. et autres
Selon les allégations du personnel de la Commission, Limelight Entertainment Inc. et plusieurs particuliers liés à cette entreprise ont fait des sollicitations et ont réussi à vendre des actions de Limelight Entertainment Inc. à des résidants du Nouveau-Brunswick sans avoir été inscrits ni avoir déposé de prospectus dans la province. En avril, la Commission a rendu une ordonnance temporaire d'interdiction d'opérations contre Limelight Entertainment Inc. et de nombreuses personnes liées à l'entreprise. Ces ordonnances temporaires ont été déclarées permanentes en juin. Ce mois-là, la Commission a également interdit à Carlos da Silva et David Campbell, les mandants de Limelight Entertainment Inc., d'effectuer des opérations sur valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick. Après plusieurs ajournements, une audience sur l'imposition de pénalités administratives a été fixée pour juin 2007.

First Global Ventures S.A. et autres
En mai, la Commission a rendu une ordonnance temporaire d'interdiction d'opérations à l'égard de First Global Ventures S.A. et d'Al Grossman, à la suite d'allégations du personnel de la Commission selon lesquelles ces parties auraient effectué des démarches auprès de résidants du Nouveau-Brunswick pour qu'ils achètent des actions de First Global Ventures S.A., une société constituée en corporation au Panama. Aucun des intimés n'était inscrit pour faire le commerce des valeurs mobilières ni n'avait déposé de prospectus. En juin 2006, la Commission a interdit définitivement aux deux parties en cause de faire le commerce des valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick. Une audience dans le but de déterminer s'il convient d'imposer des pénalités administratives a été fixée pour juin 2007.

James K. Hanley
M. Hanley, un représentant de commerce en valeurs mobilières établi à Saint John, au Nouveau-Brunswick, a racheté plusieurs placements pour le compte de deux clientes âgées, qui lui ont ensuite fait des chèques afin qu'il réinvestisse le produit des rachats. Ces fonds ont subséquemment été déposés dans le compte personnel de M. Hanley ou dans un compte ouvert au nom de sa société à numéro. M. Hanley a fourni des relevés de compte et des renseignements trompeurs à ses clientes. Après le début de notre enquête, il a aussi fait de fausses représentations à nos enquêteurs en ce qui concerne les raisons pour lesquelles ses clientes lui avaient remis ces fonds. Nous avons entamé des procédures en octobre. En janvier, la Commission a entériné un règlement qui interdit à M. Hanley de s'inscrire pour faire le commerce ou pour donner des conseils en matière de valeurs mobilières pendant 20 ans. La Commission lui a aussi interdit de se prévaloir de l'une ou l'autre des exemptions prévues par la *Loi sur les valeurs mobilières* pendant 20 ans. Il a également reçu l'ordre de payer une pénalité administrative de 45 000 $ et 5 000 $ pour les frais de l'enquête.

Jabez Financial Services Inc. et autres
En octobre, la Commission a rendu une ordonnance temporaire d'interdiction d'opérations contre Jabez Financial Services Inc., JFS Credit Union, JFS-INC. NET, Keith Haley, Normand Leblanc et Quintin Sponagle, leur enjoignant de cesser toute opération sur valeurs mobilières. Jabez Financial Services était une compagnie du Panama, et JFS Credit Union prétendait être établie en Suède. Les autres intimés étaient des résidants du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Les intimés faisaient la promotion d'un stratagème d'investissement virtuel et promettaient des rendements allant de 2 à 10 p. 100 par mois. Aucun des intimés n'était inscrit ni n'avait déposé de prospectus. Jabez Financial Services n'est pas inscrite pour faire le commerce des valeurs mobilières au Panama non plus. En janvier, les ordonnances d'interdiction d'opérations ont été déclarées permanentes à l'égard de tous les intimés.

Activités d'application de la loi autres que les procédures et les audiences
Les membres du personnel de la Commission n'entament pas de procédures dans tous les cas. Il n'est pas toujours dans l'intérêt des investisseurs d'entreprendre des procédures. Si toutes les parties se trouvent à l'extérieur du Canada, il est parfois futile d'intenter des poursuites au Nouveau-Brunswick. Dans des cas semblables, il arrive que nous décidions de travailler avec les parties en cause pour les aider à ne plus contrevenir à la *Loi sur les valeurs mobilières*.

À titre d'exemple, au cours de la dernière année financière, nous avons travaillé avec une petite coopérative qui n'avait pas respecté les conditions d'une exemption que lui avait accordée l'administrateur sous le régime des mesures législatives qui étaient en vigueur avant la *Loi sur les valeurs mobilières*. Entre autres, la coopérative n'avait pas établi les états financiers qu'elle était tenue de fournir à ses investisseurs. Étant donné que la situation financière de la coopérative était précaire, le dépôt de poursuites aurait eu des conséquences néfastes pour elle. Nous avons négocié un arrangement avec la coopérative afin qu'elle produise les états financiers nécessaires et qu'elle les transmette aux investisseurs. En contrepartie, cet arrangement donnait le droit aux investisseurs d'annuler leur investissement après avoir pris connaissance des états financiers. L'arrangement a été respecté et l'affaire est classée.

Dans une autre affaire, un investisseur du Nouveau-Brunswick avait versé 35 000 $ à un négociant sur le marché des devises (FOREX) établi à New York. L'investisseur avait perdu plus du tiers de son argent en quelques semaines. Nous avons fait enquête et nous avons été en mesure de convaincre le négociant de rembourser intégralement l'investissement de 35 000 $ au résidant du Nouveau-Brunswick.

La Commission des valeurs mobilières

Aperçu des statistiques

	2006-2007	2005-2006	2004-2005*
Activités d'application de la loi			
Plaintes reçues	71	55	31
Enquêtes nouvelles	29	29	19
Enquêtes terminées	22	24	11
Durée moyenne des enquêtes (en jours)	160	155	124
Ordonnances temporaires d'interdiction d'opérations	13	1	1
Ordonnances permanentes d'interdiction d'opérations	5	1	1
Interdiction ou restrictions quant à la participation au marché de personnes inscrites	2	1	0
Règlements approuvés	2	2	0
Audiences (en jours)	24	5	3
Frais de la CVMNB réclamés	5 000 $	7 750 $	2 000 $
Frais de la CVMNB recouvrés	0 $	7 750 $	2 000 $
Pénalités administratives imposées	55 000 $	72 719 $	64 000 $
Pénalités administratives perçues	10 000 $	72 719 $	64 000 $
Activités de financement des sociétés			
Émetteurs assujettis établis au Nouveau-Brunswick	6	8	6
Prospectus	532	493	357
Dépôt de prospectus de fonds d'investissement	213	195	143
Notices annuelles	926	824	427
Rapports au sujet d'un placement qui fait l'objet d'une exemption	265	224	s.o.
Notices d'offre	11		
Demandes d'exemption	604		
Activités de réglementation du marché			
Nouvelles sociétés de courtage ou de services conseils	34	31	17
Nouveaux dépôts de personnes inscrites, de membres de la direction sans privilège de négociation et autres que services conseils et d'administrateurs	4 711	3 246	2 389
Transferts d'inscription	308	220	220
Annulation d'inscription	2 100	1 446	1 214
Demandes de changement aux renseignements sur l'inscription déjà déposés	18 663	13 874	8 615

*L'exercice financier 2004-2005 s'est déroulé du 1er juillet 2004 au 31 mars 2005 (période de neuf mois).

Rapport de gestion sur la situation financière et le résultat des activités

Daté le 11 mai 2007

Le présent rapport de gestion fait un tour d'horizon du résultat des activités de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2007. Il faut lire le rapport qui suit avec les états financiers et les notes complémentaires.

Il est important de remarquer que les hypothèses qui semblaient raisonnables au moment d'aller sous presse ne sont pas garantes du rendement futur.

APERÇU

La Commission est une personne morale sans capital-actions. Elle a été constituée en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick et elle a commencé ses activités le 1er juillet 2004. Elle agit comme organisme de réglementation et tribunal administratif indépendants, et elle est chargée de surveiller l'industrie des valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick. À titre de société de la Couronne, la Commission est exemptée du paiement de l'impôt sur le revenu et de la taxe de vente harmonisée. Les droits que versent les participants au marché servent à financer ses activités.

La Commission gère des systèmes de comptabilité et de contrôle interne pour être raisonnablement certaine que ses données financières sont complètes, fiables et exactes et que ses éléments d'actif sont convenablement protégés. De concert avec le Comité de vérification, les membres de la Commission ont comme mandat de surveiller l'intégrité des données publiées.

La Commission établit son budget dans le but de produire un excédent, et elle fait des prévisions de façon à pouvoir remettre l'excédent du fonds de fonctionnement au gouvernement du Nouveau-Brunswick. L'excédent enregistré au cours de la période comptable 2006-2007 a dépassé le montant prévu au budget.

Données annuelles choisies :

	Budget 2006-2007	Chiffres réels 2006-2007	Chiffres réels 2005-2006
Recettes	9 047 875 $	10 210 198 $	9 216 445 $
Dépenses	3 806 770 $	3 797 266 $	2 677 072 $
Résultat net		6 412 932 $	6 539 373 $
Total de l'actif		2 792 602 $	2 786 812 $
Total du passif		590 574 $	783 285 $
Solde des fonds		2 202 028 $	2 003 527 $
Versement au gouvernement		6 214 431 $	5 912 969 $

RECETTES

Voici en quoi consistent nos recettes :

- les droits versés par les participants au marché des valeurs mobilières pour le dépôt de documents, l'inscription et les demandes;
- les sommes perçues au titre des pénalités administratives, des règlements et du recouvrement des frais connexes à la suite d'infractions à la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- les revenus de placements et les droits secondaires divers.

Aucun changement n'a été apporté au barème des droits cette année par rapport à l'année dernière. L'augmentation des recettes perçues des participants au marché cette année est attribuable aux activités dans le marché et à l'augmentation du nombre de personnes inscrites. Les droits versés par les participants au marché servent à financer presque toutes nos activités. Ceux-ci représentent 97,4 p. 100 des recettes totales de l'année (comparativement à 98 p. 100 pour la période précédente), et ils ont été perçus surtout en vue d'activités liées à la réunion de capitaux et au commerce des valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick. Plusieurs groupes sont d'importants payeurs de droits. Les droits payés par les fonds communs de placement qui désiraient placer leurs titres au Nouveau-Brunswick se sont chiffrés à environ 4,1 millions de dollars (ce qui représente 40 p. 100 de nos recettes), comparativement à 3,8 millions de dollars l'année précédente. De plus, les droits payés par les six plus grandes banques canadiennes au titre du renouvellement de l'inscription de leurs représentants et de leurs sociétés ont atteint près de 1,17 million de dollars (1,07 million l'année précédente), soit 11,5 p. 100 des recettes.

En 2006-2007, les droits perçus relativement au placement de valeurs mobilières ont augmenté d'environ 8 p. 100 par rapport à 2005-2006. Les droits de dépôt de documents financiers ont augmenté de 17 p. 100 en 2006-2007, comparativement à l'année précédente. Cette hausse est attribuable à l'augmentation généralisée du volume des dépôts. L'augmentation des recettes au cours de la dernière année financière peut s'expliquer en partie par la nouvelle mouture de la *Norme canadienne 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* (voir la règle). Cette règle a été modifiée le 30 décembre 2005 dans le but de faciliter le recours au régime du prospectus simplifié. Les émetteurs n'ont plus à répondre à autant de critères d'admissibilité. Par suite de ces modifications, le nombre de prospectus simplifiés déposés est passé à 256, comparativement à 183 l'année financière précédente. Les dépôts accessoires, notamment de notices annuelles et d'états financiers annuels, ont également augmenté en raison de ces changements.

En 2006-2007, nous avons enregistré une hausse de 10 p. 100 des droits d'inscription perçus par rapport à l'année précédente, en grande partie à cause de l'augmentation correspondante du nombre de personnes inscrites. Les recettes découlant des exemptions et des ordonnances se sont accrues de 5 p. 100 en 2006-2007 par rapport à l'année précédente.

Recettes provenant des droits

Catégorie	Description	Montant en 2006-2007	Pourcentage du total des droits en 2006-2007	Montant en 2005-2006
Droits de placement	Payés par les émetteurs de valeurs mobilières lors du dépôt de leurs documents de placement	4 785 850 $	48,1 %	4 441 950 $
Droits d'inscription	Payés par les particuliers et les sociétés qui s'inscrivent à la Commission pour faire le commerce des valeurs mobilières ou agir comme conseiller en valeurs mobilières	2 880 750 $	29,0 %	2 607 300 $
Droits de dépôt de documents financiers	Payés par les sociétés ouvertes lors du dépôt de leurs états financiers annuels ou de leurs notices annuelles	1 956 475 $	19,7 %	1 672 374 $
Exemptions et ordonnances	Payés par les participants au marché principalement pour les demandes d'exemption de l'obligation de se conformer aux exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières*	324 550 $	3,3 %	309 975 $

Une augmentation importante a été enregistrée dans la catégorie des autres recettes au cours de l'année financière. Cette hausse est surtout attribuable au Sommet pleines voiles qui a eu lieu à Moncton du 28 au 30 janvier 2007 et qui avait pour but de favoriser la croissance des marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Des recettes totales de 78 346 $ ont été perçues en commandites et en droits d'inscription à la conférence.

Il est difficile de prévoir les recettes que nous tirerons de nos activités d'application de la loi. Celles-ci comprennent le produit des pénalités administratives et des règlements ainsi que les frais d'administration recouvrés. Elles varient en fonction du moment où les mesures d'exécution sont prises et de la capacité qu'a la Commission de recouvrer les sommes qu'elle réclame. Les recettes de ce poste ont chuté radicalement, passant de 80 469 $ en 2005-2006 à 10 000 $ en 2006-2007. Une pénalité administrative de 50 000 $ imposée à la suite d'une audience n'a pas été comptabilisée parmi les recettes, car il est fort probable qu'elle sera irrécouvrable. Le produit du recouvrement des coûts est comptabilisé parmi les recettes de fonctionnement.

Le produit des pénalités administratives et des règlements est versé dans la réserve pour l'amélioration du marché. Comme le prévoit la *Loi sur les valeurs mobilières*, ces fonds doivent être consacrés uniquement à des activités ou à des initiatives qui ont pour but d'éduquer les investisseurs et d'améliorer leur connaissance du fonctionnement du marché des valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick.

Le budget de la Commission ne contient aucune prévision au titre des recettes des activités d'application de la loi afin d'éviter toute apparence d'irrégularité. Au cours de l'année financière 2006-2007, des sorties de fonds totales de 112 910 $ ont été imputées à la réserve pour l'amélioration du marché.

Dans l'ensemble, notre portefeuille a un rendement modeste, car la Commission n'effectue aucun placement de nature spéculative à même ses excédents budgétaires. Ceux-ci servent à faire des versements périodiques et méthodiques au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le rendement de nos investissements correspond donc à l'intérêt sur notre solde bancaire calculé au taux préférentiel moins 2 p. 100, comme le prévoit notre convention bancaire.

Analyse des recettes

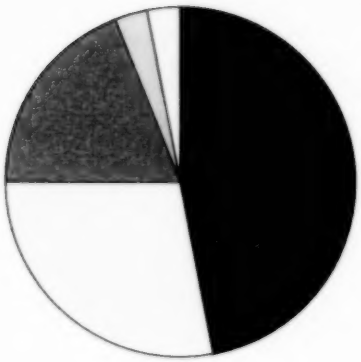

- 47 % Placement de titres
- 28 % Inscriptions
- 19 % Documents financiers
- 3 % Exemptions et ordonnances
- 3 % Pénalités administratives, recettes de placements et autres

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La Commission prend au sérieux sa responsabilité de gérer ses dépenses au cours de l'année financière. Dans cette optique :

- un budget et un plan stratégique annuels sont préparés et sont approuvés par les membres de la Commission;
- le budget annuel est divisé en budgets mensuels;
- une comparaison entre les chiffres réels et le budget est présentée à la direction tous les mois;
- l'analyse des écarts est présentée chaque mois au Comité de vérification ou à une réunion des membres de la Commission (un rapport écrit est envoyé aux membres de la Commission les mois où il n'y a pas de réunion);
- des prévisions trimestrielles sont préparées à l'intention de la direction et des membres de la Commission;
- les membres de la Commission sont tenus d'approuver tous les débours et les contrats importants;
- les processus de la Commission sont constamment améliorés.

Les dépenses de fonctionnement de la Commission au cours de l'année se sont chiffrées à 3 797 266 $, comparativement à la somme de 3 806 770 $ qui avait été prévue au budget, ce qui représente un écart de 9 504 $. En outre, plusieurs initiatives qui n'étaient pas prévues au budget ont été approuvées par la Commission au cours de l'année financière et sont comprises dans le total des dépenses.

Dépenses

Catégories de dépenses	Dépenses	Dépenses prévues au budget	Pourcentage des dépenses totales	Pourcentage des dépenses totales de l'année précédente
Traitements et avantages sociaux	2 376 378 $	2 465 900 $	62,6 %	71,0 %
Administration	722 035 $	648 470 $	19,0 %	12,0 %
Amélioration du marché	112 910 $	75 000 $	3,0 %	-*
Services professionnels	91 045 $	60 000 $	2,4 %	3,2 %
Déplacements	134 460 $	169 700 $	3,5 %	5,0 %
Initiatives des ACVM	48 204 $	75 000 $	1,3 %	1,7 %
Locaux	222 846 $	231 800 $	5,9 %	4,0 %
Amortissements	89 388 $	80 900 $	2,3 %	3,1 %
Totaux	**3 797 266 $**	**3 806 770 $**	**100,0 %**	**100,0 %**

*Voir le tableau 2 des états financiers.

Analyse des dépenses

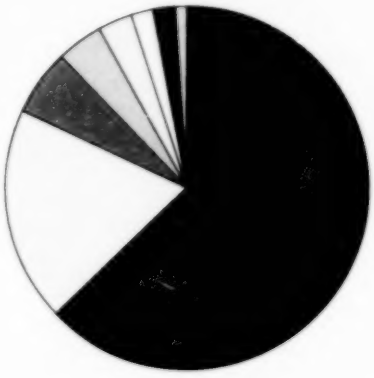

- 63 % Traitements et avantages sociaux
- 19 % Administration
- 6 % Locaux
- 4 % Déplacements
- 3 % Amélioration du marché
- 2 % Services professionnels
- 2 % Amortissements
- 1 % ACVM

Le plus important poste de dépenses est celui des traitements et des avantages sociaux, dont la valeur s'est établie à 2 376 378 $, soit 62,6 p. 100 du total des dépenses. Ce pourcentage des dépenses totales est inférieur à celui de l'année précédente, même si la valeur totale de l'enveloppe budgétaire réservée aux traitements et aux avantages sociaux a augmenté de 475 180 $. La feuille de paye de la Commission comptait 27 employés à la fin de l'année, comparativement à 22 l'année précédente. La Commission dispose ainsi des effectifs dont elle avait besoin à la suite de sa mise sur pied en juillet 2004. Pour la première fois en deux ans, un rajustement de vie chère de 3 p. 100 a été apporté aux échelles salariales de la Commission le 1er juillet 2006.

Le deuxième poste de dépenses en importance pour la Commission est celui des frais d'administration, qui se sont élevés à 722 035 $, soit 19 p. 100 des dépenses totales. Cette proportion est supérieure à celle de 12 p. 100 enregistrée au cours de la période précédente. En gros, ce poste regroupe les dépenses pour l'informatique, la formation, les communications, l'impression, la publicité et les autres frais généraux. Le poste de dépenses le plus important a été le Sommet pleines voiles, auquel 225 885 $ ont été consacrés. Il s'agissait d'un nouveau poste de dépense.

Pour la première année, la Commission a viré des fonds de la réserve pour l'amélioration des marchés financiers dans le but de payer des dépenses de nature à améliorer l'état des marchés financiers au Nouveau-Brunswick. La faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick et celle de l'Université de Moncton ont reçu chacune 20 000 $ pour aider à élaborer un cours de droit des valeurs mobilières. Le solde de 72 910 $ de la réserve pour l'amélioration du marché financier a été consacré à une campagne télévisée qui avait pour but de mieux faire connaître la Commission et de mettre en garde le public contre de possibles fraudes en matière de placements.

Les frais de déplacement se sont chiffrés à 134 460 $, soit 3,5 p. 100 des dépenses totales, ce qui représente une diminution par rapport au pourcentage de 5 p. 100 des dépenses de la période précédente. Le total des frais de déplacement a augmenté d'à peine 504 $ par rapport à l'année précédente, malgré l'accroissement des effectifs. Les frais de déplacement ont été principalement engagés dans le cadre d'activités de formation et de rencontres de nature politique ou réglementaire avec nos partenaires des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les coûts des locaux ont augmenté considérablement et se sont établis à 222 846 $. Ils représentent 5,9 p. 100 des dépenses totales, comparativement à 4 p. 100 au cours de la période précédente. Cette hausse est imputable aux nouveaux bureaux dont la Commission a pris possession en février 2006. La Commission avait besoin de ces locaux pour loger son personnel accru et pour doter son tribunal administratif de salles de réunion et d'une salle d'audience convenables.

La charge supportée par la Commission au titre de l'amortissement a augmenté de 82 802 $ à 89 388 $ par rapport à l'année précédente. Les améliorations locatives sont le principal élément d'actif amortissable de la Commission. Celles-ci sont en effet amorties sur dix ans et représentent environ 44 p. 100 du total des dépenses à ce chapitre. Les autres charges au titre de l'amortissement sont, par ordre décroissant, les meubles, le matériel informatique, les véhicules et les logiciels.

Les dépenses pour les services professionnels ont augmenté légèrement par rapport à l'année précédente, passant de 85 152 $ à 91 045 $. Cette hausse est principalement attribuable à deux postes de dépenses, à savoir les services de traduction et l'examen des traitements et des avantages sociaux qui a été entrepris par un consultant de l'extérieur.

Le dernier poste de dépenses est celui des initiatives des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, dont le coût se chiffre à 48 204 $, soit 1,3 p. 100 des dépenses totales. Ce montant est légèrement supérieur aux dépenses de 44 835 $ qui ont été faites à ce chapitre en 2005-2006. Ces initiatives soutiennent le régime national de réglementation des valeurs mobilières, grâce à la collaboration de toutes les autorités provinciales et territoriales de réglementation des valeurs mobilières qui sont les partenaires de la Commission.

RÉSERVE POUR L'AMÉLIORATION DU MARCHÉ FINANCIER

La réserve pour l'amélioration du marché financier est constituée de fonds dont l'utilisation est assujettie à des contraintes extérieures, étant donné que sa capitalisation et son objet sont déterminés par la *Loi sur les valeurs mobilières*. Les fonds qui constituent cette réserve peuvent être affectés uniquement aux initiatives ou aux activités qui favorisent les marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Ces fonds sont déposés dans un compte en banque distinct et produisent des intérêts qui sont comptabilisés séparément. En 2006-2007, des pénalités administratives d'une valeur de 10 000 $ ont été imposées et perçues, comparativement aux pénalités de 72 719 $ qui ont été imposées et perçues au cours de l'année financière précédente. Une autre pénalité administrative de 45 000 $ a été imposée pendant l'année, mais nous n'en avons pas tenu compte dans les états financiers, étant donné que sa perception est douteuse.

VERSEMENT DE L'EXCÉDENT DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

En tout, la Commission a versé 6 214 431 $ au gouvernement du Nouveau-Brunswick au cours de l'année. Le montant de ce paiement est calculé chaque année et est inclus dans le plan d'activités de la Commission. Le versement total comprend la somme de 5 100 000 $ prévue au budget ainsi qu'un montant additionnel de 1 114 431 $ qui équivaut au solde de l'excédent général le 31 mars 2006. Ce versement est payable chaque année, à condition qu'il ne nuise pas à la capacité de la Commission d'acquitter ses dettes, de respecter ses obligations à échéance ou de remplir ses engagements contractuels. Depuis que la Commission a été mise sur pied en juillet 2004, elle a versé en tout 15 314 595 $ au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

LIQUIDITÉS ET SITUATION FINANCIÈRE

La Commission dispose de liquidités suffisantes pour financer ses activités et ses acquisitions d'immobilisations. L'augmentation nette des liquidités, avant le versement de l'excédent des fonds de fonctionnement, s'est établie à 6 297 782 $ au cours de l'année financière, dont 6 214 431 $ ont été versés au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le solde cumulatif des liquidités à la fin de l'année se chiffrait à 2 299 050 $, y compris les fonds des deux réserves de la Commission.

L'année dernière, la Commission a créé une réserve pour la stabilisation des droits. Après un examen interne, la valeur maximale de cette réserve a été accrue de 750 000 $ à 1 000 000 $ au cours de la période comptable. La production de recettes demeure aléatoire, étant donné que les recettes de la Commission sont tributaires de l'activité du marché et de la conjoncture économique. La réserve pour la stabilisation des droits aide la Commission à gérer ce risque au moyen d'un fonds pour éventualités qui permet de faire face aux manques à gagner ou aux dépenses imprévues. La Commission se sert du produit de la réserve pour financer son fonctionnement général. Cette réserve était pleinement capitalisée à la fin de l'année.

RISQUES ET INCERTITUDES

Réforme de la réglementation des valeurs mobilières

Nous avons soutenu le travail qu'effectue le gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le but de mettre en œuvre la réforme de la réglementation des valeurs mobilières qui est prévue dans le Protocole d'entente provincial-territorial sur la réglementation des valeurs mobilières qui a été signé

le 30 septembre 2004 par la plupart des ministres provinciaux canadiens responsables de la réglementation des valeurs mobilières. Ce protocole d'entente porte sur la création d'un guichet unique pour procurer l'accès aux marchés financiers des ressorts participants ainsi que sur le remaniement des droits réglementaires. Nous avons adopté des règles qui ont encadré la première étape de la mise en œuvre du protocole d'entente à compter du 19 septembre 2005. Cette première étape a eu des répercussions importantes sur les responsabilités de la Commission, puisqu'elle a été reconnue comme une autorité principale au sens de la *Norme multilatérale 11-101 sur le régime de l'autorité principale*, ce qui a grandement accru son rôle et ses responsabilités dans la réglementation des valeurs mobilières à l'échelle nationale.

Le projet de *Norme canadienne 11-102 sur le régime du passeport* a été publié le 28 mars 2007 par toutes les administrations provinciales et territoriales du Canada, à l'exception de l'Ontario. Ce projet de norme a pour objet d'étoffer le régime du passeport et de mettre en œuvre un mécanisme de délégation de pouvoirs prévu par la loi qui concrétisera le droit des participants d'avoir accès aux marchés financiers de plusieurs ressorts en faisant affaire uniquement avec leur autorité principale de réglementation et en répondant aux exigences d'un régime législatif uniformisé.

Des efforts importants continuent d'être déployés pour mettre en œuvre le protocole d'entente, et il faudra au moins plusieurs séries de modifications aux lois pour réussir l'harmonisation souhaitable des mesures législatives sur les valeurs mobilières partout au pays. À l'heure actuelle, la Commission dispose des ressources humaines dont elle a besoin pour gérer cette initiative. Des modifications législatives importantes devraient recevoir la sanction royale en mai 2007.

Il est impossible de déterminer à l'heure actuelle si les initiatives futures, comme l'examen des droits, auront des conséquences importantes sur les recettes et les dépenses de la Commission.

Outre ce projet, les efforts se poursuivent dans certains ressorts afin de mettre sur pied un organisme national de réglementation des valeurs mobilières. Le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario se sont prononcés en faveur de cette initiative. On ne connaît pas encore le sort de cette initiative, mais la mise sur pied de cette structure présenterait un risque pour la Commission.

Systèmes nationaux de dépôt électronique

En vertu de différentes ententes avec les ACVM, CDS Inc. (CDS) exploite les systèmes suivants :

- le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), un système électronique utilisé par les participants au marché des valeurs mobilières pour le dépôt des documents réglementaires et le paiement des droits;
- la Base de données nationale d'inscription (BDNI), un système électronique utilisé pour l'inscription et le paiement des droits d'inscription;

- le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI), un système virtuel utilisé par les initiés pour produire leurs déclarations.

Près de 95 p. 100 de nos recettes au titre des droits sont perçues par l'entremise de SEDAR et de la BDNI. Si CDS ne voulait ou ne pouvait plus exploiter ces systèmes, il faudrait que les ACVM concluent un nouvel accord avec un tiers. Une telle situation présenterait un risque au plan des recettes et de la réglementation, car ces systèmes contribuent à l'efficacité et à l'efficience du processus de réglementation.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La direction doit faire des estimations et des hypothèses quand elle prépare les états financiers. La direction formule des hypothèses qu'elle juge raisonnables en tenant compte de son expérience et des conditions existantes. Mais il arrive que les résultats diffèrent des estimations de la direction. Dans nos états financiers, la direction a évalué la proportion de ses créances que la Commission va percevoir, la vie utile de nos immobilisations et la valeur du passif au titre des congés des employés.

Créances

Nous inscrivons une créance quand elle répond aux critères généralement reconnus de comptabilisation des produits. Au cours de l'année financière 2006-2007, un règlement de 50 000 $ n'a pas été comptabilisé parmi les recettes, parce que l'intimé a subséquemment déclaré faillite. Cette créance paraît donc irrécouvrable.

Immobilisations

Nous inscrivons à l'actif les biens et services dont le coût est supérieur à 2 500 $ et dont l'utilisation n'est pas limitée à l'année financière en cours. Nous amortissons le coût de nos immobilisations pendant la durée prévue de leur vie utile. Nos immobilisations se composent principalement des améliorations locatives, des meubles ainsi que du matériel informatique et des logiciels. Des renseignements nouveaux peuvent nous inciter à réduire ou à supprimer la valeur d'un élément d'actif ou la durée prévue de sa vie utile.

Passif au titre des congés des employés

Nos employés accumulent des congés annuels et des droits à des congés en fonction de leur ancienneté. En consultant les dossiers de nos employés, nous avons évalué la valeur des congés qu'ils n'ont pas encore pris, et nous avons calculé le coût de ces prestations à la lumière de notre expérience. La valeur réelle des congés pris par les employés varie selon les circonstances.

Le passif le plus important envers les employés a trait à la prestation d'indemnité de retraite de la Commission. Cette prestation a été calculée pour les employés qui comptent au moins cinq années de service. Elle n'est payable que si un employé prend sa retraite quand il met fin à son emploi à la Commission. Il est donc difficile d'évaluer cet élément de passif avec précision. Pour l'année financière en cours, nous avons apporté deux changements fondamentaux à notre façon de calculer cette dépense. En premier lieu, nous prévoyons

maintenant un facteur de réduction de 3 p. 100 chaque année avant qu'un employé admissible atteigne l'âge minimum de la retraite, c'est-à-dire 55 ans. Deuxièmement, contrairement aux années précédentes, nous ne déduisons plus 15 p. 100 de ce montant au titre des avantages indirects, car il est probable que l'employé va décider de recevoir ce montant sous forme de paiement forfaitaire.

Une autre question qui exige des estimations considérables est celle du calcul du montant cumulatif qui servira au paiement d'une prestation de retraite enrichie au chef de la direction de la Commission. Cette prestation sera versée à ce dirigeant à sa retraite. La Commission s'en remet aux compétences du Bureau des ressources humaines du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour déterminer ce montant.

PERSPECTIVES

Les recettes de fonctionnement devraient s'établir à 9,58 millions de dollars au cours de l'année financière 2007-2008. Il s'agit d'une diminution d'environ 630 000 $ (ou 6,2 p. 100) par rapport aux recettes réelles de 2006-2007, qui se sont chiffrées à 10,21 millions de dollars. Cette diminution est surtout attribuable à des prévisions de recettes conservatrices et à l'obligation d'adopter le budget en décembre, soit plus de trois mois avant la fin de l'année financière. La Commission perçoit plus de 45 p. 100 de ses recettes au cours de cette période.

Le budget des dépenses de fonctionnement s'élève à 4,29 millions de dollars pour l'année financière 2007-2008. Il s'agit d'une augmentation de 0,49 million de dollars par rapport aux dépenses réelles de 2006-2007. La majeure partie de cette augmentation, soit environ 0,37 million de dollars, est attribuable à la hausse des traitements et des avantages sociaux du personnel, qui s'explique notamment par le rajustement de vie chère, par la mise en œuvre d'un examen des traitements et des avantages sociaux et par le fait que tous nos postes prévus au budget étaient dotés au début de l'année.

L'excédent prévu en 2007-2008 se chiffre à environ 225 000 $ après le versement budgétisé de 5,1 millions de dollars au gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'affectation de 38 500 $ de la réserve pour l'amélioration du marché financier.

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

La direction répond de l'intégrité des états financiers et des autres renseignements contenus dans le rapport annuel. Les états financiers sont dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, d'après les meilleurs jugements et estimations et à la lumière des renseignements disponibles.

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick gère des systèmes de comptabilité et de contrôle interne pour être raisonnablement certaine que ses données financières sont fiables et sont disponibles en temps opportun.

Les membres de la Commission veillent à ce que la Commission s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers et le rapport annuel ont été examinés par le Comité de vérification et ont été approuvés par la Commission. Le rapport du vérificateur général de la province fait état de la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Le président et chef de la direction,

Donne W. Smith

Le directeur général,

Kenrick G. Hancox

Le directeur des services financiers généraux et chef des finances,

Kevin Hoyt

le 11 mai 2007

Rapport du vérificateur

Office of the Auditor General / Bureau du vérificateur général

New Nouveau Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres de la
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2007 et les états des résultats, du solde des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général,

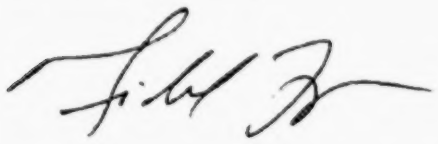

Michael Ferguson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 11 mai 2007

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
AU 31 MARS 2007

	2007	2006
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse (note 3)	1 258 300 $	1 326 603 $
Comptes débiteurs	48 990	120 919
Charges payées d'avance	38 078	10 051
	1 345 368	1 457 573
Avoirs investis pour des objets désignés (note 3)	1 040 750	889 096
Immobilisations (note 5)	406 484	440 143
	2 792 602 $	2 786 812 $
PASSIF ET SOLDE DES FONDS		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	197 086 $	417 852 $
Traitements et avantages sociaux dus	82 382	72 484
Provision pour congés de vacance	36 757	31 986
	316 225	522 322
Engagements contractés au titre du régime de retraite (note 8)	274 349	260 963
Passif total	590 574	783 285
Solde des fonds		
Général	1 161 278	1 114 431
Réserve pour la stabilisation des droits (note 4)	1 000 000	750 000
Réserve pour l'amélioration du marché (note 4)	40 750	139 096
	2 202 028	2 003 527
	2 792 602 $	2 786 812 $

Les notes complémentaires et les annexes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par la Commission

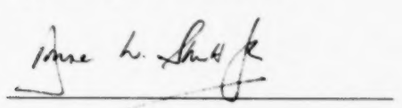

_____ président

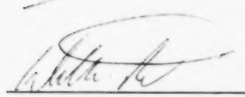

_____ membre

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007	2006
RECETTES		
Droits		
P	4 765 850 $	4 441 700 $
In	2 880 750	2 697 300
D	1 986 475	1 672 374
E	324 550	309 975
A	119 780	22 772
Pénalit	10 000	72 719
Frais d		2 780
Recette	132 817	81 605
	10 210 198	9 216 435
DÉPENSES		
Traiten		
Admin		
Amélio		
Service		
Déplac	134 160	133 956
Initiati		
valeu	48 204	44 835
Locaux	222 836	106 573
Amort	89 388	82 802
	3 797 266	2 677 072
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	6 412 932 $	6 539 373 $

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	Général	Réserve pour la stabilisation des droits	Réserve pour l'amélioration du marché	Total
Solde le 31 mars 2006	1 314 431 $	750 000 $	139 096 $	2 203 527 $
Excédent des recettes sur les dépenses	412 932	—	—	412 932
Acroissement de l'excédent du fonds de fonctionnement (note 6)	(6 214 431)	—	—	(6 214 431)
Réaffectation des recettes de placements	(4 364)	—	4 364	—
Affectations aux fins réservées (note 4)	185 000	250 000	(435 000)	—
Solde à la fin de l'exercice	3 693 568 $	1 000 000 $	460 $	4 694 028 $

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007	2006
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des recettes sur les dépenses	1 412 932 $	1 539 373 $
Ajustement pour l'amortissement des immobilisations	89 388	82 802
	1 502 320	1 622 175
Évolution du fonds de roulement, à l'exception des disponibilités		
Comptes débiteurs	74 929	(105 652)
Charges payées d'avance	(38 027)	(2 400)
Comptes créditeurs et charges à payer	(220 766)	291 204
Traitements et avantages sociaux dus	9 898	25 402
Provision pour congés de vacance	4 771	24 851
Engagements contractés au titre du régime de retraite	13 286	14 726
	1 346 411	1 870 306
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versement de l'excédent au fonds de fonctionnement	(1 262 960)	(1 943 000)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(55 729)	(468 509)
AUGMENTATION NETTE DES DISPONIBILITÉS	83 351	471 018
LIQUIDITÉS ET VALEURS ASSIMILABLES AU DÉBUT DE L'ANNÉE	2 215 699	1 744 681
LIQUIDITÉS ET VALEURS ASSIMILABLES À LA FIN DE L'ANNÉE	2 299 050 $	2 215 699 $
Déclaré par :		
Encaisse	1 258 300 $	1 326 603 $
Avoirs investis pour des objets désignés	1 040 750	889 096
	2 299 050 $	2 215 699 $

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

1. Nature de la société

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est une société provinciale qui a été établie le 1er juillet 2004 sous le régime de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick. La Commission a reçu le mandat de réglementer les marchés financiers du Nouveau-Brunswick et d'appliquer la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick et la réglementation sur les valeurs mobilières ainsi que les règles de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick.

La Commission a pour mandat de favoriser des marchés financiers justes du Nouveau-Brunswick et la confiance en ceux-ci et de protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici les conventions comptables que la Commission considère comme importantes :

a) Constatation des produits

Les droits sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés, c'est-à-dire normalement lors de leur perception.

Le recouvrement des coûts des enquêtes ainsi que des recettes des pénalités administratives est comptabilisé à la date de la décision, à moins que la direction détermine qu'il n'existe aucune certitude raisonnable en ce qui concerne leur perception éventuelle, auquel cas le leur recouvrement est comptabilisé au moment de leur perception.

Les recettes de placements sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à leur prix coûtant et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de l'année de leur acquisition et pendant toute la durée de leur vie utile, à savoir :

2. Principales conventions comptables (suite)

c) Prévisions

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction formule des prévisions et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les résultats réels peuvent être différents des prévisions.

d) Encaisse affectée

Conformément au paragraphe 25(4) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les sommes reçues par la Commission à titre de pénalités administratives ne sont pas affectées à ses dépenses normales de fonctionnement et ne peuvent être affectées qu'aux initiatives ou activités qui, selon la Commission, favorisent les marchés financiers du Nouveau-Brunswick.

e) Régime de prestations aux employés

La Commission prévoit le versement de prestations de retraite à ses employés à temps plein à partir de sa participation au régime de pension dans les services publics, un régime de retraite à prestations déterminées auquel participent de multiples employeurs. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées, étant donné que la Commission n'a pas assez de renseignements pour le comptabiliser comme un régime de retraite à prestations déterminées. Les charges de retraite qui sont déclarées dans les présents états financiers comprennent les cotisations de l'employeur au titre des services rendus par les employés au cours de l'année ainsi que les cotisations additionnelles de l'employeur au titre des services rendus les années précédentes.

f) Instruments financiers

La Commission utilise comme instruments financiers les liquidités et les dépôts à court terme, les comptes débiteurs, les dépôts à court terme affectés et les charges à payer. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent la Commission à aucun risque sérieux aux plans des intérêts, du change et du crédit. La juste valeur de ces instruments financiers est approximativement équivalente à leur valeur comptable.

3. Liquidités et avoirs investis pour des objets désignés

La Commission a ouvert deux comptes bancaires distincts. Le premier est constitué du compte courant et des sommes portées au crédit de la réserve pour la stabilisation des droits. Le second est le compte de la réserve pour l'amélioration du marché. En vertu des dispositions de la convention bancaire de la Commission, ces deux comptes produisent des intérêts calculés quotidiennement au taux préférentiel minoré de 2 p. 100.

4. Réserves

Réserve pour la stabilisation des droits

Comme le prescrit le paragraphe 25(6) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, la Commission a établi une réserve afin de payer les dépenses extraordinaires occasionnées par des besoins isolés et imprévus de nature réglementaire et par les changements dans l'activité du marché qui ont des répercussions sur les recettes. Cette réserve est financée par des imputations sur les surplus gagnés. La valeur maximale de la réserve a été fixée à 1 000 000 $.

Réserve pour l'amélioration du marché

La Commission perçoit des pénalités administratives en vertu de l'article 186 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Comme le prévoit le paragraphe 25(4) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, ces sommes ne sont pas affectées aux dépenses normales de fonctionnement de la Commission. Elles sont plutôt destinées aux initiatives ou aux activités qui favorisent les marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Les fonds de la réserve pour l'amélioration des marchés sont déposés à part de ceux qui sont destinés aux dépenses normales de fonctionnement de la Commission, et ils produisent leurs propres recettes de placements.

5. Immobilisations

			2007	2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel de bureau	84 932 $	48 602 $	36 330 $	45 358 $
Ordinateurs et matériel électronique	60 325	36 537	23 788	29 221
Logiciel	11 780	5 945	5 835	–
Véhicule	28 198	21 149	7 049	14 099
Améliorations locatives	390 517	78 103	312 414	351 465
Immobilisations en cours	21 068	–	21 068	–
	596 820 $	190 336 $	406 484 $	440 143 $

Les projets d'immobilisations en cours comprennent les frais d'élaboration d'un nouveau site Web et d'achat d'un serveur (frais d'installation en sus).

6. Versement de l'excédent du fonds de fonctionnement

L'excédent du fonds de fonctionnement est affecté au moyen de versements au Fonds consolidé de la province du Nouveau-Brunswick, sous réserve de l'approbation du Conseil de gestion et conformément aux dispositions du paragraphe 25(5) de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

7. Engagements et éventualités

Les particularités des engagements envers d'autres organisations et des éventualités attribuables à des garanties et à des poursuites judiciaires figurent ci-dessous. Toute perte découlant du règlement d'une éventualité est comptabilisée comme une dépense de l'année au cours de laquelle le règlement a été conclu.

a) Engagements

Les engagements découlant d'obligations contractuelles liées principalement à la location des locaux et du matériel de bureau se chiffraient à 1 994 564 $ le 31 mars 2007. Le 15 février 2006, la Commission a signé un bail d'une durée de dix ans relativement à ses bureaux. Selon les modalités de l'entente, la Commission devra payer un loyer annuel aux montants suivants :

2007-2008	220 896 $
2008-2009	218 496
2009-2010	218 496
2010-2011	220 567
2011-2012	230 919
Par la suite	885 190
Total	1 994 564 $

b) Poursuites judiciaires

La Commission est partie à diverses instances devant les tribunaux en raison de ses activités de réglementation. La direction considère qu'il est impossible de déterminer les obligations que la Commission pourrait être tenue d'assumer à l'issue de ces instances. Pour ce motif, elle ne peut formuler aucune prévision en ce qui concerne une perte éventuelle à ce poste. La Commission n'est pas au courant de procédures judiciaires contre elle à la date des états financiers.

8. Engagements contractés au titre du régime de retraite

La Commission prévoit une allocation de retraite pour les employés comptant au moins cinq années d'emploi continu. Cette allocation est versée au moment de la retraite, du décès ou de la mise en disponibilité de l'employé. Chaque employé a droit à cinq jours de rémunération pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 125 jours, plus 20 p. 100 des crédits de congé de maladie accumulés. Le montant total de la prestation ne peut dépasser 166 jours de rémunération. Le montant de l'allocation est calculé à partir du taux de rémunération du membre du personnel.

Cette prestation pour un employé admissible qui possède au moins cinq ans de service consiste en un montant global moins un facteur de réduction de 3 p. 100 pour chaque année qu'il lui manque pour atteindre l'âge minimal de la retraite, qui a été fixé à 55 ans.

Cette méthode de prévision des engagements contractés au titre du régime de retraite diffère de celle employée au cours des exercices précédents. Le changement de méthode a entraîné une réduction de 50 044 $ de la charge à payer en date du 31 mars 2007.

Le président et chef de la direction reçoit également un avantage de retraite complémentaire, soit l'ajout d'une année de service ouvrant droit à pension (en tout ou en partie) pour chaque année de service au poste de président et chef de la direction, jusqu'à concurrence de cinq ans. Cette prestation est financée à part entière par la Commission.

9. Opérations entre apparentés

Le ministère de la Justice et de la Consommation, une personne morale apparentée à la Commission, fournit à celle-ci certains services dans le cours normal de ses opérations moyennant le paiement de frais fixés et convenus entre les deux parties. Il s'agit entre autres de services informatiques, comme la mise en mémoire, la sauvegarde et la protection des données, ainsi que de services de soutien. Au cours de l'exercice, la Commission a également conclu une entente avec le ministère de la Justice et de la Consommation en vertu de laquelle ce dernier fournit aussi des services de soutien relativement aux responsabilités stratégiques et réglementaires de la Commission. Ces services ont coûté 135 290 $ à la Commission au cours de la période de référence, comparativement à 63 004 $ en 2006. Au 31 mars 2007, la Commission devait au ministère de la Justice et de la Consommation un montant de 30 644 $, comparativement à 24 188 $ à la même date en 2006, conformément aux conditions de l'entente. Ce montant fait partie des comptes créditeurs et charges à payer.

Le Bureau de traduction du gouvernement du Nouveau-Brunswick fournit également des services de traduction à la Commission moyennant le paiement de frais fixés et convenus entre les deux parties. Au cours de la période de référence, la Commission a versé 39 707 $ à ce titre, comparativement à 48 888 $ en 2006. Au 31 mars 2007, la Commission devait un montant de 2 200 $, comparativement à 10 410 $ à la même date en 2006, au Bureau de traduction du gouvernement du Nouveau-Brunswick, conformément aux conditions de l'entente. Ce montant fait partie des comptes créditeurs et charges à payer.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007	2006
TABLEAU 1		
ADMINISTRATION		
Promotion des marchés financiers (Sommet pleines voiles)	225 885 $	- $
Protection des investisseurs et éducation	85 823	31 193
Perfectionnement des membres et du personnel	101 689	57 176
Paiement au ministère de la Justice et de la Consommation en vertu de l'entente	50 000	-
Technologie de l'information	110 298	74 476
Administration (autres)	148 340	159 711
	722 035 $	322 556 $
TABLEAU 2		
AMÉLIORATION DU MARCHÉ FINANCIER		
Campagne télévisée	72 910 $	- $*
Contribution à l'élaboration d'un cours sur le droit des biens immobiliers		
Université de Moncton	20 000	-
Université du Nouveau-Brunswick	20 000	-
	112 910 $	- $

*Par suite des activités d'application de la loi liées à la Direction des valeurs mobilières du ministère de la Justice et de la Consommation, l'organisation que la Commission a remplacée, certains paiements ont été versés volontairement au Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB). Avant le 1er juillet 2004, ces paiements ont été faits expressément dans le but d'aider le SPEIJ-NB à s'acquitter de son mandat à l'égard du marché financier. En raison de sa relation et de ses ententes avec le SPEIJ-NB, la Commission avait une bonne capacité d'influer sur les dépenses répondant à des besoins semblables à ceux auxquels était destinée la réserve pour favoriser le marché. Au cours de l'année 2005-2006, la Commission a engagé des dépenses d'une valeur de 101 977 $ à ce titre.

Glossaire

Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) :
Les ACVM sont le conseil qui regroupe les autorités de réglementation des valeurs mobilières des provinces et territoires du Canada. Elles coordonnent et harmonisent la réglementation des marchés financiers canadiens.

BDNI (Base de données nationale d'inscription) :
Système informatique national qui permet à des particuliers de présenter leurs demandes d'inscription par Internet.

Capital de risque :
Il s'agit de fonds mis à la disposition des sociétés en début de croissance et des petites entreprises qui offrent un potentiel de croissance exceptionnel. Il est souvent accompagné de compétences en administration ou d'une expertise technique.

Capitaux empruntés :
Emprunts tirés d'institutions financières traditionnelles comme les banques et, dans certains cas, les sociétés de placement.

Capitaux privés :
Les capitaux privés sont des actions détenues à titre privé. Contrairement aux actions négociées dans un marché public, celles-ci sont normalement conservées pendant de longues périodes, et leurs prix d'achat et de vente sont davantage susceptibles de faire l'objet de négociations entre les personnes concernées.

Capitaux publics :
Capitaux propres investis dans des sociétés ouvertes dont les titres sont négociés sur un marché boursier comme la Bourse de Toronto.

Examen de la conformité :
Il s'agit de l'examen des dossiers d'un participant au marché dans le but de vérifier que la société ou le particulier respecte toutes les obligations prescrites par la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick.

Exemption :
Une exemption permet à un participant au marché d'être exempté de certaines exigences prévues par les règlements du droit des valeurs mobilières.

Financement par actions :
Le financement par actions se fait normalement au moyen de l'émission d'actions ordinaires et d'actions privilégiées qui représentent chacune un droit de propriété dans l'entreprise. Les actionnaires ont le droit de se partager la valeur de l'entreprise, déduction faite de la dette non amortie. Les principaux fournisseurs de financement par actions comprennent les amis, les membres de la famille, les associés, les investisseurs providentiels, les sociétés d'investissement en capital de risque et des fonds de capital d'appoint.

Fonds de capital d'appoint :
Un fonds de capital d'appoint fournit une source de financement qui investit de concert avec un groupe d'investisseurs providentiels. Les fonds de capital d'appoint entrent en scène une fois que les investisseurs providentiels ont effectué la vérification préalable et ont convenu d'investir. Les fonds de capital d'appoint, de contrepartie ou de coinvestissement se soumettent aux mêmes modalités et conditions que celles qui ont été accordées aux investisseurs providentiels, et ils peuvent fournir un financement de contrepartie ou une proportion du financement offert par ces derniers.

Investisseur providentiel :
Un investisseur providentiel est une personne, généralement un entrepreneur prospère, qui investit dans une compagnie en début de croissance. La personne est souvent financièrement à l'aise et, en plus d'avoir personnellement intérêt à ce que l'entreprise réussisse, peut aussi agir en tant que mentor et fournir une orientation à l'entreprise. L'investisseur providentiel prend part à la croissance de l'entreprise en se portant acquéreur d'une participation au capital en contrepartie de son investissement.

Marchés financiers :
Il s'agit des marchés où tous les produits d'investissement comme les actions (capitaux propres) et les obligations (capitaux empruntés) sont achetés et vendus. Les marchés financiers incluent toutes les personnes et tous les organismes, qu'ils soient fournisseurs ou utilisateurs des capitaux, qui soutiennent le processus.

Obligation d'information continue :
Le fait pour les émetteurs assujettis d'être tenus par la loi de divulguer au public des renseignements sur l'entreprise et ses activités.

Passeport :
Régime national en matière de valeurs mobilières ayant permis d'établir une série de règles semblables dans tout le pays, procurant aux participants un point d'accès unique aux marchés financiers canadiens.

Prospectus :
Le prospectus est un document qui fournit tous les renseignements importants au sujet de l'émetteur et des valeurs mobilières qu'il propose.

SEDAR (Système électronique de données, d'analyse et de recherche) :
Système qui permet le dépôt électronique et la diffusion publique des documents des émetteurs assujettis du Canada.

SEDI (Système électronique de déclaration des initiés) :
Système qui permet le dépôt et la diffusion publique des déclarations d'initiés.

Vallée de la mort :
Besoin de financement des entreprises entre 150 000 $ et 1,5 million de dollars auquel peu de bailleurs de fonds traditionnels peuvent répondre.

Publications

Voici une liste de publications offertes par la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick. Vous pouvez vous procurer ces documents en les téléchargeant à partir du site www.nbsc-cvmnb.ca ou en nous téléphonant au 1-866-933-2222.

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS FINANCIERS

- *La prise d'un engagement* – L'Initiative pleines voiles
- *Assurer notre avenir en favorisant les marchés financiers du Nouveau-Brunswick* – L'Initiative pleines voiles
- *Vous avez les ailes d'un ange – guide de l'investissement providentiel au Canada atlantique*
- *Guide des dispenses relatives à la collecte de capitaux*
- *Sociétés de capital de démarrage – Bourse de croissance TSX*

INVESTISSEMENT

- *ABC de l'investissement – Faire ses premiers pas*
- *Choix du conseiller financier – Pour faire un choix éclairé*
- *Fonds mutuels – Bien s'informer*
- *Lire le prospectus – Une obligation*
- *Voici ce qu'on nous promet toujours*
- *Placement et Internet – Déjouer les cyberfraudeurs*
- *Tableau de ventilation en matière de planification financière*
- *Lorsque votre courtier vous appelle, prenez des notes*

PUBLICATIONS GÉNÉRALES

- Rapport annuel 2006-2007
- Rapport annuel 2005-2006
- Rapport annuel 2004-2005